

plan urbanisme construction architecture

**PUCA**

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Programme finalisé  
« gouvernement des villes et fabrique du bien commun »**

**Programme de recherche**

**LA CITOYENNETÉ URBAINE : FORMES D'ENGAGEMENT ET  
ENJEUX DE SOLIDARITÉ**

**Titre de la recherche**

**LA CITOYENNETÉ FISCALE LOCALE :  
concepts, compréhension, réalités**

**MAPA n° D07.18 (0700902) du 9/1007**

**Rapport pour le PUCA**

**TOME 2 : Enquête et annexes**



CONJUGUER  
3 rue de l'Arrivée, 75749 Paris Cedex 15

Tél. : 01 56 54 14 40  
Fax. : 01 56 54 04 66

# SOMMAIRE

Acronymes.....	3
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
A. Rappel des objectifs de la recherche .....	4
B. La méthode .....	4
<b>1. L'ENQUETE : SES MODALITES .....</b>	<b>6</b>
<b>2. LES RESULTATS DE L'ENQUETE .....</b>	<b>8</b>
2.1.les Aspects institutionnels .....	8
2.2. Impôts locaux.....	8
2.3. Autres taxes.....	19
2.4. Budget communal et part des impôts locaux.....	20
2.5. Situation dans l'agglomération.....	25
2.6. Services publics locaux.....	29
2.7. Information financière .....	38
2.8. Informations sur les personnes interrogés .....	40
<b>ANNEXE 1: QUESTIONS OUVERTES, VERBATIM.....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE 2 FISCALITE.....</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXE 3 : LE QUESTIONNAIRE.....</b>	<b>75</b>

## ACRONYMES

AC	Attribution de compensation
CA	Communauté d'agglomération
CAUE	Conseil architecture, urbanisme et environnement
CRC	Chambre régionale des comptes
CSG	Contribution sociale généralisée
DSC	Dotations de Solidarité communautaire
DCTP	Dotations de compensation de la taxe professionnelle
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FB	Taxe foncière sur le foncier bâti
FNB	Taxe foncière sur le foncier non bâti
IRPP	Impôt sur le Revenu des personnes physiques
OIN	Opération d'intérêt national
SAN	Syndicat d'agglomération nouvelle
SCA	Syndicat Communautaire d'Aménagement
SEM	Société d'économie mixte
SQY	Saint-Quentin en Yvelines
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation
TP	Taxe professionnelle
TPU	Taxe professionnelle unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VLB	Valeur locative brute
VLM	Valeur locative moyenne
VLN	Valeur locative nette
ZAN	Zone d'agglomération nouvelle

## INTRODUCTION

---

### A. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'étude dont le présent rapport s'inscrit dans la recherche lancée par le PUCA sur la citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité. Plus précisément, elle fait partie de l'ensemble des travaux entrepris par l'équipe de CONJUGUER sur la dimension fiscale : quelle citoyenneté fiscale et quelle citoyenneté financière ?

Les travaux tentent de répondre aux questions initiales de la recherche :

- l'appréhension de la sphère publique surtout locale par le citoyen,
- la manière dont est perçue la fiscalité locale par les citoyens et comment l'expression de la citoyenneté fiscale s'exprime.

La démarche retenue est de s'appuyer sur les modes d'analyses suivants :

- une enquête auprès des citoyens afin de saisir leur connaissance et leur compréhension des dispositifs fiscaux et des finances locales,
- des interviews auprès des élus et responsables locaux qui appliquent une politique fiscale particulière,
- l'établissement d'un référentiel de données quantitatives destinées à permettre une confrontation entre la réalité et les positions des enquêtés.

Autant que possible, cette recherche devrait aboutir à faire partager une meilleure connaissance de la fiscalité locale et à proposer des solutions qui permettraient aux citoyens d'appréhender sans inquiétude une matière réputée obscure.

L'équipe de recherche est constituée de Victor Chomentowski et Julien Ouvrard (CONJUGUER), Pierre Gaultier (Décision Locale) et Christian Lalu, Directeur de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) qui a apporté son soutien à l'équipe, dès le démarrage de l'étude.

**Le présent rapport est le tome 2 de l'étude consacré à l'enquête auprès des habitants de trois agglomérations (Albi, Clermont-Ferrand, Saint-Quentin en Yvelines). Il comprend également des annexes particulières.**

### B. LA METHODE

Les travaux de sociologie financière portant sur les relations entre les finances publiques, l'impôt et les réactions politiques ont cessé au milieu des années 80. Ils avaient fait l'objet

d'intéressantes approches par Jean-Claude Ducros en 1982 (Sociologie financière, Paris, PUF) plus récemment de Marc Leroy (Sociologie de l'impôt, Que sais-je ?, PUF).

Nous proposons de renouer avec cette discipline sur la base d'une enquête destinée à cerner ce que comprend le citoyen de ce qu'il paie (lorsqu'il paie), à qui et pourquoi (exemple : la taxe foncière...).

Un questionnaire a été mis au point et utilisé à:

- Clermont-Ferrand, grande intercommunalité hors région parisienne,
- Saint-Quentin en Yvelines, grande intercommunalité de la région parisienne,
- Albi, intercommunalité centrée sur une ville moyenne.

En complément ont été effectuées des interviews sur place auprès des responsables locaux élus ou fonctionnaires.

**Nous remercions particulièrement les maires d'Albi et de Clermont-Ferrand ainsi que Président de Saint Quentin en Yvelines d'avoir accepté que leur site soit retenu.**

Le rapport est constitué de deux tomes, avec le rapport de synthèse dans le tome 1, et le rapport d'enquête et les annexes dans le tome 2.

## 1. L'ENQUETE : SES MODALITES

---

L'enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire semi-directif, limité en nombre (32) mais de telle façon que soient représentés :

- les principales catégories socioprofessionnelles (employé ou ouvrier, cadre moyen, profession libérale, chef d'entreprises ou cadre dirigeant du public ou du privé),
- les types d'habitat (collectif et individuel),
- le statut de l'habitat (locataire ou propriétaire-occupant).

	Ville centre		Périphérie		Total
	Locataire	propriétaire	Locataire	propriétaire	
Employé ou ouvrier	3	2	2	3	10
Cadre moyen	3	2	2	3	10
Professions libérale	1	1	1	1	4
Cadre dirigeant du public ou du privé	1	1	1	1	4
Chef d'entreprises	1	1	1	1	4
	9	7	7	9	32

Le questionnaire est bâti autour des thèmes suivants :

- connaissance de la structure institutionnelle de l'agglomération,
- indication sur les impôts locaux acquittés,
- connaissance des impôts et taxes moins apparents (taxe sur l'électricité, taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères, droits de mutation, etc.),
- connaissance et compréhension de l'assiette fiscale (revenu foncier et valeur locative, rôle des abattements, rôle des dégrèvements),
- compréhension des feuilles d'impôt (ou avertissements),
- connaissance des bénéficiaires du revenu des impôts et taxes,
- connaissance des budgets locaux,
- appréciation sur la richesse et la pauvreté de chaque collectivité,
- appréciation sur le niveau des services publics locaux utilisés,
- connaissance et appréciation sur les tarifs des services publics locaux,
- connaissance des stratégies financières et fiscales des responsables locaux,
- améliorations souhaitées en termes de connaissance et de communication,
- améliorations souhaitées en termes de justice fiscale (si cela a un sens pour l'enquêté).

Bien entendu, il ne s'agissait pas de poser directement ces questions mais d'essayer de faire apparaître le degré de connaissance et les appréciations des enquêtés sur ces divers thèmes à partir de listes d'items. Les entretiens étaient faits en direct et non au téléphone et duraient en moyenne une heure. On trouvera en annexe **3** le questionnaire utilisé.

Caractéristiques des enquêtes sur les terrains

- à Albi, le terrain a été effectué par une enquêtrice diplômée du Master II « *Gestion sociale de l'environnement* de l'ERT-SPEED (Equipe de Recherche Technologique Services publics et Economies d'Energie Durables) du Centre universitaire J-F Champollion d'ALBI avec lequel une convention a été signée ; après lui avoir donné une feuille de route sur le

panel des personnes à interroger, elle a mené 33 entretiens avec des habitants de plusieurs villes de la CA : 16 à Albi, 10 au Séquestre, 2 à Marssac-sur-Tarn et Puygouzon et un à Castelnau-de-Levis, Cunac et Frajairolles

- à Clermont-Ferrand, le terrain a été effectué par une enquêtrice professionnelle ; elle a mené 32 entretiens avec des habitants de plusieurs villes de la CA : 17 à Clermont-Ferrand, 8 à Chamalières, 7 à Aubières.
- à Saint-Quentin-en-Yvelines ; le terrain a été effectué par une enquêtrice diplômée d'un Master 2 en psychologie environnementale à l'Université Paris Descartes. Après lui avoir donné une feuille de route sur le panel des personnes à interroger, elle a mené 34 entretiens avec des habitants de plusieurs villes de la CA : 10 à Elancourt, 11 à Montigny, 6 à Guyancourt, 5 à Trappes, et 2 à Voisins-le-Bretonneux.

Dans chaque cas, les communes ont été choisies de telle façon que soient représentées des collectivités de taille et de potentiel fiscal différents :

- à Albi, la ville-centre, une commune périphérique bien dotée en potentiel fiscal (Le Séquestre) et quelques communes sans grandes ressources,
- à Clermont-Ferrand, la ville-centre, une commune périphérique emblématique et résidentielle (Chamalières) et une commune peu dotée en potentiel fiscal,
- à Saint-Quentin-en-Yvelines, il n'y a pas de villes centre mais plusieurs villes de taille moyenne de potentiel fiscal différent, et une commune plus petite emblématique par son côté résidentiel.

En fait, l'enquête ayant débuté à Albi, quelques enquêtes pilotes ont été réalisées à la suite desquelles le questionnaire a été revu et adapté afin de tenir compte des réactions des enquêtés, notamment de leur incompréhension pour certaines questions très techniques, en le raccourcissant, ou en réécrivant certaines des questions ambiguës (« Avez vous de relations personnelles avec un responsable communal ? »). Par la suite, les enquêteurs n'ont pas rencontré de problème particulier ni à Albi ni sur les deux autres territoires.

## 2. LES RESULTATS DE L'ENQUETE

---

### 2.1. LES ASPECTS INSTITUTIONNELS

Les deux premières questions posées dans le questionnaire visent à cerner le niveau de connaissance du citoyen concernant son environnement administratif. En somme, sait-il comment sa ville s'inscrit dans les différents échelons administratifs (Communauté, Conseil Général, Conseil Régional...) ?

*Dans quel type de communauté habitez vous ?*

	Effectifs	Fréquence
Communauté de communes	20	20,2%
Communauté d'agglomération	67	67,7%
ne sais pas	12	12,1%
Total	99	

Le fait communautaire est majoritairement connu : 67% des interrogés savent qu'ils appartiennent à une communauté d'agglomération.

%	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
de communes	40,6		21,2	20,2
d'agglomération	34,4	91,2	75,8	67,7
ne sais pas	25,0	8,8	3,0	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

La connaissance est meilleure à Saint-Quentin en Yvelines (SQY) (91.2%) par rapport à Albi (75%) et surtout Clermont-Ferrand où seuls 34% savent qu'ils font partie d'une CA. Pour ce dernier cas, cela s'explique peut être par le fait qu'il s'agit d'une communauté de communes ancienne, créée en 1993 et transformée en CA en 2000. La mémoire l'emporterait sur la réalité présente.

### 2.2. IMPOTS LOCAUX

Cette deuxième partie du questionnaire compte une vingtaine de questions permettant de savoir si l'interviewé paye des impôts locaux et s'il en connaît les principales caractéristiques. Les questions sont centrées sur la **taxe d'habitation** afin de toucher un maximum de personnes puisque seuls les propriétaires paient la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB).

Les questions sont ensuite élargies à d'autres impôts et, dans un troisième temps, la personne interviewée est amenée à replacer cet impôt dans un contexte plus large (perception de sa fiscalité par rapport aux communes voisines et réflexion sur la notion de justice fiscale).

- **Questions personnelles sur la feuille d'impôt que les interrogés reçoivent**

D'abord, 99% des interrogés indiquent payer la taxe d'habitation (la seule personne exonérée est Rmiste), 95% disent (à juste titre) recevoir la feuille d'imposition à l'automne et 65% sont



mensualisés. En fait, la question ne précisait pas quel impôt était mensualisé il n'est pas sûr que la mensualisation concerne particulièrement la TH.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, une majorité (55,6%) des personnes interrogées estiment la lecture de leur feuille d'impôts plutôt aisée. Reste à savoir si cela correspond à une bonne compréhension de leur fiscalité ou s'ils se contentent simplement de regarder le montant à payer (ce que laisseraient penser les questions ouvertes).

	Effectifs	Fréquence
pas d'avis	17	17,2%
plutôt aisée	55	55,6%
plutôt difficile	27	27,3%
Total	99	

On constate que la lecture de l'avertissement fiscal semble plus difficile à SQY, ou seuls 41% trouvent la lecture aisée, contre 35 % difficile et 23% qui n'ont pas d'avis.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
pas d'avis	9,4	23,5	18,2	17,2
plutôt aisée	59,4	41,2	66,7	55,6
plutôt difficile	31,3	35,3	15,2	27,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Les femmes sont 62% à trouver la lecture de la feuille d'impôt aisée, contre seulement 51 % pour les hommes.

	Homme	Femme	Total
pas d'avis	19,4	13,5	17,2
plutôt aisée	51,6	62,2	55,6
plutôt difficile	29,0	24,3	27,3
Total	100,0	100,0	100,0

Même si une majorité estime la lecture de la feuille d'impôt plutôt aisée, et ce quelle que soit la CSP, on constate malgré tout que plus la CSP est modeste, plus la compréhension est difficile, puisque 36 % des employés et 33 % des cadres moyens la jugent ainsi. Cela dépend également du type de profession.

	ouvrier	employé	cadre moyen	profession libérale	cadre supérieur public	cadre supérieur privé	chef d'entreprise	autres	Total
Pas d'avis		8,0	19,0	38,5	14,3	13,3	20,0	14,3	17,2
plutôt aisée	100,0	56,0	47,6	53,8	71,4	66,7	60,0	28,6	55,6
plutôt difficile		36,0	33,3	7,7	14,3	20,0	20,0	57,1	27,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les personnes jugeant la lecture de la feuille d'imposition comme plutôt difficile (27,3%), dans les questions ouvertes, sont partagées entre deux sentiments, selon deux profils différents :

- certains ne sont pas à l'aise avec les chiffres et le vocabulaire trop technique et pas assez expliqué (ex : valeur locative brute). Par conséquent, ils estiment qu'il faut être un spécialiste pour comprendre les explications qui ne sont pas faites pour le citoyen « lambda ». Pour eux, la TH et les impôts locaux sont beaucoup plus difficiles à comprendre que l'impôt sur le revenu ;

- d'autres regrettent le manque de transparence et de détails, ce qui fait qu'on ne peut pas saisir à quoi sont affectés les impôts, ni qui vote les taux, pourquoi telle ou telle ville voisine a une TH plus basse ou tout simplement comment est précisément effectué le calcul d'imposition.

Avec ce dernier point, on voit l'importance de l'équité ou de l'égalité de traitement. Il y a constamment un doute sur ces sujets financiers sûrement renforcé dans le domaine fiscal. Est-ce la mémoire des siècles passés, de l'Ancien Régime, où certains payaient (le Tiers Etats) et d'autres ne payaient pas l'impôt (la noblesse et le clergé) qui ressurgit ?

Dans la même lignée que la question précédente, on constate que 53,5% des interrogés trouvent les explications fournies suffisantes. Pour autant, ceci implique naturellement que 46,5 % les trouvent insuffisantes. On peut se poser la question de savoir si les gens trouvent les explications suffisantes car ils ont compris, ou bien insuffisantes parce que, de toute façon, ils ne voudraient pas se pencher davantage sur le sujet (voir les questions ouvertes).

C'est dans la communauté d'agglomération de Saint-Quentin que les habitants sont le moins satisfaits des explications fournies sur la feuille d'impôt. En effet, contrairement aux deux autres CA, une large majorité se dégage dans le sens d'explications insuffisantes (67,6%). On verra que pourtant, c'est dans cette agglomération que le niveau de connaissance est le meilleur.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
suffisantes	59,4	32,4	69,7	53,5
insuffisantes	40,6	67,6	30,3	46,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

En tous cas, la grande majorité (+ de 85%) des interrogés n'a pas recours à une aide extérieure pour comprendre leur feuille d'imposition, ni même à un site explicatif. Curieusement, les CSP de chefs d'entreprise et de professions libérales ont davantage recours à cette aide (ou à un site Internet) que les autres. Peut être sont-ils tout simplement mieux informés sur l'existence même de ces outils d'aide, à moins qu'ils aient répondu en pensant à un autre impôt local : la taxe professionnelle

En ce qui concerne le montant payé en taxe d'habitation, une majorité se dégage pour un montant entre 300 et 600 € ce qui est la fourchette nationale. Les personnes interrogées semblent donc avoir bien retenu les montants qu'ils payent en taxe d'habitation.

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	1,0%
moins de 100€	2	2,0%
entre 100 et 300 €	7	7,1%
entre 300 et 600€	36	36,4%
entre 600 et 1000€	27	27,3%
plus de 1000€	21	21,2%
ne sais pas	5	5,1%
Total	99	

La cotisation TH est beaucoup plus élevée à SQY, où 47% des interrogés disent payer plus de 1.000€ et 23% entre 600€ et 1.000€. Il est possible que l'échantillon de SQY soit légèrement biaisé du fait de l'âge plus avancé des interrogés avec une situation plus aisée et disposant d'un logement plus important. L'échantillon de SQY est composé à 73% de propriétaire qui paient à la fois la TH, le FB et la TEOM, ce qui peut aussi expliquer le niveau d'impôt déclaré.

De fait, les valeurs locatives des Yvelines sont parmi les plus élevées de France.

%	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Non réponse			3,0	1,0
moins de 100€	3,1	2,9		2,0
entre 100 et 300 €	9,4	5,9	6,1	7,1
entre 300 et 600€	50,0	17,6	42,4	36,4
entre 600 et 1000€	31,3	23,5	27,3	27,3
plus de 1000€	6,3	47,1	9,1	21,2
ne sais pas		2,9	12,1	5,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Par ailleurs, le montant de la cotisation augmente en fonction de la CSP. Ceci peut s'observer sur le pourcentage des interrogés payant plus de 1.000 € de taxe d'habitation.

	ouvrier	employé	cadre moyen	profession libérale	cadre supérieur public	cadre supérieur privé	chef d'entreprise	autres	Total
Non réponse		4,0							1,0
moins de 100€		4,0					10,0		2,0
entre 100 et 300 €		8,0	4,8		28,6	6,7		14,3	7,1
entre 300 et 600€		60,0	33,3	38,5	14,3	13,3	40,0	28,6	36,4
entre 600 et 1000€		12,0	47,6	30,8	28,6	40,0	10,0	14,3	27,3
plus de 1000€		8,0	14,3	15,4	28,6	33,3	40,0	42,9	21,2
ne sais pas	100,0	4,0		15,4			6,7		5,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### Abattements et dégrèvements

La question des abattements et des dégrèvements témoigne certainement des limites des personnes interrogés quant au degré de connaissance qu'ils peuvent avoir en fiscalité locale.

### Bénéficiez vous d'abattement sur la valeur locative ?

	Clermont	Saint Quentin	Albi
Non réponse		2,9	
oui	21,9	29,4	18,2
non	12,5	5,9	
ne sais pas	65,6	61,8	81,8
Total	100,0	100,0	100,0

En effet, 69 % des interrogés ne savent pas s'ils bénéficient d'abattements. Il y a un manque de visibilité de l'abattement pour les citoyens même qui en bénéficient. Ils ne le perçoivent pas forcément sur la feuille d'impôts. Ceci est encore plus vrai dans la CA d'Albi où on constate une plus grande ignorance des abattements que dans les deux autres communautés d'agglomérations. En effet, 81,8% des interrogés ne savent pas s'ils bénéficient d'abattements (contre 65% et 61% dans les CA de Clermont et Saint Quentin en Yvelines). Or, ils en bénéficient tous. Seuls 20% des interrogés évoquent l'abattement pour personnes à charge. Peu connaissent les effets réducteurs des abattements (12%).

Le haut pourcentage de non-réponses témoigne à la fois des gens qui ne se sentent pas concernés car ils ne croient pas bénéficier d'abattements, mais également de la complexité technique de la question. On peut par ailleurs constater que les habitants de Saint-Quentin semblent avoir une

connaissance légèrement plus étendue que dans les deux autres CA sur le type d'abattements dont ils bénéficient.

C'est également vrai pour les dégrèvements, comparativement aux autres CA, bien que 65% des interrogés à Saint-Quentin ne savent pas s'ils en bénéficient. C'est dire la difficulté de cette question qui a semble t-il perdu les enquêtés par sa technicité. Peut être est-ce également dû à la relative nouveauté des dégrèvements qui, apparus en 1994, ne sont devenus généralisés et efficaces que depuis 2002.

#### *Bénéficiez-vous de dégrèvement TH ?*

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
oui		8,8	3,0	4,0
non	12,5	26,5	97,0	45,5
ne sais pas	87,5	64,7		50,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Les explications données sur la feuille d'impôt pour les deux allègements sont quasiment impossibles à interpréter, même pour des spécialistes concernant le dégrèvement.

#### *Redevance télévisuelle*

Pour continuer dans le sens d'une bonne connaissance des personnes interrogées, on note que 90 % des personnes interrogées font bien la différence entre la taxe d'habitation et la redevance télévisuelle alors qu'on aurait pu penser, étant donné la présentation sur une même feuille, que cela créerait une confusion dans l'esprit des interrogés. 65% estiment la part de la redevance à moins de 25% du total acquitté, ce qui est un ordre de grandeur convenable. La réponse est beaucoup plus nuancée dans l'agglomération d'Albi, où seuls 45% estiment que la redevance représente moins de 25%. En revanche 36% estiment qu'elle représente entre 25% et 50% du total.

#### *Autres impôts locaux*

A la question « Quels autres impôts locaux acquittez-vous ? », quelques professionnels indiquent correctement la TP. On peut souligner la bonne connaissance de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Non réponse	5,8	3,0		2,6
Taxe sur le foncier bâti	32,7	39,4	29,3	33,7
Taxe sur le foncier non bâti	1,9	10,6	17,3	10,9
Taxe professionnelle	11,5	3,0	12,0	8,8
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	46,2	42,4	41,3	43,0
ne sais pas	1,9	1,5		1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

60% des locataires disent acquitter la TEOM, contre seulement 38% pour les propriétaires. Mais il ne s'agit que de déclarations et non de faits avérés puisque normalement la quasi-totalité des ménages la paie. Le relatif faible pourcentage des propriétaires acquittant la taxe est assez surprenant.

	Non réponse	locataire	propriétaire	Total
Non réponse		11,4		2,6
Taxe sur le foncier bâti	33,3	6,8	41,8	33,7
Taxe sur le foncier non bâti	33,3	4,5	12,3	10,9
Taxe professionnelle		15,9	6,8	8,8
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	33,3	59,1	38,4	43,0
ne sais pas		2,3	0,7	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Si on analyse les réponses uniquement pour Saint-Quentin, en triant par CSP, on s'aperçoit que le faible pourcentage de la TP provient du fait que les 6 chefs d'entreprise n'ont pas répondu qu'ils payaient la taxe (contrairement aux professions libérales).

	ouvrier	employé	cadre moyen	profession libérale	cadre supérieur dans le public	cadre supérieur dans le privé	chef d'entreprise	autres	Total
Non réponse		2,5	8,1			3,1			2,6
Taxe sur le foncier bâti		35,0	35,1	23,3	46,7	37,5	26,9	41,7	33,7
Taxe sur le foncier non bâti		7,5	5,4	20,0	6,7	18,8	11,5		10,9
Taxe professionnelle			2,7	30,0			26,9		8,8
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	100,0	55,0	45,9	23,3	46,7	40,6	34,6	58,3	43,0
ne sais pas			2,7	3,3					1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

- **Questions techniques sur les impôts locaux**

A la question « Sur quelle base est calculée votre taxe d'habitation ? » les « bonnes » réponses étaient « une évaluation faite par l'administration » et dans une certaine mesure « le revenu », puisque celui-ci est déterminant dans l'attribution de dégrèvements et de l'abattement spécial pour non imposition à l'IRPP (retenu que par 2 communes seulement).

Si on constate les mêmes tendances dans les réponses des trois agglomérations, la précision est plus grande dans l'agglomération de Saint-Quentin, où plus de la moitié des interrogés ont répondu « une évaluation faite par l'administration ».

	Clermont	Saint Quentin	Albi
votre revenu	21,7	15,4	12,1
le loyer de votre logement	8,7	5,1	24,1
la valeur de vente de votre logement (valeur vénale)	21,7	5,1	13,8
une évaluation faite par l'administration	39,1	53,8	44,8
ne sais pas	8,7	20,5	5,2
Total	100,0	100,0	100,0

Cependant, afin de relativiser la bonne connaissance de la fiscalité par les citoyens, il faut préciser que la question était faite de telle manière que les interrogés avaient la possibilité de réponses multiples. Par conséquent, si a priori le pourcentage de 65% de réponses désignant « une évaluation faite par l'administration » semble flatteur, le nombre de personnes ayant répondu seulement « une

évaluation faite par l'administration » ou « votre revenu » et « une évaluation faite par l'administration » est très faible.

	votre revenu	le loyer de votre logement	la valeur de vente de votre logement (valeur vénale)	une évaluation faite par l'administration	ne sais pas	Total
votre revenu		8	5	12		23
le loyer de votre logement	8		4	13		20
la valeur de vente de votre logement (valeur vénale)	5	4		11		20
une évaluation faite par l'administration	12	13	11			65
ne sais pas						15
Total	23	20	20	65	15	

En effet, sur les 65 personnes qui ont répondu « une évaluation faite par l'administration », seulement « 12 » ont également répondu « votre revenu ».

A la question « *qui décide des taux de la taxe d'habitation* » et « *pour quel bénéficiaire ?* », les bonnes réponses étaient le Conseil Général et le Conseil Municipal (et donc le département et la ville comme bénéficiaires). Le conseil régional ne perçoit plus la TH depuis 2001.

#### Vote des taux

	Clermont	Saint Quentin	Albi
Votre ville	32,3	37,7	31,3
Votre agglomération	25,8	19,5	20,8
Votre département	24,7	24,7	21,9
Votre région	12,9	10,4	15,6
L'État	3,2	6,5	9,4
Ne sais pas	1,1	1,3	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

#### Bénéficiaires

	Clermont	Saint Quentin	Albi
L'État	8,3	10,8	7,0
Le conseil régional	16,7	13,8	12,7
Le conseil général	23,6	30,8	21,1
Le conseil municipal	41,7	30,8	38,0
conseil communautaire	9,7	13,8	19,7
ne sais pas			1,4
Total	100,0	100,0	100,0

Dans les trois agglomérations, les deux bonnes réponses obtiennent les deux pourcentages les plus élevés.

De plus lorsqu'on analyse les personnes ayant donné exactement la bonne réponse, c'est-à-dire le Conseil Municipal et le Conseil Général, le pourcentage demeure élevé. En effet, parmi les 77 qui ont répondu le Conseil municipal, 42 ont également répondu le Conseil Général, soit plus de 60% de bonnes réponses.

	L'État	Le conseil régional	Le Conseil Général	Le Conseil municipal	Le Conseil communautaire	Total
L'État		7	8	13	2	18
Le conseil régional	7		21	24	6	30
Le conseil général	8	21		42	16	52
Le conseil municipal	13	24	42		25	77
Le conseil communautaire	2	6	16	25		30
ne sais pas						1
Total	18	30	52	77	30	

Il subsiste tout de même une minorité qui est totalement dans l'erreur, notamment les 18% qui indique l'Etat comme décisionnaire ou comme bénéficiaire. Est-ce le résultat de la confusion instaurée avec le lieu du paiement (le Trésor) ? Ou au contraire la connaissance qu'effectivement l'Etat perçoit une part des recettes pour « frais d'assiette et de recouvrement » ? C'est peu vraisemblable mais pas impossible.

Bref, une grande ambiguïté subsiste sur les décisionnaires et les bénéficiaires des impôts locaux pour au moins 25% des enquêtés.

- **Questions de mise en perspective comparative de la fiscalité par les citoyens**

*Par rapport aux communes voisines :*

La majorité des personnes interrogées estiment que la fiscalité dans leur commune, n'est ni particulièrement élevée, ni particulièrement basse, c'est à dire moyenne, à 60%.

Pour Clermont, c'est clair, mais à Saint-Quentin la fiscalité est considérée comme plutôt basse à, et à Albi plutôt élevée.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
élevée	12,5	11,8	24,2	16,2
moyenne	75,0	55,9	51,5	60,6
basse	9,4	26,5		12,1
ne sais pas	3,1	5,9	24,2	11,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans l'ensemble, on note une bonne perception par les personnes interrogées de la fiscalité de leur commune par rapport aux communes limitrophes. Ainsi, 43,8% des habitants d'Albi estiment que leur ville a une fiscalité plutôt élevée, 81,8% des habitants de Montigny estiment que leur ville a une fiscalité moyenne. Cependant, 82,4% des habitants de Clermont-Ferrand estiment que leur fiscalité est plutôt moyenne par rapport aux communes limitrophes, alors que la fiscalité est plutôt élevée. Il faut toutefois être prudent dans les appréciations car il apparaît clairement que la plupart des habitants se réfugient dans la solution « moyenne » pour leur commune même quand cela a peu de sens (Le Séquestre par exemple). D'autre part, le nombre de personnes interrogées en dehors des villes centre reste assez faible et peu représentatif.

	élevée	moyenne	basse	ne sais pas	Total	Taux TH 2007
Aubiere	14,3	71,4	14,3		100,0	10,58
Chamalières		62,5	25,0	12,5	100,0	11,96
Clermont-Ferrand	17,6	82,4			100,0	17,01
Elancourt	10,0	60,0	30,0		100,0	12,62
Guyancourt	16,7	16,7	66,7		100,0	11,45
Montigny-le-Bretonneux		81,8	18,2		100,0	11,53
Trappes	20,0	60,0		20,0	100,0	12,86
Voisin le Bretonneux	50,0			50,0	100,0	13,76
Albi	43,8	31,3		25,0	100,0	14,45
Castelnau-De-Levis	100,0				100,0	6,07
Cunac		100,0			100,0	8,77
Frejairolles				100,0	100,0	9,92
Marssac-Sur-Tarn		100,0			100,0	8,36
Puygouzon		100,0			100,0	8,89
Le Séquestre		70,0		30,0	100,0	7,29
Total	16,2	60,6	12,1	11,1	100,0	

*Quelles sont les communes de votre agglomération qui selon vous sont plutôt moins imposées ?*

Dans l'agglomération clermontoise, la commune la moins imposée est Orcines avec 7,56 %. Elle n'est pourtant citée que 2 fois, alors que Cebazat et Cournon d'Auvergne sont cités 6 fois chacune malgré des fiscalités parmi les plus hautes de la CA. Il y a donc un problème de perception de la fiscalité des communes limitrophes.



	Clermont	Saint Quentin	Albi	Taux TH 2007
Non réponse	6	13	21	
Durtol	5			7,70
Orcines	2			7,56
Aubiere	7			10,58
Romagnat	1			12,19
Gerzat	4			13,82
Pont-Du-Chateau	1			15,50
Lempdes	1			15,13
Cebazat	6			15,87
Nohanent	1			14,57
Royat	2			12,01
Chamalières	9			11,96
Aulnat	3			14,48
Clermont-Ferrand	1			17,01
Cournon-D'Auvergne	6			19,59
Elancourt		1		12,62
Guyancourt		7		11,45
La Verriere		3		12,53
Magny-les-Hameaux		1		10,31
Montigny-le-Bretonneux		3		11,53
Trappes		13		12,86
Voisins le Bretonneux		1		13,76
Arthes			2	7,99
Carlus			3	8,71
Cunac			1	8,77
Denat			2	5,01
Frejairolles			4	9,92
Labastide-Denat			2	5,75
Lescure D'Albigeois			1	9,30
Marsac-Sur-Tarn			2	8,36
Puygouzon			3	8,89
Rouffiac			2	5,04
Saint Juery			1	8,53
Salies			1	18,31
Le Séquestre			3	7,29
Terssac			3	6,42
Total	55	42	51	148

Concernant l'agglomération de Saint-Quentin, on remarque que Trappes est citée en grande majorité parmi les villes les moins imposées. C'est pourtant Magny les Hameaux qui a le taux de TH le plus bas avec 10,31%, et la commune n'est citée qu'une fois. Trappes bénéficie visiblement d'une image d'une ville à faible fiscalité.

Pour l'agglomération albigeoise, les communes les moins imposées sont Denat et Rouffiac. Or, la ville la plus citée est Frejairolles, qui a pourtant la troisième fiscalité la plus importante de la CA après Albi et Salies. Les habitants de la CA ont donc du mal à cerner la réalité des taux d'imposition, où ne sont tout simplement pas vraiment informés.

*Quelles sont les communes de votre agglomération qui, selon vous, sont plutôt plus imposées ?*

Concernant l'agglomération clermontoise, la commune la plus imposée est Le Cendre avec 22,42 % de taux de TH. Elle n'est pourtant citée que 2 fois, alors que Ceyrat et Clermont avec des taux certes importants mais pas les plus élevés sont citées respectivement 10 et 15 fois. Il y a certainement une image de la grande ville, Clermont, naturellement plus imposée que les autres aux yeux des citoyens.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Taux TH 2007
Non réponse	5	12	9	
Aubiere	1			10,58
Romagnat	1			12,19
Perignat-Les-Sarlieve	1			10,56
Beaumont	8			11,80
Ceyrat	10			15,86
Pont-Du-Chateau	1			15,50
Cebazat	1			15,87
Royat	9			12,01
Chamalieres	7			11,96
Le Cendre	2			22,45
Clermont-Ferrand	15			17,01
Cournon-D'Auvergne	4			19,59
Elancourt		3		12,62
Guyancourt		2		11,45
La Verriere		1		12,53
Magny-les-Hameaux		2		10,31
Montigny-le-Bretonneux		2		11,53
Trappes		2		12,86
Voisin le Bretonneux		16		13,76
Albi			21	14,45
Cambon			2	9,56
Lescure D'Albigeois			1	9,3
Puygouzon			1	8,89
Saint Juery			2	8,53
Le Sequestre			1	7,29
Total	65	40	37	142

Pour l'agglomération de Saint-Quentin, la ville la plus imposée au niveau de la TH est Voisins-le-Bretonneux, avec 13,76%. Les interrogés ont largement perçu cette fiscalité élevée car ils sont plus de la moitié à avoir cité Voisins. Au taux de la TH, vient s'ajouter l'image d'une ville avec un taux de FB également plus élevé que les autres communes limitrophes. On constate donc une perception correcte des habitants de la CA.

Concernant la CA Albigeoise, la ville la plus imposée en TH est Saliès (18,31%). Elle n'est pourtant pas citée une seule fois. La très grande majorité des interrogées estime qu'Albi est la ville où la fiscalité la plus lourde. C'est en partie vrai puisqu'il s'agit de la deuxième ville la plus imposée. Pour autant, elle jouit certainement auprès des citoyens de cette image de ville-centre, bénéficiant des services et donc davantage imposée que les autres.

Que ce soit dans un sens (la moins imposée) ou dans l'autre (la plus imposée), la précision des réponses est faible. Il est clair que l'image des communes qui s'ancre parfois dans le passé, s'impose plus fortement que les faits.

- Une question sur les améliorations à faire en termes de justice fiscale.

88% des interrogés ont répondu à cette question et ont chacun exprimé un avis propre à leur sensibilité. Pour autant, on peut essayer de dégager quelques grandes tendances dans les améliorations proposées (voir les réponses à la question ouverte 30).

- **Un égalitarisme plutôt tempéré**

La notion d'égalité n'est pas comprise de la même façon selon les agglomérations, notamment hors région d'Ile de France. C'est à Saint-Quentin que l'idée est la plus claire, ce qui s'explique par

l'absence de ville centre et au contraire de l'existence de plusieurs villes de taille moyenne similaire. Cette frange de la population se prononce pour une égalité des taux d'imposition pour toutes les communes de l'agglomération. De telles positions se retrouvent dans les deux autres agglomérations. Mais la relation ville-centre/périphérie entraîne d'autres préoccupations qui s'expriment parfois plus en termes d'égalité de service (transport par exemple) qu'en termes de fiscalité.

- **Equité-revenu ou équité-service ?**

A l'égalité stricte, le même (même législation fiscale, même pression fiscale sur des critères identiques), on oppose l'équité, la juste différence destinée à adapter les mesures, donc la fiscalité, en fonction d'autres critères : par exemple, des capacités contributives ou des services proposés. On note que les interviewés préconisent souvent la prise en compte des revenus comme assiette de la TH, ignorant que c'est déjà largement le cas.

- **La solidarité**

Globalement on retrouve souvent l'idée de dire que les communes riches doivent aider les communes pauvres. Comme on l'a déjà indiqué, il subsiste la conscience que la TP est au cœur des disparités. Certains proposent une solidarité par le biais de l'agglomération et d'autres par l'Etat. On note également une volonté de trouver un équilibre entre autonomie et solidarité entre les communes.

- **Utopie et nouvelle donne**

Une question ouverte permet aussi de se défouler ou de rêver. Certains expriment leur défiance envers les élus et les divers niveaux de collectivités, ou bien même une forme de négation de l'autonomie locale. On note également une demande de plus d'intercommunalité, avec davantage de compétences partagées.

### 2.3. AUTRES TAXES

Sur une question ouverte à propos d'autres impôts et taxes, 75 % des interrogés ne peuvent citer, spontanément que les 4 taxes locales principales, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle. 3 % ne répondent pas.

Parmi les **22% de répondants**, voici le détail de leurs réponses :

- Taxe sur l'eau et l'assainissement (12)
- Taxe locale d'équipement (7),
- TEOM (5)
- Taxe sur l'électricité (3),
- Les parkings payants (2)
- Taxe sur les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement)
- Taxe de séjour
- Redevance pour l'énergie photovoltaïque
- Droits de mutations

- La taxe d'apprentissage, les cotisations retraites ( !)
- Congés payés ( !)

On remarque une certaine confusion avec des charges sociales patronales. Il s'agit évidemment de professions libérales.

En présentant une liste d'impôts et taxes, les langues se délient et les enquêtés indiquent qu'ils payent une taxe sur l'électricité, une redevance sur l'eau et une redevance d'assainissement. En effet, contrairement à l'imprécision de question précédente ouverte, les interrogés payent en réalité au moins un des impôts proposés alors qu'ils disent ne pas en connaître d'autres. Parmi les trois taxes ou redevance proposés, le plus grand pourcentage revient à la redevance sur l'eau.

*Parmi ces impôts lesquels payez vous ?*

	Effectifs	Fréquence
une taxe sur l'électricité	48	48,5%
une redevance sur l'eau	62	62,6%
une redevance d'assainissement	58	58,6%
aucun des trois	13	13,1%
ne sais pas	18	18,2%
Total/ interrogés	99	

Interrogés : 99 / Répondants : 99 / Réponses : 199  
 Pourcentages calculés sur la base des interrogés

Parmi les impôts nationaux, les résultats sont parfois étonnants sur ce que disent payer les personnes interrogées. Que 91% d'entre eux payent l'impôt sur le revenu et 88% la CSG paraît logique, encore que sur l'ensemble du territoire français seuls 53% des contribuables payaient l'impôt sur le revenu en 2007. Mais que seuls 74% payent la TVA, alors que c'est un impôt inclut dans les prix à la consommation, montre la confusion qui peut régner dans les esprits sur la fiscalité en générale.

*Parmi ces impôts lesquels payez vous ?*

	Effectifs	Fréquence
L'impôt sur le revenu	90	90,9%
La TVA	75	75,8%
La CSG	89	89,9%
aucun	1	1,0%
Total/ interrogés	99	

Interrogés : 99 / Répondants : 99 / Réponses : 255  
 Pourcentages calculés sur la base des interrogés

## 2.4. BUDGET COMMUNAL ET PART DES IMPOTS LOCAUX

Cette partie regroupe cinq questions sur les ressources de la commune des enquêtés et l'origine de cette ressources.

- **Niveau du budget communal**

La première question porte sur le niveau du budget de leur commune, il s'agissait d'un choix multiple à réponse unique. Les réponses sont les suivantes :

	moins de 10M€	de 10 à 50M€	de 50 à 100M€	plus de 100 M€	ne sais pas	Total	Budget réel (K € 2007)
Aubiere		57,1	28,6		14,3	100,0	9 391
Chamalières		25,0	25,0	25,0	25,0	100,0	30 698
Clermont-Ferrand	5,9	41,2	35,3	11,8	5,9	100,0	233 344
Elancourt		30,0	20,0	10,0	40,0	100,0	37 954
Guyancourt		33,3	33,3		33,3	100,0	47 621
Montigny-le-Bretonneux	18,2	36,4	9,1		36,4	100,0	60 390
Trappes		40,0		40,0	20,0	100,0	81 475
Voisin le Bretonneux		50,0			50,0	100,0	17 922
Albi	87,5	12,5				100,0	112 314
Castelnau-De-Levis	100,0					100,0	1 137
Cunac	100,0					100,0	1 012
Frejairolles	100,0					100,0	1 245
Marssac-Sur-Tarn	100,0					100,0	2 428
Puygouzon	100,0					100,0	4 224
Le Sequestre	80,0	20,0				100,0	2 200
Total	32,3	29,3	15,2	7,1	16,2	100,0	

On constate une meilleure appréciation des budgets dans les petites villes où les habitants savent que le budget est réduit (moins de 10M€), alors que dans les villes moyennes et grandes, l'ordre de grandeur semble leur échapper. Ainsi, seuls 11,8% des habitants de Clermont savent que le budget de leur ville est supérieur à 100M€, et 87% des albigeois pensent qu'Albi a un budget inférieur à 10M€ alors qu'il dépasse les 100M€.

- **Proportion des impôts locaux dans le total**

La deuxième question portait sur la proportion des impôts locaux dans le budget communal.

	10%	de 10 à 30%	de 30 à 50%	plus de 50%	ne sais pas	Total	% réel (2007)
Aubièrre		3	3		1	7	35
Chamalières		3	3	2		8	31
Clermont-Ferrand		8	5	2	2	17	27
Elancourt		3	3	2	2	10	31
Guyancourt		2		2	2	6	32
Montigny-le-Bretonneux		4	3	1	3	11	29
Trappes		2	1		2	5	17
Voisin le Bretonneux			2			2	31
Albi	1	7	8			16	18
Castelnau-De-Levis		1				1	18
Cunac			1			1	23
Frejairolles		1				1	18
Marssac-Sur-Tarn		1	1			2	30
Puygouzon		1	1			2	15
Le Séquestre		6	4			10	13
Total	1	42	35	9	12	99	

Les estimations données par les citoyens du pourcentage des impôts locaux dans le budget total sont relativement précises. En moyenne, on compte entre 40% et 50% de bonnes réponses. Les habitants des petites villes répondent plus précisément.

	10%	de 10 à 30%	de 30 à 50%	plus de 50%	ne sais pas	Total	% réel (2007)
Aubiere		42,9	42,9		14,3	100,0	35
Chamalieres		37,5	37,5	25,0		100,0	31
Clermont-Ferrand		47,1	29,4	11,8	11,8	100,0	27
Elancourt		30,0	30,0	20,0	20,0	100,0	31
Guyancourt		33,3		33,3	33,3	100,0	32
Montigny-le-Bretonneux		36,4	27,3	9,1	27,3	100,0	29
Trappes		40,0	20,0		40,0	100,0	17
Voisin le Bretonneux			100,0			100,0	31
Albi	6,3	43,8	50,0			100,0	18
Castelnau-De-Levis		100,0				100,0	18
Cunac			100,0			100,0	23
Frejairolles		100,0				100,0	18
Marssac-Sur-Tarn		50,0	50,0			100,0	30
Puygouzon		50,0	50,0			100,0	15
Le Sequestre		60,0	40,0			100,0	13
Total	1,0	42,4	35,4	9,1	12,1	100,0	

- **Autres recettes communales**

La troisième question interrogeait les citoyens sur ce qu'ils pensaient être les autres recettes les plus importantes de la commune, outre les impôts locaux.

<i>Recettes de la commune</i>	Saint Quentin	Clermont	Albi	Total
Taxe professionnelle	50%	25%	61%	45%
Dotations Etat	44%	59%	12%	38%
Dotations Région	21%	19%	9%	16%
Dotations Département	18%	13%	9%	13%
Parcmètres et contraventions	12%	13%	3%	9%
Tarifs des services publics	24%	0%	0%	8%
Revenus locatifs	0%	19%	3%	7%
Subventions de la CA	18%	0%	0%	6%
Emprunts	3%	9%	3%	5%
Placements financiers	0%	6%	3%	3%
Subventions européennes	0%	3%	0%	1%
TEOM	3%	0%	0%	1%
Taxe sur les transports	3%	0%	0%	1%
Publicité	0%	3%	0%	1%
Dératisation	0%	3%	0%	1%
Ne sais pas	3%	13%	12%	9%

La réponse la plus fréquente est donc la taxe professionnelle, qui fait pourtant partie des impôts locaux, preuve que cette taxe reste encore floue aux yeux des ménages qui ne la payent pas (sauf les chefs d'entreprises et professions libérales enquêtés). De plus, la taxe est perçue par la communauté et non par les communes.

Malgré la confusion avec la TP, on constate malgré tout une bonne connaissance des recettes communales, puisque 38% des interrogés avaient identifié les dotations de l'Etat comme étant une des recettes les plus importantes. En revanche, seuls 8% des interrogés évoquent le produit des tarifs des services publics.

Pour avoir un ordre d'idée, au niveau national, les impôts locaux (et les compensations fiscales)

représentent en moyenne 40%, les dotations de l'Etat 30% et les tarifs des services publics un peu moins de 10%. On peut donc conclure, qu'en moyenne, les personnes interrogées ont une assez bonne perception de la structure des recettes de leur commune.

- **Degré de richesse de leur commune**

Globalement, les enquêtés pensent que leur agglomération est moyennement riche (58%) ou carrément riche (36%) alors que très peu répondent « pauvre » (4%).

	Effectifs	Fréquence
riche	36	36,4%
moyenne	58	58,6%
pauvre	4	4,0%
ne sais pas	1	1,0%
Total	99	

On constate que, dans l'agglomération de Saint-Quentin, contrairement aux autres CA visitées, les habitants estiment en majorité que leur commune est plutôt riche.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
riche	25,0	50,0	33,3	36,4
moyenne	68,8	44,1	63,6	58,6
pauvre	3,1	5,9	3,0	4,0
ne sais pas	3,1			1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Les cadres supérieurs estiment en majorité que leur ville est riche, alors que les employés et ouvriers estiment qu'elle est « moyennement riche ». Ceci correspond sans doute majoritairement à la réalité des différentes communes dans lesquelles ils habitent en fonction de leurs revenus.

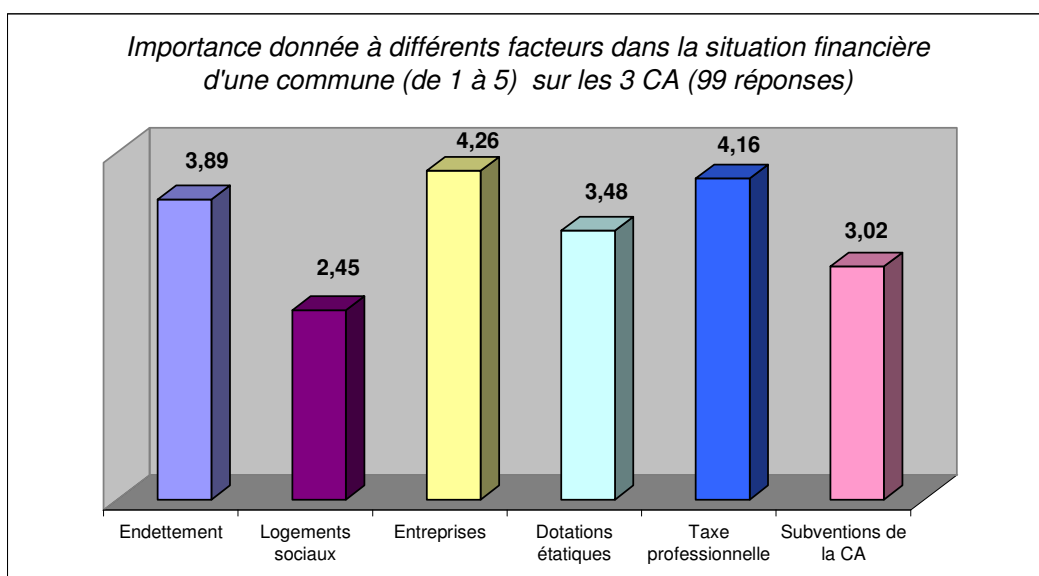
	ouvrier	employé	cadre moyen	profession libérale	cadre supérieur dans le public	cadre supérieur dans le privé	chef d'entreprise	autres	Total
riche		28,0	33,3	46,2	42,9	53,3	30,0	28,6	36,4
moyenne	100,0	72,0	57,1	46,2	57,1	46,7	60,0	57,1	58,6
pauvre			4,8	7,7			10,0	14,3	4,0
ne sais pas			4,8						1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Si l'on étudie les réponses en fonction de la commune dans laquelle ils habitent, les habitants jugent plutôt bien le niveau de ressource de leur commune. Pourtant, on peut se demander s'ils ne font pas une confusion entre la richesse de la commune et la richesse de ses habitants ou d'autres signes extérieurs de ressources. Ainsi Le Séquestre est jugée riche à 40%, alors qu'elle se situe en € par habitant à la moyenne de l'agglomération albigeoise, et Clermont est jugée « moyenne » à 94% alors qu'elle dispose de la 2e recette par habitant de l'agglomération au-dessus de Chamalières qui est considérée à 87,5% comme « riche ». Bref, l'image des habitants et de leurs revenus ou les ressources de taxe professionnelle (Le Séquestre) s'imposent en lieu et place des données statistiques.

	riche	moyenne	pauvre	ne sais pas	Total
Aubière	14,3	71,4		14,3	100,0
Chamalières	87,5	12,5			100,0
Clermont-Ferrand		94,1	5,9		100,0
Elaucourt	30,0	60,0	10,0		100,0
Guyancourt	33,3	66,7			100,0
Montigny-le-Bretonneux	81,8	18,2			100,0
Trappes	20,0	60,0	20,0		100,0
Voisin le Bretonneux	100,0				100,0
Albi	31,3	68,8			100,0
Castelnau-De-Levis			100,0		100,0
Cunac		100,0			100,0
Frejairolles		100,0			100,0
Marsnac-sur-Tarn		100,0			100,0
Puygouzon	100,0				100,0
Le Séquestre	40,0	60,0			100,0
Total	36,4	58,6	4,0	1,0	100,0

- **Facteurs influençant la situation financière d'une commune**

La cinquième et dernière question de ce chapitre porte sur les facteurs influençant la situation financière d'une commune. Il s'agissait de noter de 1 à 5 l'influence de six facteurs proposés avec la note 1 pour ce qui influence le moins et la note 5 le plus.



On constate ainsi que la présence d'entreprises, et donc également la taxe professionnelle (un lien est clairement établi par les citoyens entre les deux) est le facteur qui influence le plus la situation financière d'une commune selon les citoyens. Le poids de la dette est également très présent.



<i>Recettes de la commune</i>	<b>Saint Quentin</b>	<b>Clermont</b>	<b>Albi</b>	<b>Total</b>
Entreprises	4,68	4,03	4,06	4,26
Taxe professionnelle	4,50	4,00	3,97	4,16
Endettement	4,03	3,78	3,85	3,89
Dotations étatiques	3,59	3,47	3,39	3,48
Subventions de la CA	3,62	2,56	2,85	3,02
Logements sociaux	2,97	1,94	2,42	2,45

## 2.5. SITUATION DANS L'AGGLOMERATION

Six questions dans ce chapitre sont destinées à évaluer la vision des citoyens de leur agglomération, en termes de ressources, de mode de fonctionnement et de solidarité entre les communes de la CA.

- **Richesse comparative avec communes limitrophes**

La première question cherche à voir si le citoyen estime que les communes limitrophes sont plus riches ou moins riches que la sienne.

Les citoyens estiment en plus grand nombre (36,4%) que les communes limitrophes sont plus pauvres que la leur, ou (dans un moins grand nombre) comme la leur (29,3%).

	Effectifs	Fréquence
plus riches que la vôtre	19	19,2%
comme la vôtre	29	29,3%
plus pauvre que la vôtre	36	36,4%
ne sais pas	15	15,2%
Total	99	

On aurait pu penser à une certaine réticence à se prévaloir « pauvre », mais on peut constater une perception relativement exacte de la part des enquêtés quant à la richesse des communes adjacentes. Ainsi, les habitants de Chamalières, Montigny-le-Bretonneux et Albi estiment en majorité que les communes limitrophes sont plus pauvres que la leur, ce qui est souvent exact.

	plus riches que la vôtre	comme la vôtre	plus pauvre que la vôtre	ne sais pas	Total
Aubiere	28,6	57,1	14,3		100,0
Chamalières		12,5	87,5		100,0
Clermont-Ferrand	17,6	47,1	23,5	11,8	100,0
Elancourt	10,0	50,0	10,0	30,0	100,0
Guyancourt	50,0	16,7	33,3		100,0
Montigny-le-Bretonneux		27,3	54,5	18,2	100,0
Trappes	100,0				100,0
Voisins-le-Bretonneux		50,0		50,0	100,0
Albi	6,3	6,3	68,8	18,8	100,0
Castelnau-De-Levis	100,0				100,0
Cunac	100,0				100,0
Frejairolles				100,0	100,0
Marssac-Sur-Tarn		100,0			100,0
Puygouzon			100,0		100,0
Le Sequestre	20,0	30,0	20,0	30,0	100,0
Total	19,2	29,3	36,4	15,2	100,0

- **Richesse de l'agglomération**

La deuxième question porte sur la richesse de l'agglomération et non seulement la richesse de la commune dans laquelle les enquêtés habitent (comme dans la question précédente) : quelle image, quelle perception en ont les citoyens ?

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Riche	18,8	67,6	18,2	35,4
Moyenne	75,0	29,4	75,8	59,6
Pauvre	6,3	2,9	3,0	4,0
ne sais pas			3,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

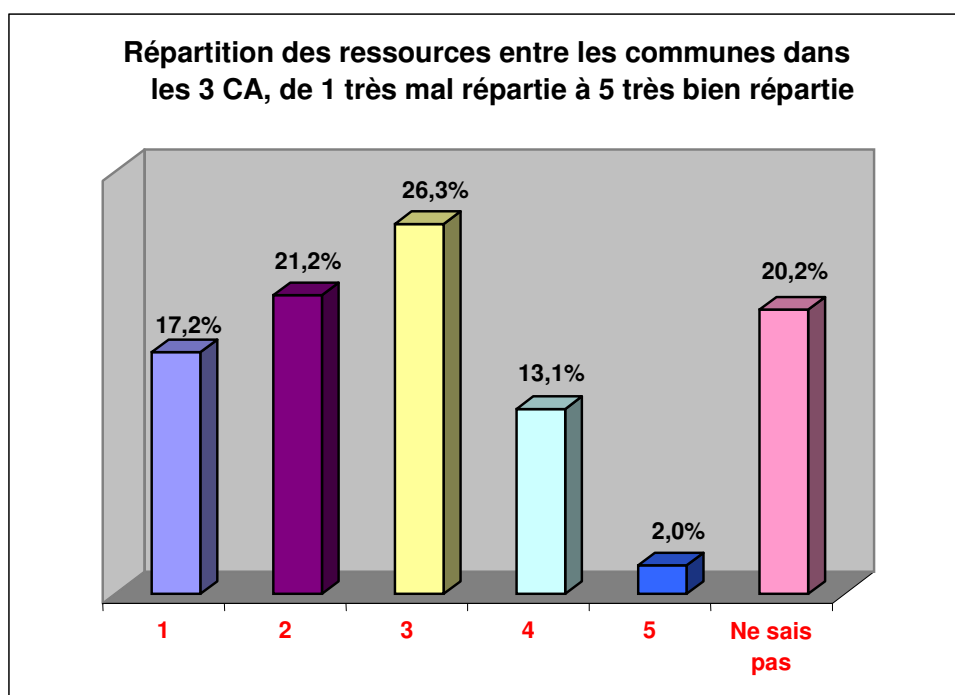
Contrairement aux agglomérations de Clermont et d'Albi, les habitants de l'agglomération de SQY estiment en grande majorité que leur CA est riche (à 67,6%). Le niveau des services et des équipements payés par la communauté depuis 40 ans a certainement influencé ce jugement. D'ailleurs, les habitants sont conscients de l'endettement de leur CA, qui a pu financer les écoles, stades en partie grâce à la dette. Dans les autres agglomérations, le processus de dépenses intercommunales est plus récent et peut expliquer cette appréciation de richesse moyenne.

	ouvrier	employé	cadre moyen	profession libérale	cadre supérieur dans le public	cadre supérieur dans le privé	chef d'entreprise	autres	Total
Riche		20,0	38,1	38,5	14,3	53,3	30,0	71,4	35,4
Moyenne	100,0	80,0	52,4	53,8	85,7	33,3	70,0	28,6	59,6
Pauvre			9,5	7,7		6,7			4,0
ne sais pas						6,7			1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On peut noter que seuls les cadres supérieurs considèrent majoritairement leur agglomération comme plutôt riche, contrairement aux autres CSP qui estiment leur agglomération comme moyenne. C'est une remarque similaire à celle qui avait été faite pour la question sur la richesse de la commune.

- **Répartition des ressources entre les communes**

La deuxième question porte sur la répartition des ressources entre les communes (de la note 1 pas du tout, à la note 5 absolument bien réparties). Si on exclut les personnes qui ont répondu 3, c'est-à-dire une réponse « moyenne », on constate sur le graphique ci dessous que 38,4% personnes considèrent que la richesse est mal ou pas assez bien répartie contre 15% qui pensent le contraire. Globalement, l'insatisfaction ou plutôt un sentiment d'inéquité domine.



	1	2	3	4	5	nsp
Saint Quentin	29,4%	14,7%	14,7%	20,6%	2,9%	17,6%
Clermont	12,5%	21,9%	40,6%	6,3%	3,1%	15,6%
Albi	9,1%	27,3%	24,2%	12,1%	0,0%	27,3%
Total	17,2%	21,2%	26,3%	13,1%	2,0%	20,2%

Selon les habitants interrogés, les ressources semblent être moins bien réparties à Saint Quentin que dans les deux autres communautés, puisque presque 30% y ont répondu que les ressources étaient très mal réparties (contre 12,5% à Clermont et 9% à Albi). Saint Quentin compte également le pourcentage le plus haut pour la réponse 4, signe d'avis divergents et de la division au sein de la CA.

- **Solidarité des communes**

La troisième question concerne la solidarité des communes entre elles.

	Effectifs	Fréquence
ne sont pas solidaires	20	20,2%
sont un peu solidaires	54	54,5%
sont très solidaires	21	21,2%
ne sais pas	4	4,0%
Total	99	

La majorité des personnes interrogées (54,5%) des trois agglomérations estiment que les communes de leur agglomération sont « un peu » solidaires, et 21% très solidaires : la solidarité domine.

Mais la situation est différente selon les agglomérations. On remarque que :

- 38% des interrogés de Saint-Quentin estiment que les communes de leur agglo ne sont pas solidaires. C'est loin devant les deux autres agglomérations Clermontoises et Albigeoise, respectivement à 15% et 6%.
- A Albi, au contraire 39% estiment que les communes de l'agglo sont très solidaires (contre 17% à saint Quentin, et 6% à Clermont)
- A Clermont, 75% estiment que les communes de la CA sont un peu solidaires.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
ne sont pas solidaires	15,6	38,2	6,1	20,2
sont un peu solidaires	75,0	41,2	48,5	54,5
sont très solidaires	6,3	17,6	39,4	21,2
ne sais pas	3,1	2,9	6,1	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

La solidarité, selon les questions ouvertes, s'exprime surtout par les réalisations communautaires. Une redistribution financière est rarement évoquée : une seule citation directe à SQY et Albi, mais plusieurs à Clermont. La solidarité s'exprime aussi par des décisions communes et des tarifs communs. La construction de logements sociaux est également citée, de même que des activités sportives en commun.

C'est à SQY que le nombre de personnes indiquant un manque de solidarité est le plus fort avec 30% alors que dans les deux autres agglomérations, il ne s'élève qu'à environ 15%. Y a-t-il un tropisme francilien ? Ou tout simplement l'absence d'une ville centre historique et une relation centre-périphérie ou ville-banlieue ancienne. Ceci dit, les thèmes évoqués sont parfois identiques ou proches. On déplore particulièrement les intérêts politiques et les rapports de force qui passent avant une vraie gestion commune et solidaire.

Pour 73% des interrogés, il faudrait qu'une forme de solidarité soit instaurée en dehors même de l'agglomération, et pour 41% en dehors même de la France, vers les pays en voie de développement.

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	23	
en dehors de l'agglomération	73	73,7%
en dehors de la France (ex PVD)	41	41,4%
Total/ interrogés	99	

76,3% des interrogés de Saint Quentin estiment que la solidarité devrait s'étendre en dehors de l'agglomération.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Non réponse	21,7	10,5	17,0	16,8
en dehors de l'agglomération	45,7	76,3	43,4	53,3
en dehors de la France (ex PVD)	32,6	13,2	39,6	29,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

## 2.6. SERVICES PUBLICS LOCAUX

Cette partie comporte cinq questions sur les services publics locaux, l'utilisation qui en est faite par les citoyens, la satisfaction qu'ils en retirent et la politique tarifaire qui est appliquée.

- **Utilisation**

La première question concerne l'utilisation des services publics locaux par les habitants. Les services les plus utilisés sont dans l'ordre : les salles de spectacle ainsi que les piscines (à 75,8%), les jardins publics (73,7%), les transports publics (65,7%), les bibliothèques (64,6%) et les terrains de sport (53,5%).

	Fréquence
Non réponse	
Crèche/halte garderie	13,1%
École de musique ou des beaux-arts	24,2%
Écoles maternelle/ primaire	33,3%
Collège et/ou lycée	33,3%
Gymnase	40,4%
Cantine	44,4%
Terrain de sport	53,5%
Bibliothèque	64,6%
Transports	65,7%
Jardin public	73,7%
Salle de spectacle/ Zénith/ théâtre	75,8%
Piscine	75,8%
Total/ interrogés	99

Les services les plus utilisés sont sensiblement les mêmes dans les trois agglomérations, même si il semble que les transports publics soient moins utilisés à Albi et les jardins publics plus utilisés à Clermont.

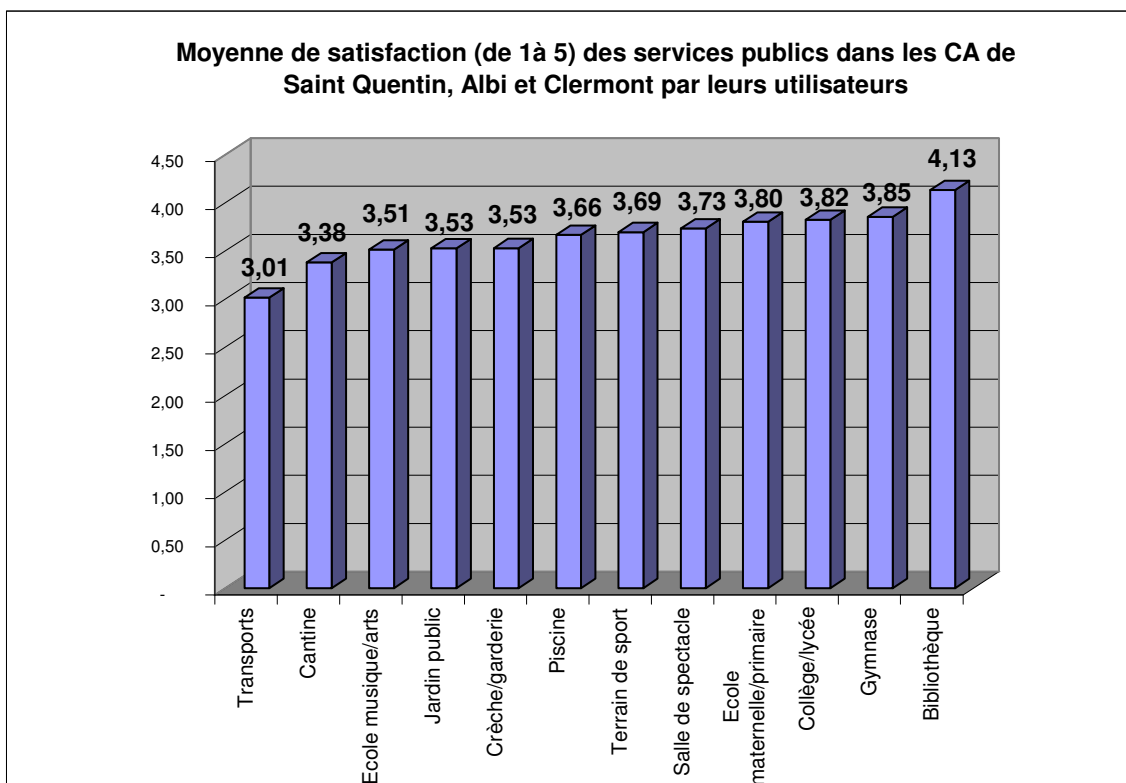
%	Clermont	Saint Quentin	Albi
Non réponse			0,6
Crèche/halte garderie	2,6	1,9	2,2
Écoles maternelle/ primaire	6,4	5,4	5,0
Collège et/ou lycée	1,9	7,0	6,7
Cantine	6,4	6,6	9,5
Bibliothèque	9,0	11,2	11,7
École de musique ou des beaux-arts	3,2	6,2	1,7
Salle de spectacle/ Zénith/ théâtre	16,0	10,5	12,8
Piscine	12,8	10,9	15,1
Gymnase	4,5	9,3	5,0
Terrain de sport	7,7	8,5	10,6
Jardin public	16,7	10,5	11,2
Transports	12,8	12,0	7,8
Total	100,0	100,0	100,0

Les CSP n'ont pas la même consommation des services publics locaux. Cela dépend de leurs centres d'intérêts mais également de leur budget consacré aux loisirs et au sport, et donc de leur revenu. Ainsi, les chefs d'entreprises peuvent-ils davantage profiter des salles de spectacles que les employés.

	ouvrier	employé	cadre moyen	profession libérale	cadre supérieur dans le public	cadre supérieur dans le privé	chef d'entreprise	autres	Total
Non réponse		0,7							0,2
Crèche/halte garderie	25,0	3,4	0,8	3,2			1,9	5,4	2,2
Écoles maternelle/ primaire	25,0	7,6	4,2	4,8	5,1	3,2	5,6	7,1	5,6
Collège et/ou lycée		5,5	6,8	3,2	10,2	3,2	3,7	7,1	5,6
Cantine	25,0	10,3	6,8	6,3	11,9	3,2	5,6	5,4	7,4
Bibliothèque	25,0	9,0	12,7	6,3	11,9	13,8	9,3	10,7	10,8
École de musique ou des beaux-arts		2,1	5,1		5,1	5,3	5,6	7,1	4,0
Salle de spectacle/ Zénith/ théâtre		10,3	12,7	17,5	8,5	16,0	13,0	12,5	12,6
Piscine		12,4	11,0	17,5	10,2	16,0	11,1	10,7	12,6
Gymnase		8,3	8,5	3,2	6,8	4,3	7,4	7,1	6,7
Terrain de sport		7,6	9,3	11,1	11,9	9,6	9,3	5,4	8,9
Jardin public		13,1	11,0	14,3	8,5	13,8	14,8	10,7	12,3
Transports		9,7	11,0	12,7	10,2	11,7	13,0	10,7	11,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

- **Satisfaction**

Chaque utilisateur devait également donner une note de satisfaction pour les services qu'il utilise, entre 1 et 5. Il faut noter que seul l'avis des utilisateurs a été pris en compte pour chaque service. On peut retrouver le pourcentage des utilisateurs par service dans la colonne de droite de chaque tableau ci dessous. Il faut être prudent sur ces indices de satisfaction car ils comparent des services différents sur une même échelle de satisfaction alors qu'ils ne répondent pas forcément aux mêmes besoins. Pour autant, cela permet de cerner quels sont les services les plus appréciés et ceux qui suscitent le plus de grogne, de manière globale et par agglomération.



On constate ainsi que les services dont les utilisateurs sont les plus satisfaits sont la bibliothèque, le gymnase, les terrains de sport et les salles de spectacle. A l’opposé, les services qui concentrent davantage les mécontentements sont les transports et la cantine.

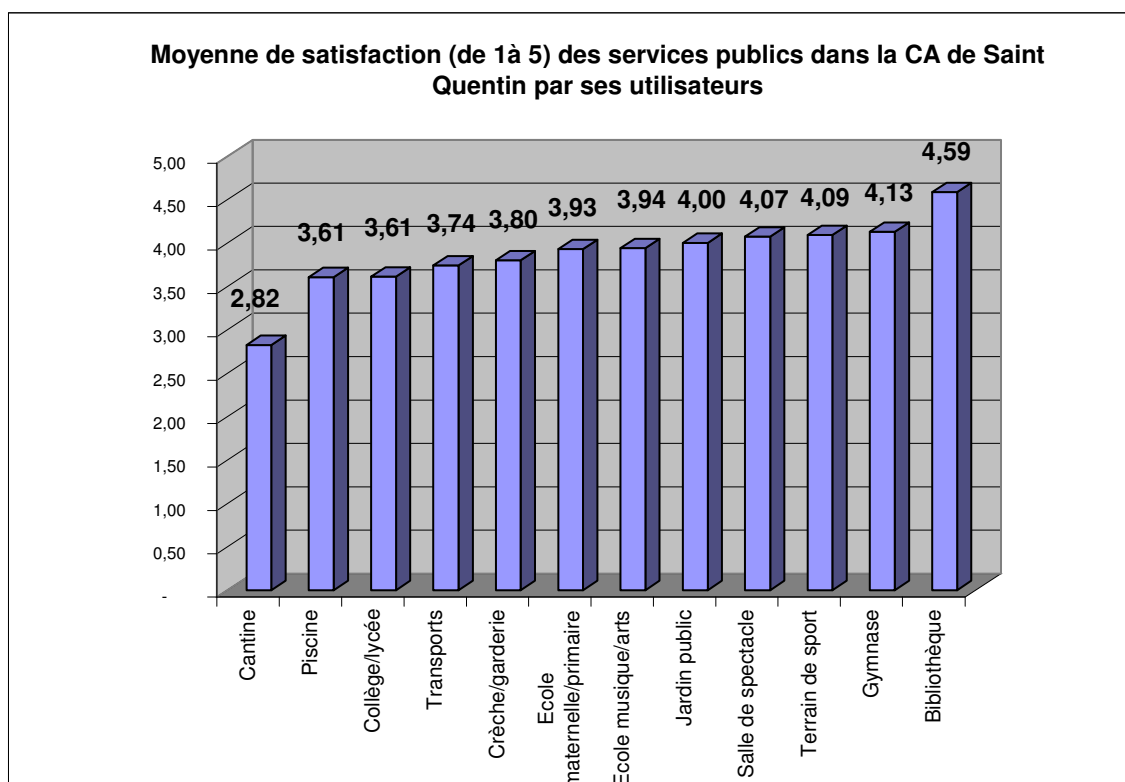
Satisfaction (1 à 5)	1	2	3	4	5	% utilisateurs
Crèche/halte garderie	8%	8%	31%	31%	23%	13%
Ecole maternelle/primaire	6%	9%	9%	45%	30%	33%
Collège et ou/ lycée	3%	15%	15%	50%	18%	34%
Cantine	11%	16%	25%	25%	23%	44%
Bibliothèque	0%	8%	14%	27%	52%	67%
Ecole musique/beaux arts	9%	9%	13%	39%	30%	23%
Salle de spectacle/théâtre	7%	8%	20%	33%	32%	76%
Piscine	7%	13%	17%	28%	35%	76%
Gymnase	0%	8%	18%	48%	28%	40%
Terrain de sport	2%	12%	19%	38%	29%	53%
Jardin Public	7%	11%	23%	41%	18%	74%
Transports	19%	13%	20%	28%	20%	70%

Voici maintenant le détail par agglomération :

*Indice de satisfaction par les utilisateurs des services publics dans les trois CA  
(de 1 pas satisfait à 5 très satisfait)*

<i>Services publics</i>	<i>Saint Quentin</i>	<i>Clermont</i>	<i>Albi</i>	<i>Total</i>
Bibliothèque	4,59	3,38	4,38	4,13
Gymnase	4,13	3,86	3,56	3,85
Collège/lycée	3,61	4,33	3,54	3,82
Ecole maternelle/primaire	3,93	4,60	2,89	3,80
Salle de spectacle	4,07	4,08	3,04	3,73
Terrain de sport	4,09	3,00	3,95	3,69
Piscine	3,61	3,15	4,22	3,66
Crèche/garderie	3,80	2,75	4,00	3,53
Jardin public	4,00	3,00	3,55	3,53
Ecole musique/arts	3,94	3,25	3,33	3,51
Cantine	2,82	3,78	3,56	3,38
Transports	3,74	3,09	2,19	3,01

Pour Saint Quentin :



A SQY, on constate ainsi que les services dont les utilisateurs sont les plus satisfaits sont la

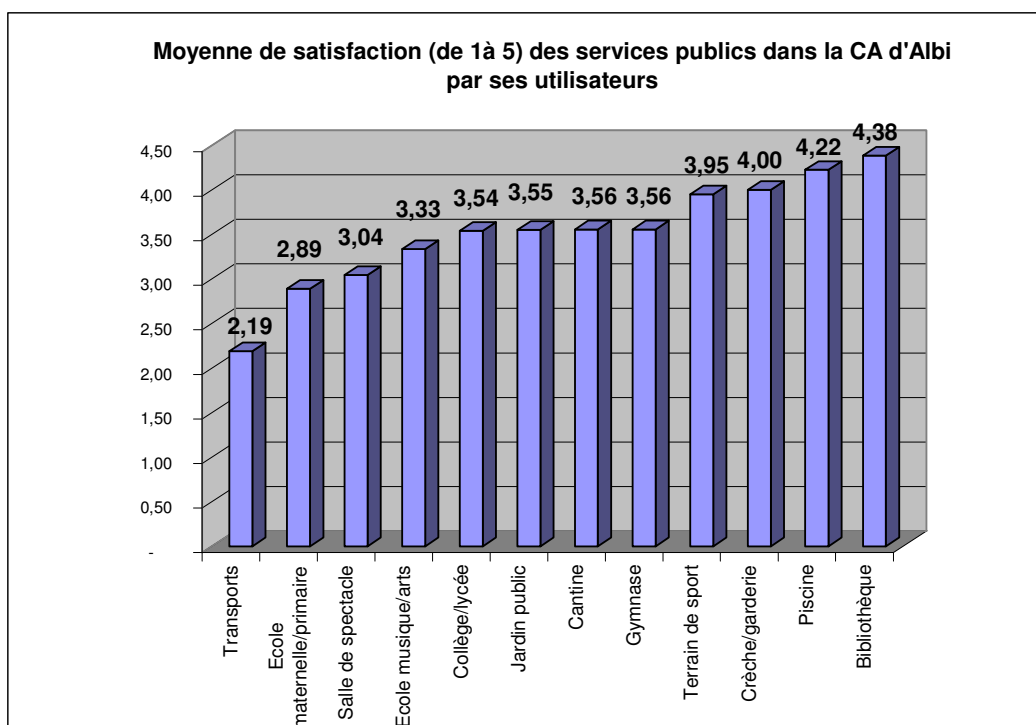


bibliothèque, le gymnase, les terrains de sport et les salles de spectacle. A l'opposé, le service qui attire davantage les mécontentements est la cantine. Mais, sur l'ensemble des services proposés, c'est le seul à ne pas avoir une moyenne de satisfaction au dessus de 3 sur 5, ce qui prouve une grande satisfaction des habitants de Saint Quentin.

Satisfaction (1 à 5)	1	2	3	4	5	% utilisateurs
Crèche/halte garderie	0%	0%	40%	40%	20%	15%
Ecole maternelle/primaire	7%	7%	0%	57%	29%	41%
Collège et ou/ lycée	6%	11%	22%	39%	22%	53%
Cantine	24%	18%	29%	12%	18%	50%
Bibliothèque	0%	3%	3%	24%	69%	85%
Ecole musique/beaux arts	6%	6%	6%	50%	31%	47%
Salle de spectacle/théâtre	4%	4%	15%	37%	41%	79%
Piscine	7%	18%	14%	29%	32%	82%
Gymnase	0%	4%	17%	42%	38%	71%
Terrain de sport	0%	9%	18%	27%	45%	65%
Jardin Public	7%	4%	11%	37%	41%	79%
Transports	10%	3%	23%	32%	32%	91%

Même raisonnement si on prend les chiffres en pourcentage, les services publics dont les utilisateurs sont les plus satisfaits sont la bibliothèque (69% de 5) et les salles de spectacle (41% de 5 et 37% de 4). Les services dont les habitants sont les moins satisfaits sont la cantine, avec 24% de 1 et les transports publics (10%). On remarque une satisfaction globale des services, puisque seule la cantine ne recueille pas 50% en combinant les réponses 4 et 5.

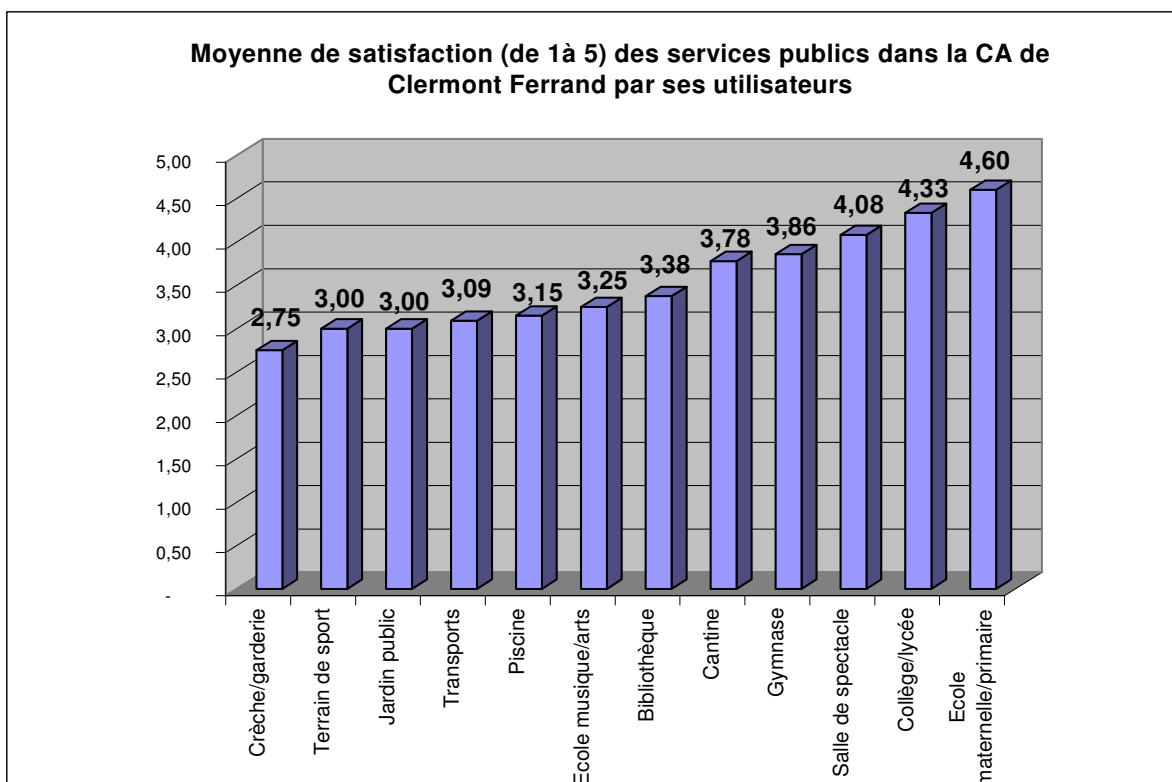
Pour Albi :



On note à Albi, une mauvaise appréciation des transports publics par ses usagers.

Satisfaction (1 à 5)	1	2	3	4	5	% utilisateurs
Crèche/halte garderie	0%	0%	50%	0%	50%	12%
Ecole maternelle/primaire	11%	22%	33%	33%	0%	27%
Collège et ou/ lycée	0%	23%	8%	62%	8%	39%
Cantine	6%	17%	17%	39%	22%	55%
Bibliothèque	0%	0%	14%	33%	52%	64%
Ecole musique/beaux arts	0%	33%	33%	0%	33%	9%
Salle de spectacle/théâtre	13%	17%	30%	30%	9%	70%
Piscine	0%	4%	15%	37%	44%	82%
Gymnase	0%	11%	33%	44%	11%	27%
Terrain de sport	0%	0%	26%	53%	21%	58%
Jardin Public	0%	10%	30%	55%	5%	61%
Transports	38%	25%	19%	19%	0%	48%

Pour Clermont :



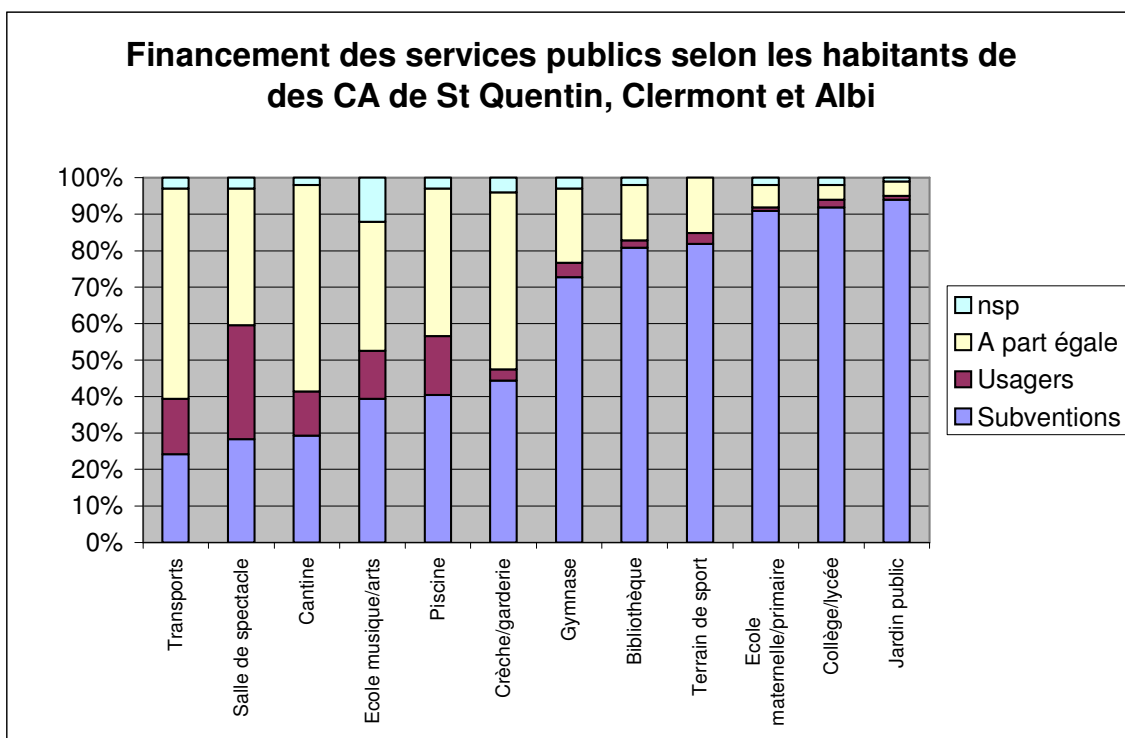
Les établissements scolaires à Clermont canalisent soit un mécontentement (crèche/garderie), soit une grande satisfaction (de l'école maternelle au lycée).

Satisfaction (1 à 5)	1	2	3	4	5	% utilisateurs
Crèche/halte garderie	25%	25%	0%	50%	0%	13%
Ecole maternelle/primaire	0%	0%	0%	40%	60%	31%
Collège et ou/ lycée	0%	0%	0%	67%	33%	9%
Cantine	0%	11%	33%	22%	33%	28%
Bibliothèque	0%	25%	31%	25%	19%	50%
Ecole musique/beaux arts	25%	0%	25%	25%	25%	13%
Salle de spectacle/théâtre	4%	4%	16%	32%	44%	78%
Piscine	15%	20%	25%	15%	25%	63%
Gymnase	0%	14%	0%	71%	14%	22%
Terrain de sport	9%	36%	9%	36%	9%	34%
Jardin Public	12%	19%	31%	35%	4%	81%
Transports	18%	18%	18%	27%	18%	69%

- **Financement**

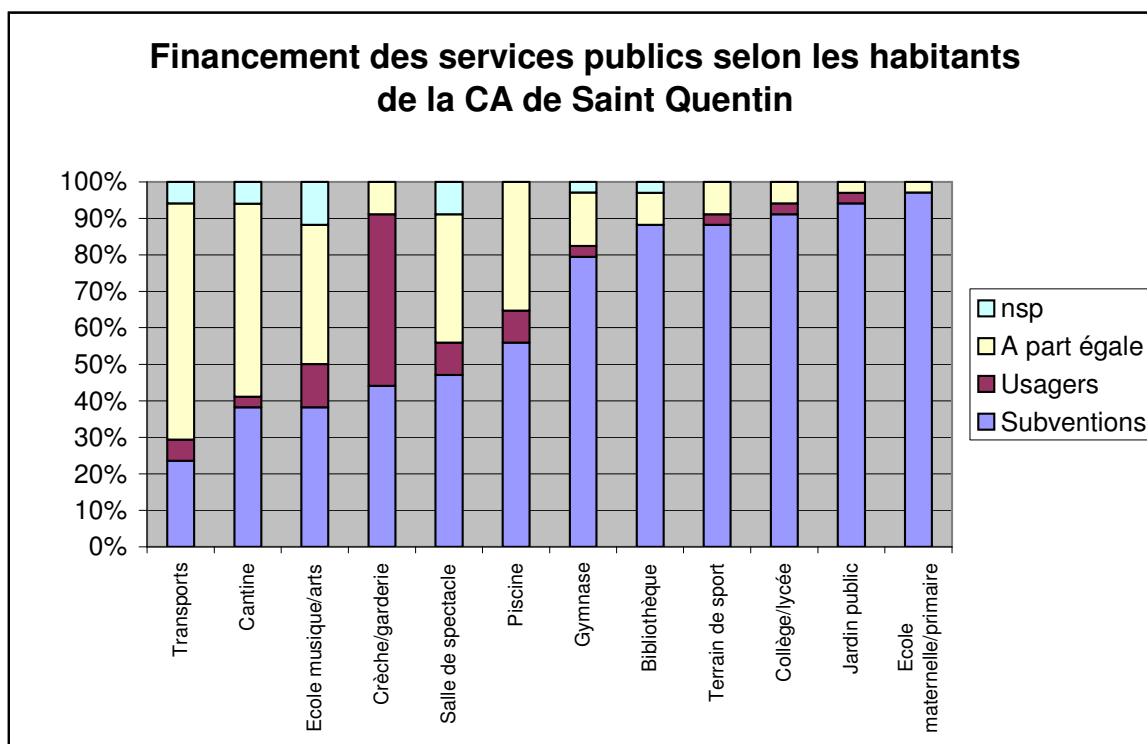
La troisième question concerne le financement de ces services publics locaux. Il était intéressant de voir si les enquêtés ont une idée précise, différenciée selon les services, de la part payée par les tarifs (usagers) et par les subventions communales (payées par l'impôt).

Sur l'ensemble des trois agglomérations, voici comment les personnes interrogées estiment que sont financés les services publics :



Les résultats sont inespérés ! Les enquêtés ont parfaitement conscience qu'il y a des services uniquement financés par les subventions (donc l'impôt) comme les écoles et espaces verts, et au contraire des services très partagés comme les cantines et les transports.

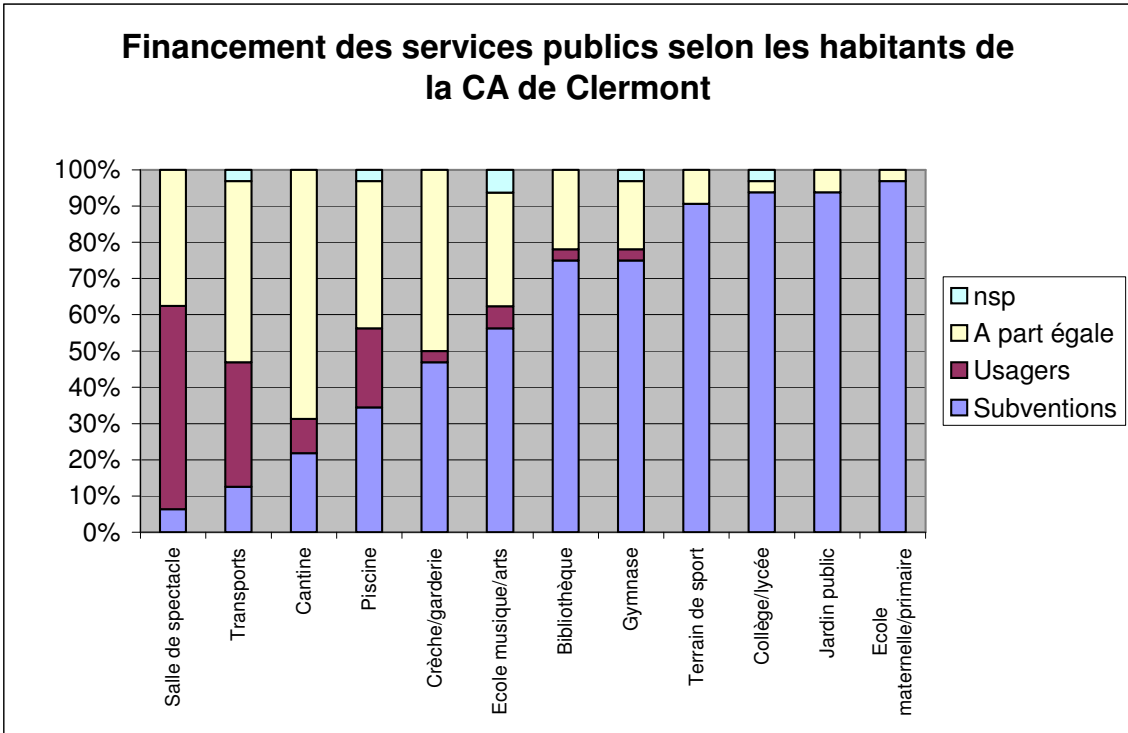
Pour Saint Quentin :



On constate que les utilisateurs estiment que les services publics locaux sont financés en majorité par les impôts. Malgré cela, on peut distinguer des différences entre services. Ainsi, les crèches/garderies sont perçues à presque 50% comme financées par les usagers à travers les tarifs. Au contraire, les écoles maternelles et primaires sont perçues presque à 100% comme financées par les subventions communales, c'est-à-dire en fait par les impôts. La cantine, quant à elle est perçue en majorité (à 52,9%) comme financée à part égale entre les deux.

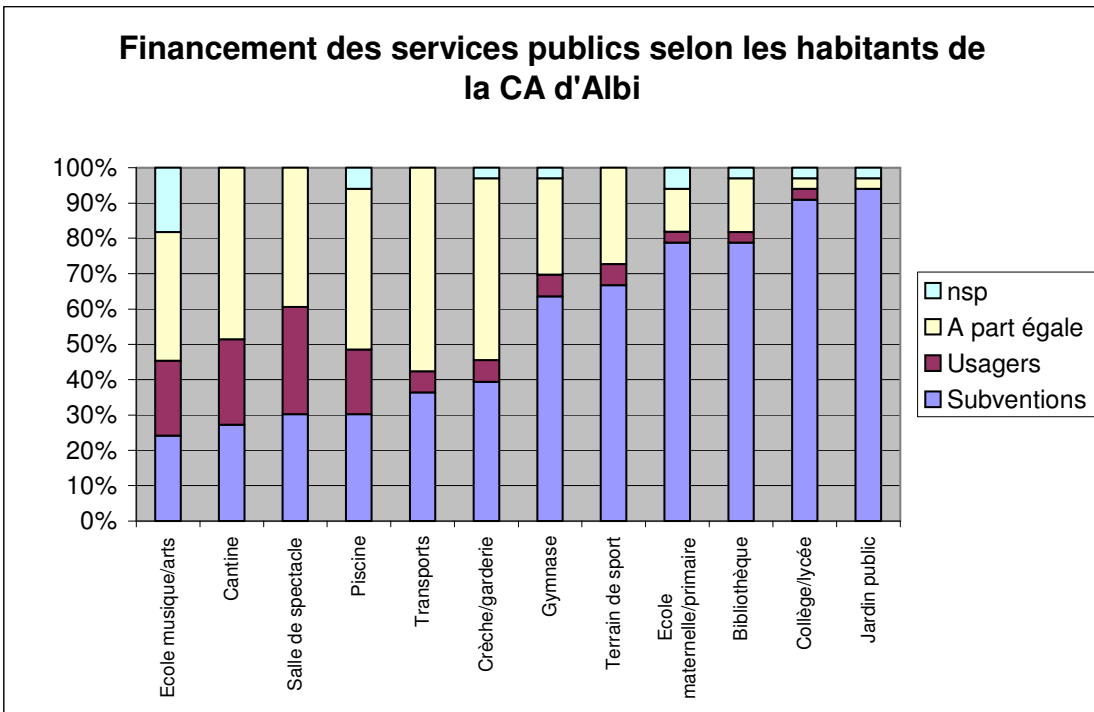
Pour la CA de Clermont :

### Financement des services publics selon les habitants de la CA de Clermont



Pour la CA d'Albi :

### Financement des services publics selon les habitants de la CA d'Albi



- **Tarifification, critère de revenu et politique de quotient familial**

Les enquêtés estiment en très large majorité (80%), à Saint-Quentin (comme à Clermont) que leur commune utilise le critère du revenu pour pondérer les tarifs. A Albi, ils ne sont que 45% à le penser, pourtant cette ville utilise aussi le critère du quotient familial.

*Utilisation du quotient familial par votre commune ?*

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
oui	84,4	79,4	45,5	69,7
non	9,4	8,8	36,4	18,2
ne sais pas	6,3	11,8	18,2	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Par ailleurs, les personnes interrogées dans les trois CA sont très largement satisfaites par la politique menée en termes de quotient familial (90% à Clermont, 82% à Saint Quentin et 75% à Albi).

*Satisfaction de l'utilisation du QF ?*

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
oui	90,6	82,4	75,8	82,8
non	6,3	11,8	18,2	12,1
ne sais pas	3,1	5,9	6,1	5,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

- **De la gratuité des services publics locaux**

La dernière question de ce chapitre demandait aux citoyens ce qu'ils pensaient de la gratuité totale des services publics locaux (voir question ouverte 83). C'est une question sur laquelle les interrogés se sont abondamment exprimés : globalement, ils sont contre mais avec de fortes nuances par agglomération : 88% à SQY, 82% à Albi mais seulement 75% à Clermont.

La moitié des interrogés sont contre le principe de la gratuité totale. Selon eux, cela déresponsabiliserait les usagers, et donc cela aurait pour conséquence d'entraîner des dégradations. Par ailleurs, cela dévaloriserait la prestation fournie, les gens ne donneraient plus de valeur au service rendu. Pour ces raisons, ils estiment que cela « serait une mauvaise chose d'augmenter les impôts pour rendre tout gratuit, car on ne voit plus ou va l'argent ».

## 2.7. INFORMATION FINANCIERE

Trois questions dans ce chapitre cherchent à comprendre comment les citoyens sont informés sur les finances et le budget de leur commune, s'ils trouvent cela suffisant, et qu'elles sont les améliorations qu'ils proposeraient de faire pour mieux informer.

- **Comment sont ils informés ?**

Les citoyens sont avant tout informés par le bulletin municipal (à 82%). Viennent ensuite Internet (53%), la télévision (37%) et la presse quotidienne régionale (35%).

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	
Bulletin municipal	82	82,8%
Réunions	27	27,3%
Presse quotidienne régionale (PQR)	35	35,4%
Presse nationale	14	14,1%
Revue spécialisée	13	13,1%
Télévision et notamment France 3	37	37,4%
Radio locales	23	23,2%
France bleue	9	9,1%
Internet	53	53,5%
Tracts	25	25,3%
pas informé	3	3,0%
Total/ interrogés	99	

Les réponses sont relativement différentes selon l'agglomération. On peut ainsi constater :

- le poids relativement faible d'Internet à Clermont comme moyen d'information contrairement au bulletin municipal ;
- le poids important des réunions publiques dans la CA de Saint Quentin (44%), ce qui n'est pas le cas dans les deux autres CA d'Albi (13%) et de Clermont Ferrand (24%) ;
- l'importance du bulletin municipal à Albi.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Non réponse	1,0			0,3
Bulletin municipal	24,8	33,7	20,3	25,5
Réunions	3,8	16,9	6,3	8,4
Presse quotidienne régionale (PQR)	20,0	2,2	9,4	10,9
Presse nationale	1,9	1,1	8,6	4,3
Revue spécialisée	1,0	1,1	8,6	4,0
Télévision et notamment France 3	16,2	5,6	11,7	11,5
Radio locales	8,6	3,4	8,6	7,1
France bleue	6,7		1,6	2,8
Internet	13,3	22,5	14,8	16,5
Tracts	2,9	12,4	8,6	7,8
pas informé		1,1	1,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Entre 45% et 65% des interrogés disent être suffisamment informés selon les agglomérations. Là encore, le clivage entre les franciliens (45%) et les régionaux (plus de 50%) est significatif. Quelque soit l'agglomération, ceux qui s'estiment suffisamment informés considèrent qu'il n'y a pas de rétention d'informations. Quand on veut avoir l'information, on la trouve. Pour autant, il transparaît des réponses que c'est peut être le manque de temps et parfois d'intérêt qui justifient la réponse d'être suffisamment informé. Ils avouent en effet ne pas vraiment lire forcément tout ce qui est proposé par la mairie. Si la commune proposait davantage d'explications, il n'est pas sûr qu'elles soient lues.

Ceux qui s'estiment insuffisamment informés se plaignent d'un manque de transparence, et du flou des informations. On retrouve ceux qui ne comprennent pas ou qui sont méfiants : « Beaucoup de choses doivent se passer derrière le dos des gens ». Certains expliquent cela par le fait que l' élu est en place pour 6 ans et n'a donc pas de compte à rendre pendant son mandat, sauf à la fin où il veut se faire réélire. On constate également une frustration à n'être que peu consultés.

### **Les améliorations souhaitables pour mieux informer le citoyen sur la fiscalité locale**

Il faut noter, une verve et une grande prolixité de la part des enquêtés dans chacune des agglomérations sur cette question. Ils ont des idées sur la façon dont il faudrait les informer, ou bien beaucoup d'opinions positives ou négatives :

- Utiliser davantage Internet et donc moderniser le mode de communication. Certains proposent qu'on puisse suivre le budget et son évolution sur Internet, qu'on puisse aussi consulter l'état de la dette.
- Choisir le moment où les gens vont payer les impôts pour les informer des calculs, des orientations et de l'utilisation de leurs impôts.
- Fournir une information moins politisée (beaucoup pensent que l'information n'est pas neutre, donc pas fiable). Ils voudraient par exemple un récapitulatif des recettes et dépenses de chaque commune de la CA fait par un établissement extérieur et indépendant,
- Avoir une idée du coût réel des services publics.

Mais il faut reconnaître que nombreux sont ceux qui sont désabusés et estiment qu'il ne sert à rien d'améliorer l'information puisque, de toutes les façons, les gens ne s'intéressent pas à ce sujet. Néanmoins le désir existe, mais les mesures pour le satisfaire restent indéterminées.

## **2.8. INFORMATIONS SUR LES PERSONNES INTERROGES**

Une série de questions visait à définir le panel de personnes que nous avons sélectionné.

- **Quelle commune d'habitation**

Dans chaque CA nous avons surtout choisi trois ou quatre villes de profils différents, en fonction de leur taille, du fait que cela soit la ville centre ou la périphérie, de leur richesse ou de la présence de logements sociaux. Ainsi, dans l'agglomération de Clermont-Ferrand, Aubière est une ville plus pauvre que Chamalières et Clermont. Dans l'agglomération de Saint-Quentin, Trappes est une ville pauvre, alors que Montigny qui est beaucoup plus aisée.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Aubière	7			7
Chamalières	8			8
Clermont-Ferrand	17			17
Elancourt		10		10
Guyancourt		6		6
Montigny-le-Bretonneux		11		11
Trappes		5		5
Voisin le Bretonneux		2		2
Albi			16	16
Castelnau-De-Levis			1	1
Cunac			1	1
Frejairolles			1	1
Marssac-Sur-Tarn			2	2
Puygouzon			2	2
Le Séquestre			10	10
Total	32	34	33	99

- **La nature du logement**



A Clermont, la grande majorité des enquêtés vit en appartement en collectif, alors qu'à Saint-Quentin et à Albi les personnes interrogées vivent davantage en maison individuelle.

*Dans quel logement habitez-vous ?*

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
une maison individuelle	28,1	67,6	87,9	61,6
un appartement en collectif	71,9	32,4	12,1	38,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

• *Quels impôts acquittez-vous ?*

%	L'impôt sur le revenu	La TVA	l'ISF	La CSG	aucun	Total
une maison individuelle	61,1	60,0	0,0	60,7	100,0	60,8
un appartement en collectif	38,9	40,0	0,0	39,3		39,2
Total	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0

%	Non réponse	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe professionnelle	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	ne sais pas	Total
une maison individuelle		78,5	90,5	64,7	67,5	50,0	71,5
un appartement en collectif	100,0	21,5	9,5	35,3	32,5	50,0	28,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

• **Locataire ou propriétaire**

On peut constater qu'il y a davantage de propriétaires dans l'échantillon de l'agglomération de Saint-Quentin (73,5%) que dans les deux autres.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Non réponse		2,9		1,0
locataire	50,0	23,5	36,4	36,4
propriétaire	50,0	73,5	63,6	62,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Si on croise les informations entre propriétaires et locataires avec les impôts qu'ils payent, les réponses sont cohérentes dans l'ensemble puisque 93,8% des personnes payant la taxe sur le foncier bâti sont propriétaires.

	L'impôt sur le revenu	La TVA	l'ISF	La CSG	aucun	Total
Non réponse	1,1			1,1		0,8
locataire	33,3	38,7		36,0		35,7
propriétaire	65,6	61,3		62,9	100,0	63,5
Total	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0

%	Non réponse	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe professionnelle	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	ne sais pas	Total
Non réponse		1,5	4,8		1,2		1,6
locataire	100,0	4,6	9,5	41,2	31,3	50,0	22,8
propriétaire		93,8	85,7	58,8	67,5	50,0	75,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

- **Tranche d'âge**

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
30-40 ans	46,9	11,8	24,2	27,3
40-50 ans	31,3	26,5	51,5	36,4
50-60 ans	21,9	32,4	24,2	26,3
+ de 60 ans		29,4		10,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

La population interrogée est plus âgée à Saint-Quentin (majorité de plus de 50 ans) qu'à à Clermont (trentenaires en majorité) et à Albi (quarantennaires en majorité). Les trois agglomérations s'équilibrent donc pour ce panel complet. Il faut cependant être conscient du biais des différences d'âge entre les trois agglomérations avant de tirer des conclusions sur la connaissance de leur fiscalité.

- **Sexe**

La répartition hommes/femmes est d'environ 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes interrogées.

- **Tranche de revenu**

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
moins de 15 000 €	12,5	11,8	9,1	11,1
entre 15 000 € et 25 000 €	43,8	26,5	21,2	30,3
entre 25 000 € et 60 000 €	43,8	50,0	60,6	51,5
plus de 60 000 €		11,8	9,1	7,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Les salaires les plus hauts sont à Saint-Quentin en Yvelines et à Albi, et les plus bas à Clermont-Ferrand.

- **Catégorie Socio Professionnelle**

En accord avec le panel que nous avons défini, les enquêtrices ont choisi les personnes interrogées. Au total, il y a une large représentativité de la population et de ses CSP.

	Effectifs	Fréquence
ouvrier	1	1,0%
employé	25	25,3%
cadre moyen	21	21,2%
profession libérale	13	13,1%
cadre supérieur dans le public	7	7,1%
cadre supérieur dans le privé	15	15,2%
chef d'entreprise	10	10,1%
autres	7	7,1%
Total	99	

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
ouvrier			1	1
employé	10	5	10	25
cadre moyen	9	7	5	21
profession libérale	4	5	4	13
cadre supérieur dans le public	2	2	3	7
cadre supérieur dans le privé	3	6	6	15
chef d'entreprise	4	2	4	10
autres		7		7
Total	32	34	33	99

- **Marié ou non**

La majorité des personnes interrogées sont mariés (57%). On note cependant des différences dans les trois CA. A Clermont, seuls 28% des personnes interrogées sont mariées contre 76% à Saint Quentin. Ces précisions permettent de mieux cerner l'échantillon qui a répondu dans chaque CA et donc de prendre ces paramètres en considération dans le traitement des données.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
oui	28,1	76,5	66,7	57,6
non	71,9	23,5	33,3	42,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

- Sexe

	Homme	Femme	Total
oui	67,7	40,5	57,6
non	32,3	59,5	42,4
Total	100,0	100,0	100,0

67% des hommes sont mariés, contre 40% chez les femmes.

- **Connaissance personnelle d'un élu local**

C'est dans la CA d'Albi que le pourcentage d'interrogés connaissant un élu est le plus grand (54,5%). A l'opposé, c'est le cas pour seulement 21,9% à Clermont.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
oui	21,9	44,1	54,5	40,4
non	78,1	55,9	45,5	59,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

- **Connaissance personnelle d'un fonctionnaire local**

La moitié des personnes interrogées connaissent de près ou de loin un fonctionnaire local de leur CA. Ceci peut expliquer une certaine sensibilisation aux enjeux communautaires et locaux.

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	1,0%
oui	50	50,5%
non	48	48,5%
Total	99	

A Albi, le pourcentage est très élevé, 72,7% ayant des relations personnelles avec un fonctionnaire local. A Clermont, le pourcentage est à 34 % et à Saint Quentin de 44%.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Non réponse			3,0	1,0
oui	34,4	44,1	72,7	50,5
non	65,6	55,9	24,2	48,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

- **Associations, engagement dans la commune ou la CA**

La majorité ne participe pas à des associations municipales, pour autant le pourcentage de personnes en faisant partie n'est pas négligeable (près de 40%).

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	2,0%
oui	39	39,4%
non	58	58,6%
Total	99	

La différence entre les agglomérations est frappante. A Saint Quentin et Albi, 50% des interrogés en font partie, alors que ce n'est le cas que pour 15% à Clermont Ferrand.

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Non réponse		2,9	3,0	2,0
oui	15,6	50,0	51,5	39,4
non	84,4	47,1	45,5	58,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Voici la liste des associations dont ils font partie :

A St Quentin :

- *Associations sportives*
  - Club de baseball et club de danse de Montigny
  - Association de gymnastique
  - Président du club de gym
- *Associations politiques/économiques*
  - Le conseil de développement de saint Quentin en Yvelines (3 personnes)
  - Commission d'attribution des marchés.
- *Associations humanitaires*
  - Le Secours populaire
  - Président de l'association AIDERA Yvelines depuis 20 ans.
  - Saint Quentin solidarité
  - CCFD (Comité Catholique contre la faim et pour le développement) (4 personnes)
  - Soleil du monde, on fait des dons envoyés en Afrique
- *Associations culturelles*
  - association de promotion de la musique à Saint Quentin (APMSQ) (2 personnes)
  - artisans du monde
  - les tisseurs de chimères

- Vocation pastel (association de dessin)
- Association de musique
- Trésorier de l'association « médianes »

- **Intérêt pour la chose publique**

D'une manière générale, les personnes sont plutôt intéressées (42%) sans nécessairement être directement impliquées (20% des interrogés).

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	1,0%
indifférent	16	16,2%
intéressé	42	42,4%
très intéressé	19	19,2%
impliqué	21	21,2%
Total	99	

Les interrogés se disent moins impliqués à Saint-Quentin que dans les deux autres agglomérations, ce qui ne se reflète pas dans les questions ouvertes. Albi est celle où les gens sont le plus impliqués (30%), mais également le plus indifférents (21%).

	Clermont	Saint Quentin	Albi	Total
Non réponse			3,0	1,0
indifférent	12,5	14,7	21,2	16,2
intéressé	50,0	50,0	27,3	42,4
très intéressé	15,6	23,5	18,2	19,2
impliqué	21,9	11,8	30,3	21,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

## ANNEXE 1: QUESTIONS OUVERTES, VERBATIM

### Question ouverte 7 : Pourquoi trouvez-vous la lecture de votre feuille d'impôts aisée ou difficile ?

#### Albi

##### Pas d'avis (18%)

- Ne la lit pas car elle sait à peu près ce qu'elle paye chaque année et qu'il n'y a pas d'augmentation notable d'une année sur l'autre.
- Je paye sans regarder
- Elle est facile à lire mais on ne comprend pas tout très bien malgré l'explication des bases de calculs
- Je ne la regarde pas

##### Aisée (66%):

- Bonnes indications sur la feuille d'impôts mais pas suffisamment sur les changements de tarifs et de prestation. Ne comprend pas pourquoi certains tarifs/prestations augmentent d'une année sur l'autre.
- C'est bien expliqué
- Les informations fournies sont claires
- C'est clair, je comprends ce que je dois payer
- On comprend facilement combien on leur doit. Par contre, les pourcentages sur les taux restent obscurs et le vocabulaire employé est peut-être un peu compliqué.
- Grâce notamment à son expérience et sa profession qui l'a poussé à s'intéresser à la fiscalité. Cependant, il n'est pas forcément aisé de comprendre sur quelle base de calcul sont fixés les taux d'imposition.-
- Les différents taux sont explicités, pas de problèmes de compréhension. On peut calculer sans difficultés.
- Présentation sous forme de tableau, comparaison N-1, récapitulatif des principales rubriques
- On s'intéresse uniquement au montant à payer et on vérifie juste s'il n'y a pas d'énormes augmentations par rapport à l'année passée.
- Je sais lire
- Je ne regarde que le montant
- On comprend, il y a des comparaisons avec l'année précédente
- C'est bien détaillé, les onglets sont définis. Mais on se demande où passe tout cet argent et quand cesseront toutes ces augmentations. C'est très mal géré d'autant plus qu'il n'existe pas de services fiscaux spécifiques, ni d'expert comptable au niveau du département. Tout ça est quand même très mal géré alors qu'il y a des économies qui peuvent être réalisées.
- Ça ne me paraît pas compliqué
- Je ne me pose pas de questions
- C'est standard, on voit vite le montant et les évolutions d'une année sur l'autre
- Les informations deviennent redondantes avec l'expérience donc ça ne pose pas de problème
- C'est assez bien expliqué, il y a des renvois pour les explications
- On sait ce qui est de la commune, de la communauté d'agglomération, du département. C'est bien indiqué.

### Difficile (15%):

- On a du mal à comprendre sur quelles bases la fiscalité est appliquée
- La lecture de la feuille d'impôts est plutôt confuse. On ne comprend pas l'ensemble des pourcentages attribués à chaque collectivité. Ce n'est pas explicite, ce n'est pas simple à comprendre.
- On ne sait pas trop avec tous ces chiffres... Ca ne me parle pas...
- Ils font des efforts comparés à quelques années... mais c'est pas encore ça
- Les taxes sont un peu compliquées à comprendre. Il faut aller chercher les renseignements.

### **Clermont**

#### Pas d'avis 3/32 (9,4%)

- Ne regarde pas le détail mais uniquement le montant à payer.
- Je regarde juste le chiffre
- Aisée 19/32 (59,4%):
- C'est clair, on perçoit bien les taux et les montants
- Je suis comptable, mais j'admets que cela doit être plus difficile pour le quidam
- Feuille pré-remplie, les têtes de chapitres sont claires, bonne fiche explicative, facilement identifiable.
- Peu d'informations
- Tout est écrit, il suffit de lire
- Tout est bien détaillé. C'est bien mieux qu'il y a 7-8 ans. Elle est simplifiée.
- C'est clair
- Les renseignements sont suffisants
- Ne regarde que le montant à payer
- On comprend rapidement l'évolution d'une année sur l'autre et qui paye quoi
- On voit bien ce qu'on à payer
- Je regarde le total et ça suffit
- C'est simple, il y a trois colonnes, on sait où va l'argent : Conseil Régional, Commune, Département
- C'est clair, mais les dates de déménagement à remplir ne sont pas claires.
- On regarde en bas, et on à le montant à payer. Je ne regarde pas les détails.
- On arrive à bien distinguer : quels sont les pourcentages (comment ils sont répartis), les augmentations d'une année sur l'autre et le prix à payer
- Tout est détaillé
- On voit tout de suite ce qu'on doit payer
- Tout est bien expliqué

#### Difficile 10/32 (31,2%):

- Beaucoup de pourcentages apparaissent et ils ne sont pas forcément très lisibles
- Je regarde l'augmentation et je ne vois pas quel poste a augmenté. A vrai dire je ne comprends pas grand chose. C'est pas clair!
- Trop de taxes et rubriques différentes qui sont faites pour perdre les gens.
- Je ne lis que le montant à payer car les explications sont trop compliquées.
- Trop de taux, trop de chiffres, on ne comprend que le montant à payer.
- Un alignement de chiffres

## SQY

### Pas d'avis

- Je regarde s'ils n'ont pas compté 2 fois la redevance. Et je regarde les pourcentages qui vont aux uns et aux autres. Mais sans plus.
- Il y a des choses que je ne comprends pas : la taxe spécifique d'équipement par exemple, je ne sais pas ce que c'est. La valeur locative brute, etc... on n'y comprend jamais rien. Il faudrait tout lire (surtout parce qu'on paye !) mais on est un peu flemmard. C'est un tableau excel, ça n'explique pas bien.
- Je ne me suis pas posé la question. Ça fait partie des choses institutionnalisées. Tous les ans, on paye les impôts et puis voilà. Je ne sais pas. Je n'ai pas d'idée là-dessus. Bien sûr y'a des choses que je comprends pas. Je reçois deux feuilles : un pour l'appart et un pour la place de parking dans le garage. Pourquoi ne pas grouper les deux ? C'est du gâchis de papier, d'envoi, de prélèvement. C'est scandaleux.
- On ne sait jamais très bien comment c'est calculé. Comment les bases locatives sont calculées? Qu'est-ce que la valeur locative ? Ça se rapporte à rien, ça veut rien dire. Pourquoi on paye d'après la valeur locative ? On serait 5 dans la maison ça nous coûterait moins cher, c'est pas logique. Y'a une discrimination si la famille diminue. Je ne comprends pas la répartition. Que j'aie une grande maison ou une petite, ça devrait revenir au même. La taxe foncière, c'est plus clair.
- Je ne la lis pas. On sait comment faire pour payer, et pour contester. Ça se présente un peu comme l'impôt sur le revenu.
- C'est eux qui ont toujours raison. Ce qu'ils ont dit de payer c'est ça et puis voilà. On ne comprend pas mieux en lisant la feuille. Je ne m'y intéresse pas car ils disent ce qu'il faut payer et on n'a pas le choix.
- Je ne sais pas, je ne la lis pas
- Je ne la lis pas

### Aisée :

- Quand on a compris le mécanisme, c'est simple. Je m'intéresse à savoir ce qui augmente et pourquoi pour savoir où va mon argent. Les explications sont suffisantes pour comprendre la répartition mais pas pour comprendre l'emploi qui est fait de l'argent
- Le détail du calcul des cotisations figure au verso
- Je regarde le montant et je paye. On trouve bien les taux, on comprend bien ça va. Il y a la base et tout.
- Ma formation fait que je trouve ça facile. Je peux concevoir que ce soit difficile pour d'autres. je ne me suis jamais posé la question. Je vois pas ce qu'on pourrait mettre d'autre. C'est pas du ressort de la commune de mettre comment les fonds sont utilisés. Il pourrait y avoir une répartition plus claire peut-être (CA pas renseignée). En fait, sur les impôts perçus, il n'y en a qu'une partie qui est gérée par la commune. Elle ne gère que le fonctionnement. C'est la CA qui gère les investissements
- Par rapport à ce qu'il y a à regarder c'est plutôt simple. Ça récapitule ce qu'il y a à payer avec les abattements. On peut être informé par la mairie si on le souhaite.
- Taxe télévisuelle et taxe d'habitation, facile à consulter, et bien expliqué
- C'est surtout cher ! Ce qu'on regarde c'est ce qu'on a à payer. On voit bien le chiffre.
- Je ne la lis pas beaucoup, je regarde surtout le chiffre en bas. On voit ce qu'il faut payer, les choses déduites. Il n'y a pas beaucoup de catégories (mais on ne sait pas à quoi ça correspond). Cependant pour ce qu'il y a à payer c'est suffisant, mais ça n'explique pas à quoi sert l'argent !



- Lecture facile mais compréhension difficile. On ne sait pas ce qu'il y a derrière, comment c'est calculé. Il y a des explications derrière mais c'est pas forcément clair pour le commun des mortels.
- Pour savoir pour qui est-ce qu'on paye et comment c'est réparti ça va. Mais pour savoir qui paye les équipements, comment c'est dépensé, on ne sait pas.
- La TH est payée par tous (proprio ou non) elle correspond aux services rendus. Elle est partagée entre part communale, départementale, régionale. La répartition entre les 3 est claire, ainsi que les augmentations par rapport aux années précédentes. Mais comment est calculée la valeur locative du logement ? (ça dépend de la surface de la maison ? la TH a augmenté depuis qu'on a construit une véranda).
- bien indiqué, bien détaillé
- On sait qui nous demande quoi. Mais ça s'arrête à ça. On ne comprend pas pourquoi le ramassage des ordures et la redevance télévisuelle sont avec. C'est sûrement plus simple pour l'Etat. La compréhension des pourcentages pose aussi problème. On ne comprend pas ce qui se passe dans la répartition entre Etat / région / département.
- Je regarde un peu ce que chacun prend (ville, région,...) mais je ne sais plus les parts. A une époque, je trouvais qu'il fallait regarder le petit 1, aller voir au dos à quoi ça correspondait puis revenir. Maintenant le texte est plus long mais plus explicite.

#### Difficile :

- C'est très difficile à comprendre, car ça fait référence à des pourcentages dont on ne comprend pas par rapport à quoi ils sont calculés
- Je suis employée de maison, donc c'est dur pour moi de comprendre. Mais je regarde les explications dans les petits livres de St Quentin. Cotisations payées précédemment sont indiquées, mais pourquoi ça augmente on ne sait pas.
- Les parts c'est pas clair, comment ils établissent combien on doit payer ? Je sais que c'est pour l'entretien de la ville, les écoles.
- Sur la feuille, il n'y a pas assez d'informations. Mais il y a des journaux (Guyancourt magazine, Le petit Quentin) qui expliquent les catégories, les impôts locaux. Je ne lis pas trop, j'ai confiance. La ville veut communiquer, veut faire preuve de transparence. Dans le journal de Montigny, ils font un effort pour expliquer.
- Je regarde si ça augmente d'une année sur l'autre, et la répartition entre les différents niveaux. C'est fait exprès pour que les gens ne comprennent pas. C'est incompréhensible sauf si on est spécialiste.
- Il manque quelques renseignements. On ne sait pas tout dans le détail. S'il y avait plus de détails, ce serait mieux. Par exemple la feuille d'impôt pourrait indiquer l'évolution des différents postes auxquels sont affectés l'argent, les investissements faits, quelles dépenses faites ? Les chiffres devraient être commentés
- Parce que c'est que des chiffres pour moi. Finalement ça correspond à quoi ? Pour qui ? Pour quoi ? C'est pas parlant. (par exemple "valeur locative brute " ça veut dire quoi ?). On ne voit même pas ce que la commune reçoit. Et combien reçoit le département ? ça doit être expliqué derrière mais ça donne pas envie de lire.
- Mais c'est difficile car on ne sait pas comment est fait le calcul d'imposition, quelle est la base d'imposition ? On est obligé d'admettre le chiffre. Ils donnent le pourcentage d'augmentation mais ça on peut le calculer seul. Ce serait mieux s'ils disaient à quoi sert chaque partie. Que paye le département avec ces impôts ? Quelle utilisation de cet argent ? Et la ligne qui correspond à la CA est où ? Est-ce que la commune paye à la CA ? Et qu'est-ce que la taxe spéciale d'équipement ?
- Il y a des augmentations et je ne comprends rien du tout. Les impôts de la ville sont

- difficiles à comprendre. Les impôts sur le revenu, ça c'est clair.
- Il y a trop d'informations sur la feuille d'imposition, c'est pas assez simple. Quand on a divorcé c'est compliqué. Il faut qu'on m'aide pour remplir ( ?).
  - C'est pas clair. Quelle est la répartition de compétences entre la CA et la mairie ?
  - Il y a beaucoup de données qu'on ne maîtrise pas bien. On ne sait pas quels pourcentages de quoi servent à quoi. C'est pas clair pour le citoyen lambda.
  - C'est complexe. Il y a des parties claires comme le découpage, la répartition des taxes entre la ville, le département et la région. Mais on ne sait pas comment les pourcentages sont décidés. Le calcul de la TH est lié au revenu, mais on ne sait pas comment il est fait. Ce qu'on paye est environ identique tous les ans. Mais la taxe d'habitation dans d'autres villes pas très loin est beaucoup moins chère.

### **Question ouverte 30 : Selon vous, quelles seraient les améliorations à faire en termes de justice fiscale ?**

#### **Albi**

- Il existe une inégalité entre les différents quartiers au niveau des améliorations respectives dont ils bénéficient. En effet, l'enquête considère qu'il paye trop cher au vu des faibles améliorations dont a bénéficié son quartier (par opposition au centre ville où se concentre la majorité des améliorations réalisées par la commune). Le montant des impôts locaux devrait donc être ajusté par quartier en fonction des différentes améliorations dont ils bénéficient.
- NSP car n'a aucune idée du niveau d'imposition des communes environnantes
- Certaines communes sont très pauvres en raison du faible nombre d'entreprises sur leur territoire et donc d'une taxe professionnelle globale faible. Il faudrait une meilleure répartition globale des revenus de l'Etat, et ce à tous les niveaux.
- N'a pas vraiment d'avis sur la question car c'est un sujet auquel il ne s'intéresse pas
- Il existe d'importantes disparités entre les communes. Certaines sont riches parce qu'elles reçoivent une taxe professionnelle élevée alors que d'autres, principalement résidentielles ou plus petites, sont plus pauvres. Il faudrait mettre en place une meilleure répartition des revenus entre les communes, notamment avec celles à 20 ou 30 km d'Albi, très rurales, peu peuplées et donc plus pauvres.
- NSP (la question ne lui parle pas)
- NSP, lesquelles ? mais il y a sûrement des améliorations à faire à ce niveau là.
- Il faudrait qu'il y ait plus de transparence.
- Les taxes devraient être calculées en fonction du nombre de personnes vivant dans le logement et non pas en fonction de la ville de résidence.
- Justice fiscale reste utopique. Une péréquation des taxes foncières et professionnels aboutirait à la mort des petites communes qui veulent préserver un taux d'imposition bas.
- Des taux identiques pour toutes les communes de la communauté d'agglomération. Un vrai pouvoir décisionnel et communautaire au niveau de la communauté d'agglomération, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- Concernant la comptabilité des entreprises, moins taxer celles qui n'ont pas réalisé ou réalisé très peu de bénéfices.
- Enlever les frais de gestion. 10% de frais de gestion c'est scandaleux !
- NSP
- Entre les différents quartiers, homogénéisation de la taxe d'habitation.
- Oui, au niveau du financement des transports : certaines communes payent plus les transports. Diviser par un nombre inférieur d'habitant, cela alourdit la charge que paye chaque habitant.

- -Il y avait un abattement général pour la ville d'Albi. Il devrait y avoir cet abattement sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération. Il faut également tenir compte dans les impôts que certains services sont moins développés dans les communes limitrophes que dans la ville d'Albi (ex: transport).
- Conditionné avec les revenus
- NSP
- Par rapport au tri sélectif : certaines communes sont très impliquées et d'autres le bâcles alors que c'est un devoir de citoyen (à répercuter sur les impôts locaux sous forme de bonus-malus)
- Supprimer les parachutes dorés
- Pour l'eau par exemple, ceux qui polluent doivent payer plus ; pour les déchets, ce qui trient devraient être avantagés ; pour la consommation d'énergie : les quartiers les plus éclairés devraient payer plus cher
- Par rapport aux tranches: entre celui qui est exonéré et celui qui gagnent juste un peu plus que la limite, c'est injuste. Gagner un peu plus revient à payer beaucoup plus, alors que tu peux toujours être dans une situation difficile. C'est une tranche difficile
- NSP
- NSP
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait être indexée au prorata du nombre de personne vivant dans le foyer. Indexée peut-être les impôts locaux en fonction du revenu.
- Les locataires payent, en proportion, très cher par rapport aux propriétaires...
- Etablir un plafond sur la taxe foncière et sur la taxe d'habitation pour limiter les augmentations. C'est scandaleux que la redevance télévisuelle soit indexée sur l'inflation.
- Tout le monde devrait payer des impôts, mais de manière symbolique, pour 1 euro symbolique par exemple, pour les personnes non imposables.
- Faire payer les plus aisés. Essayer de contrôler les paradis et évasions fiscales.
- Indexé davantage la taxe d'habitation sur le revenu plutôt que sur la localisation géographique.
- Indexée la taxe dans les communautés de communes en fonction de la présence/de l'accès aux services publics : plus on bénéficie de services, plus on devrait payer.
- Suppression des petites communes qui représentent un coût administratif très important.
- Pondérer la taxe d'habitation en fonction du revenu
- NSP
- Toutes les communes partagent les bénéfices de la communauté d'agglomération. Il est normal qu'il y ait des frais commun

## **Clermont**

13/32 disent ne pas savoir (40,6%)

19/32 expriment un avis sur la question (59,4%)

- Payer moins d'impôts
- Les communes les plus riches reversent déjà une partie de leurs recettes depuis quelques années
- Une meilleure répartition des impôts
- Tenir compte du revenu des contribuables pour les impôts
- Supprimer les communes et les conseils généraux pour faire des économies. On paye trop d'élus à rien faire. Il faudrait également regrouper les conseils régionaux Auvergne-Limousin

- Il faudrait moins taxer les classes moyennes et faire en sorte que les communes moins riches perçoivent un peu plus de la part de Clermont Communauté.
- L'Etat devrait prendre en charge ce que paye actuellement le conseil Régional et Général en matière de culture et d'éducation
- Équilibrer les dépenses des villes. Refaire les équipements dans les villes qui en ont besoin.
- Les petites communes bénéficient moins des infrastructures et des services : pas de stades, pas de piscine, pas de cinémas... Clermont Communauté s'est approprié les bibliothèques, les piscines alors qu'elles étaient la fierté de chaque commune.
- Les taxes locales devraient être en fonction du patrimoine immobilier et des revenus des capitaux. La communauté de communes a pour but de bien répartir les ressources et je trouve qu'elle s'y emploie.
- Chaque commune devrait pouvoir être autonome sur la taxe professionnelle. Une trop grande partie part à Clermont Communauté.
- La taxe d'habitation devrait être calculée en fonction du nombre de personnes habitant le foyer
- La taxe d'habitation devrait tenir compte des revenus, c'est une taxe injuste.
- Il faudrait davantage prendre en compte les revenus et les personnes à charge
- Il faudrait uniformiser et globaliser les taxes locales et les investissements.
- Supprimer la taxe d'habitation
- Taxer en rapport avec les revenus
- Si les taxes locales ne sont pas au même niveau dans toute la Communauté il faudrait que cela soit le cas.
- Je ne sais pas comment tout ça est réparti mais il me semble que c'est assez juste.

## SQY

- Une commune qui gère mal sa fiscalité on ne veut pas que les autres en supportent les conséquences. Donc il faut une certaine autonomie. Mais il doit y avoir quand même une certaine harmonisation.
- Il faudrait faire un barème proportionnel à l'impôt sur le revenu.
- Ce serait bien que tout le monde paye pareil. Comme ça si on déménage, on paye la même chose.
- Il faudrait redistribuer la taxe professionnelle. Je forcerais Voisins à faire plus au niveau social. Les maires râlent tout le temps à propos de la répartition des richesses entre communes mais la CA les aide pour construire piscine, gymnase, etc
- Il faudrait supprimer les communes et que les impôts soient calculés au niveau de la CA pour que tous soient égaux. Il faudrait aussi supprimer les départements et que tout soit calculé au niveau de la région. Coignières et Maurepas profitent à la fois des services de la ville nouvelle et de la taxe professionnelle de la zone industrielle. Ils gardent la richesse pour eux. Il faudrait fonctionner en bassin (encore plus large que la CA) sinon il y a de grosses injustices. Eux ne payent pas les charges des équipements donc ils ont des impôts locaux plus faibles. Donc il faudrait supprimer les communes et les départements et faire des CA.
- Je ne peux pas vous dire. A une époque, la Zone industrielle était sur Trappes et les TP étaient payées à la CA, donc les habitants de Trappes étaient lésés. Les choses ont changé à ce niveau, mais je n'ai pas suivi.
- Il faudrait qu'il y ait plus de compétences partagées (culture, logement). Pour les transports c'est déjà fait, c'est une compétence communautaire. Il faudrait plus d'intercommunalité en tous cas. Que ça repose sur l'ensemble et pas sur une seule ville.
- Il faudrait qu'il n'y ai plus qu'un seul impôt payé selon le revenu (et que ce soit ensuite

- réparti entre les différents échelons en fonction des besoins) et que tout le monde le paye. Plus de TVA, d'impôts locaux, etc. Avec les transferts de compétence, de responsabilité, de budget, on ne sait plus ce qui est juste ou pas.
- Faudrait faire un équilibre, en vue d'une égalité des communes de l'agglomération face à l'impôt.
  - Il faut espérer que le calcul qui existe est fait de façon équitable, que des personnes y ont déjà réfléchi et que c'est pas si mal. Avec 5 enfants, nous, on n'est pas lourdement imposés. (Quoique la taxe foncière c'est 1000 euros, c'est beaucoup plus que la taxe d'habitation)
  - Il faudrait que ce soit la CA qui perçoive tout pour que tout le monde ait les mêmes taux. Mais on ferait disparaître les communes à ce moment là. C'est pas forcément ce qu'on souhaite.
  - Il faudrait faire une péréquation en fonction de ceux qui ont les plus gros revenus/habitants, le % de HLM, la politique sociale. Des villes doivent bénéficier de plus de choses que d'autres. Trappes : population qui a des besoins que la ville ne peut pas assumer complètement. Contrairement à Voisins. C'est gênant qu'il y ait une mauvaise répartition des habitations, zones industrielles, transport,... ça fait beaucoup de circulation.
  - Je ne me suis pas posé la question. Souvent le problème c'est qu'on sait pas vraiment à quoi les impôts servent et comment l'argent est utilisé. Je suis prêt à payer plus d'impôts si c'est bien utilisé et si on sait à quoi ça sert.
  - Fiscalement, la taxe d'habitation n'est pas très injuste. Ça tient compte de la surface, du type de ville (A ou B), de la vétusté du bâtiment. C'est pas trop mal. Je ne me suis jamais dit que c'était injuste et qu'on piquait notre pognon. Ça tient compte du nombre de personnes qui vivent dans le foyer. C'est une des taxes où on a une lisibilité sur ce que c'est. On sait à quoi ça sert. Les autres, c'est nationalisé et ça part je sais pas où.
  - Il faudrait plus de transparence (savoir ce que payent les autres). Tout le monde devrait payer en fonction de la même base. Et pour les logements sociaux, Voisins est réticent, on fait le moins possible, la loi n'est pas respectée. Et dans la CA, il n'y a rien pour accueillir les gitans alors que c'est obligatoire. Elancourt et Trappes font un effort et pas les autres. Notre maire est le copain d'un élu haut placé donc il fait ce qu'il veut. Un élu doit respecter la loi. Il y a un manque de courage des élus. Ils attendent trop pour agir. Laxisme.
  - Il est important de pouvoir se référer au revenu des personnes. La surface est une chose mais c'est pas tout. Bon, de toute façon, il y a des dégrèvements.
  - Il faudrait essayer d'implanter des entreprises partout et des logements sociaux partout, pour qu'il y ait une mixité.
  - Il y a toujours des inégalités, donc il n'y a pas d'améliorations à faire. Sauf si c'est un pouvoir communiste.
  - Je ne vois pas d'amélioration à faire. Je n'y ai pas réfléchi.
  - C'est particulier car ici il y a une CA. Elle joue déjà un rôle sur la redistribution. C'est justifié qu'il y ait une politique comme ça. Je ne sais pas si c'est bien fait.
  - Il y a sûrement des choses à faire. Il y a des communes qui bénéficient moins des infrastructures. Ça devrait être plus équitable pour les impôts et les infrastructures.
  - Il faudrait que toutes les communes aient la même chose à payer. On ne sait pas pourquoi les communes payent cher ou non.
  - On appartient à une CA donc il faudrait un échelon de moins, ne pas payer ça en plus. Je ne sais pas où on paye l'intercommunalité, c'est pas marqué. C'est pas normal que certaines communes soient moins imposées. Il faudrait une gestion au niveau de la CA. On reste trop communal.
  - Il faudrait que toutes les villes soient gérées de la même façon. Comme ça, tout le monde payerait la même chose. Est-ce que notre ville a plus d'aide qu'une autre parce que notre maire est aussi député ? C'est difficile à discerner. Est-ce que c'est la ville qui gère bien

- l'argent ou est-ce parce qu'elle reçoit des aides extérieures ? (la CA aide pour l'entretien des équipements par exemple).
- Que les plus riches payent pour les autres. Que le gouvernement rééquilibre.
  - Grâce à la CA, il y a une distribution des revenus qui se fait. La TP est la principale source de revenu, elle est redistribuée entre les différentes communes de l'agglo (mais comment la répartition se fait-elle ? C'est voté ?) Le Mesnil ( ?) ville agricole et faible population et Trappes reçoivent beaucoup de l'agglo. Le problème c'est que les maires défendent beaucoup leur commune car ils défendent leurs électeurs pour être réélus. C'est une question de pouvoir plus que de justice. Ou alors il faudrait que ce soit l'Etat qui tranche plutôt que l'agglo.
  - Je sais pas si c'est réparti ou pas. La CA doit faire une redistribution. Et puis on peut répartir mais les gens veulent des zones plus ou moins résidentielles. C'est à double tranchant de répartir (ça uniformise).
  - NSP
  - Je n'ai pas vraiment réfléchi à la question. Tout le monde paye à peu près pareil dans l'agglomération. Je me trompe peut-être.
  - Je ne sais pas si c'est bien distribué. Mais il ne faut pas renverser les choses. Il y a eu une décentralisation et maintenant il faut quand même une redistribution... c'est l'Etat qui décide de ce que les collectivités peuvent prélever ou pas. Ça dépend de ce que veut faire l'Etat (s'il veut maintenir la taxe professionnelle ou non) Il ne faut pas uniquement que ce soit les communes qui ont une activité économique qui touchent la TP. Il faudrait aussi que toutes les communes aient leur 20 % de logements sociaux.
  - La ville nouvelle est riche, c'est relativement bien réparti je dirais. Il y a quand même un écart important entre Trappes et Montigny. J'espère que Trappes profite un peu du fait d'appartenir à la ville nouvelle quand même. Je trouve qu'il y a un travail énorme qui a été fait dans le paysagisme de la ville de Trappes, donc c'est qu'ils ont trouvé des sous. Trappes fait moins maladif qu'il y a quelques années. Les maisons ont pris de la valeur.

### **Questions ouvertes 52 et 53 : Comment s'exprime la solidarité entre les communes de l'agglomération?**

#### **Albi**

##### Pour 4/33 (12%) les communes ne sont pas solidaires

- Exemple contraire : proposition de tester les transports gratuits sur la C2A par le Maire du Séquestre : a été refusé à cause de la Mairie d'Albi
- Plus que la solidarité entre les communes, c'est plutôt la concurrence, les tiraillements entre les unes et les autres qui ressort.
- Au contraire, on a l'impression que c'est les villages qui font vivre Albi. On paye davantage qu'avant et on a pas forcément plus d'avantages, enfin ces avantages ne sont pas assez équitables.
- Ce n'est pas vraiment compatible : Albi est une commune droite et beaucoup d'autres communes de la C2A sont à gauche. Ça provoque pas mal de conflits politiques.

##### Pour 16/33 (48,5%) les communes sont un peu solidaires :

- Équipements sportifs implantés sur plusieurs communes et non pas concentrés sur une seule ; Transports en commun qui s'étendent ; Échanges croissants entre les communes
- Réunions et échanges entre les communes
- Des aménagements réalisés pour l'ensemble des communes qui ne soient pas localisés

- uniquement sur Albi, ni sur la même commune.
- Les choses réalisées en commun, les bus qui vont d'une ville à l'autre, le ramassage scolaire qui va d'une ville à l'autre.
- La mise en place de la crèche intercommunale (elle ne fonctionne pas cependant de manière équitable). Elle devrait passer par une rénovation des routes de toute la communauté d'agglomération.
- Soutien (notamment financier) de projets intercommunaux pas uniquement localisés sur la ville d'Albi. Le développement de l'enlèvement des ordures ménagères ainsi que celui des transports.
- Gestion commune de l'assainissement
- Tarifs identiques
- Mise en oeuvre de projets collectifs
- Partage des espaces culturels, des moyens de déplacements, des espaces publics communs
- Par la mutualisation des moyens, par la gestion communes de certains services (ex : assainissement)
- NSP mais il y a le problème du contournement de la ville d'Albi
- Les décisions communes; la mise en place d'un bureau communautaire

#### Pour 11/33 (33,5%) les communes sont solidaires

- Les transports qui se développent et s'étendent
- Présence des communes aux réunions
- Prise de décision commune
- La mutualisation de terrains pour des projets qui vont bénéficier à l'ensemble des communes de la communauté d'agglo. Mutualisation des infrastructures ; gestion commune du réseau routier communal.
- L'accès au service de la ville d'Albi. La solidarité/l'entraide entre les communes même si ça a un coût.
- Les bonnes idées partagées, les projets collectifs, les rapports entre différentes communes conviviaux
- Parce que c'est un ensemble, qui fonctionne ensemble et qui travaille ensemble. Par des aides financières lorsque les communes en ont besoin.
- Infrastructures communes (piscine) ; gestion commune de l'enlèvement des ordures ménagères
- La prise de décision commune ; équilibre entre les différents budgets et les différents projets
- La gestion commune de dossiers transversaux (transports, assainissement)
- Le crantage de la TP (cote mal taillée) ; les aménagements (voirie notamment) pris en charge financièrement pour les communes les plus pauvres

#### Pour 2/33 (6%) les communes sont très solidaires

- Par rapport aux projets collectifs, au travail ensemble... même si au fond chacun essaye de tirer son épingle du jeu...
- Les communes travaillent ensemble. Elles développent des projets communs.



## Clermont

### Pour 5/32 (15,6%) les communes ne sont pas solidaires

- Ramassage des ordures ménagères - Les transports - Bientôt Intranet commun aux différentes communes.
- Suppression d'une navette de transports en commun traduit le manque solidarité

### Pour 24/32 (75%) les communes sont un peu solidaires :

- Les communes s'entraident
- Les communes les plus riches reversent à celles qui le sont moins
- Les déchets sont recyclés sur plusieurs communes. Prêt de salles entre les communes. La solidarité est active au niveau associatif.
- Dans les choix de sites d'infrastructures, tout n'est pas forcément à Clermont Ferrand ; il y a un vrai échange entre les communes.
- Localisation et création de structures intercommunales ; Regroupement de compétences sur les transports
- Le reversement d'impôts locaux et subventions collectées aux communes moins riches
- Par la taxe professionnelle unique sur toute l'agglomération
- Infrastructures communes : le Zénith, la Grande Halle. Les villes plus riches versent davantage pour contribuer à cela.
- Matériellement la répartition des services est bonne. Les transports en commun aussi.
- Projets communs : trams, bibliothèques, constructions de complexes sur les différentes communes.
- Équipements communs ; Projets communs
- Des services communaux abordables pour tous
- Des services communs : bibliothèques, piscines, complexes sportifs, réseau routier
- Les communes font des efforts entre elles pour s'aider, avoir des infrastructures similaires. J'ai plus l'impression de faire partie d'une grande ville (la communauté d'agglomération) que de Chamalières.

### Pour 2/33 (6,3%) les communes sont très solidaires

- Des projets communs (Tram, hôpitaux, stade, piscine)

### 1/32 (3,1%) ne savent pas

## SQY

### Pour 11/34 (30%) les communes ne sont pas solidaires

#### - Pour 11 personnes sur 34 (30%) les communes ne sont pas solidaires

- Il n'y a pas de solidarité car tout se fait sur une base politicienne. C'est le revers de la démocratie. A Saint-Quentin, il y a 3 élus de droite, 3 élus socialistes, et un élu communiste. Donc pour obtenir la majorité, il faut faire plaisir à tous. On le voit au niveau des équipements. La Verrière est suréquipée : le maire a décidé seul car s'il ne vote pas il n'y a plus de majorité. On s'équipe au niveau communal et pas au niveau de la CA. Et il n'y a personne à mettre dans les écoles de musique, les théâtres, etc... car il y en a trop. L'argent est mal dépensé dans la CA, mal gérée.
- La communauté n'existe pas vraiment. C'est comme l'Europe. Il n'y a pas de fonctionnement commun. Il suffit de donner un veto pour tout bloquer. La majorité



est faible et elle change souvent. Si la majorité était forte, il y aurait des risques. Là il n'y a pas de risque de voir une commune se faire matraquer. Les choses communes sont bien réparties. La CA est mal foutue car elle est très longue et Magny est très loin. Ceux qui sont à l'extrémité ont moins de chance. N'ont pas de route, de voie ferrée. C'est moins gênant ici. On pourrait vivre sans CA.

- Aujourd'hui, ce n'est pas réparti en fonction des besoins réels mais en fonction d'un rapport de force entre maires. Trappes et La Verrière devraient recevoir plus. Ça devrait être réparti plus équitablement (évidemment tout dépend ce qu'on considère comme équitable). Pour l'instant, Voisins et Montigny ont le même nombre d'argent par habitant que Trappes et La Verrière. Elles pourraient en avoir moins.
- Les grilles de répartition ne sont pas justes. A une époque, il y avait autant de voix/communes quelque soit le nombre d'habitants de la commune. Et il y a des influences politiques. C'est chacun pour soi. Chacun essaye de tirer le maximum en dehors de ce qui lui est déjà attribué. Le reste, il faut l'arracher à la CA, donc tout le monde essaye. C'est compréhensible. Des communes sont sorties pour pouvoir mieux gérer leurs affaires elles-mêmes.
- La commune de Voisins ne veut pas du tout faire de logements sociaux. C'est vrai aussi sur Montigny. Et à Guyancourt, il y en a trop.
- J'ai assisté à un conflit entre Voisins et Guyancourt pour la construction d'une déchetterie. Les maires ne se sont jamais mis d'accord pour savoir où la mettre et il a fallu que Voisins paye des droits d'entrée pour poser les encombrants. C'est politique. Il y a toujours des conflits.
- La piscine est moins chère à Trappes. A Montigny, la piscine est chère pour l'extérieur et le prix est différent pour ceux qui sont de la ville. A la cantine, il y a des différences de prix aussi. C'est pas solidaire, il faudrait que tous les enfants payent le même prix.
- Il y a eu des soucis avec la déchetterie entre Montigny et Voisins. Ce sont les maires les plus terribles. Sur l'autoroute, on parle de Montigny et pas de la CA. Les maires veulent se faire connaître.
- C'est chacun sa pomme. Quand on se dispute pour une route ou un truc, c'est pas de la solidarité. C'est très politisé, et il y a des tendances politiques différentes donc des tiraillements.
- Ils sont plus riches que nous et ils partagent pas.
- Il n'y a pas de solidarité car chaque commune veut l'argent pour elle. Et entre Elancourt et la CA, il y a des conflits.

**Pour le reste (plus de 70%) la solidarité s'exprime de la façon suivante :**

- Chacun demande le maximum. Les services sont très concentrés sur chaque commune. On revendique beaucoup d'harmoniser tous les tarifs. Ce qui est géré par l'agglo, c'est tarif unique mais sinon chaque commune a son tarif
- La solidarité s'exprime par des projets communs, intercommunaux.
- Je travaille dans d'autres communes. Et ici c'est privilégié pour les enfants mais les routes etc c'est pas très bien. Notre commune est mal desservie en bus. Il devrait y avoir plus de solidarité entre les communes de la CA car on habite à côté
- La solidarité s'exprime par le partage par la CA. Redistribution forcée par CA (sinon ça ne se ferait pas).
- La solidarité s'exprime par les efforts pour les logements sociaux, l'aide aux nécessiteux,

- pour l'égalité mise à disposition des structures administratives à tous
- Il y a des constructions d'équipement dans chaque ville (gymnase, piscine). Il faut attendre son tour peut-être mais chaque ville a des équipements. Des médiathèques, des centres culturels, y'en a partout ! C'est bien. Les haltes garderies y'en a partout aussi, c'est bien réparti.
  - Il y a une redistribution : certaines communes touchent plus que d'autres car elles ont des besoins plus importants ou car leur richesse est moindre au niveau des équipements collectifs. L'agglomération gère aussi le réseau de voirie, de bus. C'est bien réparti entre toutes les communes.
  - On sait jamais vraiment ce qui se passe. Mais c'est solidaire au niveau politique. Les décisions d'aménagement du territoire se font en commun. Il y a une évolution concertée entre les communes. C'est pas fait par hasard. Par contre, les habitants ne sont pas solidaires.
  - Il y a des différences entre ceux qui habitent la commune et les autres. Les tarifs sont différents.
  - Je ne sais pas exactement, mais il y a de l'entraide. Les grands centres commerciaux reversent de l'argent pour aider les communes plus pauvres.
  - Il devrait y avoir plus de solidarité : les impôts refaits au niveau de la communauté et redistribution équitable.
  - Investissements pour les communes plus pauvres.
  - Entre les communes, il n'y a pas beaucoup de solidarité, c'est surtout au travers de la CA qu'il y a une solidarité. C'est grâce à la CA. Il n'y a pas de tarif identique (piscine) Il y a des services communs comme la médiathèque, mais ça pourrait être plus développé.
  - Il y a des compétences propres aux communes, donc pour ça il y a des différences de prix entre communes. Pour les structures intercommunales, les niveaux de prix sont les mêmes. Au niveau de la culture, les différences se sont comblées petit à petit. Pour ce qui est de la structure de la ville et des espaces verts, il y a des différences entre communes. Il y a eu un gros effort fait sur Trappes, qui change d'image (La Verrière je ne sais pas).
  - Ils ont été obligés de se mettre ensemble (il y a des socialistes et des gens de droite, donc il y a des clivages). On devrait travailler ensemble.
  - C'est la CA qui finance les bâtiments (école, bibliothèque, gymnase). Notre commune n'a pas de dettes donc on reproche à la CA d'en avoir, alors que c'est logique qu'elle en ait ! La piscine et la salle de spectacle n'ont pas été financées par la CA.
  - Associations sportives : il y a des activités en commun entre plusieurs communes. Dynamique de club (c'est leur initiative et pas celle de la ville).
  - Il y a une péréquation sur la TP malgré tout. Il y a une médiathèque commune sur les 7 villes où il y a tout. Le système de transport est commun aussi. Ça, c'est les deux choses qu'on voit. Mais c'est pas parce que j'habite à Guyancourt que j'ai des réductions à Montigny. De ce que je sais, c'est la ville nouvelle la mieux fichue. Mais c'est pas terrible d'habiter à Trappes. C'est un peu hétérogène. Ça change petit à petit. A Montigny et Guyancourt, on a une autre logique de mixité. Nous, on est dans un petit pavillon et en face il y a des HLM.
  - Il existe une forme de solidarité, mais elle est obligée par la structure. Il n'y a pas des services identiques pour tous, ni des tarifs identiques pour tous. Il y a un certain individualisme maintenant, car les villes n'ont plus besoin de l'agglo pour survivre. Au début du SAN, les villes avaient besoin des autres, on avait pas l'argent, donc on était obligé de se retrouver ensemble. Solidarité très imbriquée aux facteurs politiques.
  - Par le biais des subventions, des constructions d'équipements sportifs partagés, organisation des transports, politique culturelle.

**Question ouverte 83 : Certains prônent la gratuité des services communaux, qu'en pensez vous ?**

**Albi**

Pour (18%) :

- C'est bien, ça serait une bonne chose...
- Il est pour la gratuité des services communaux car l'argent économisé permettrait de vivre mieux.
- Ça serait parfait
- C'est une bonne chose
- Ce serait une bonne chose : on paye les services publics (par l'impôt) alors autant que ça soit gratuit
- Les barèmes ne sont pas adaptés : il y a une franche de la population qui se fait raquetter. La gratuité est une très bonne chose à condition que ce soit bien gérer et que les impôts servent à ça. Une meilleure gestion des budgets permettrait de mettre en place cette gratuité.

Contre (52%) :

- Gratuité peut-être pas mais ça serait bien qu'ils soient moins chers. Ou du moins que plus de services soient à la portée de tout le monde, même des moins riches.
- Ne pense pas que la gratuité des services soit une bonne chose. Pense que même les revenus bas et les personnes au chômage doivent verser une participation minimum pour qu'il fasse preuve de respect envers les services qu'ils utilisent. Cependant, il est normal que les personnes aisées payent plus cher que les personnes les plus pauvres.
- Ce qui est gratuit n'a plus de valeur. N'est pas pour.
- Il est contre. Prendre l'habitude de payer un service permet de se rendre compte de son coût.
- Ce n'est pas une bonne chose. Il faut que les gens aient conscience de la valeur des services qu'ils utilisent.
- Ce ne serait pas positif. Il faut que l'utilisateur supporte une part du coût du service. Sa participation financière va lui permettre de prendre conscience du coût du service. C'est une sorte d'engagement.
- Non, ce n'est pas bien car ceux qui vont les financer, par le biais des impôts, n'en seront pas forcément les bénéficiaires ou les utilisateurs.
- Non, la gratuité = absence de responsabilisation, d'implication du citoyen. Mais il faudrait pondérer les tarifs en fonction de la situation globale de l'individu (familiale, professionnelle) et pas uniquement en fonction du revenu.
- Il est contre. Il est normal qu'il y ait une contribution financière des citoyens lorsqu'ils utilisent des services collectifs... Ca permet également d'éviter les abus.
- Ça dépend pour qui, certains en ont besoin... Mais c'est bien qu'il y ait un minimum de participation
- Il est opposé à la gratuité parce que ce n'est pas responsabilisant pour les citoyens par rapport à l'utilisation des services publics. Et puis ça ne va pas dans le sens de la recherche de l'efficacité des services publics
- Non, ça deviendrait de l'assistanat. Rien n'est gratuit dans la vie.
- Ce n'est pas une bonne chose. Il faut responsabiliser les gens. Les services publics ne doivent pas être considérés comme un dû. Il faut une participation financière, même minimum et indexée sur le revenu

### Que pour les plus modestes ou pour certains services (24%) :

- « On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ». Pour des gens qui n'ont pas les moyens de payer, la gratuité des services est une bonne chose. Mais dans le système dans lequel on vit, il est difficile de prôner la gratuité des services communaux pour tout le monde.
- Certains services indispensables (comme les transports en communs par exemple) devraient être gratuits pour certaines catégories de population : chômeurs et revenus inférieurs au smic.
- Tout ne peut pas être gratuit sinon les communes ne pourraient pas faire face. Participer financièrement aux coûts des services est normal. Néanmoins, la gratuité pourrait être mise en place pour les personnes en grandes difficultés (mais pas uniquement sur le critère du revenu) pour des services indispensables comme la cantine pour les enfants et les transports.
- Nécessaire pour les transports et certaines activités culturelles pour les enfants
- N'est pas forcément pour, il faut une sollicitation minimum... Sinon la gratuité des services doit être étudiée au cas par cas, pour les cas extrêmes/très difficiles.
- Il est plutôt pour, notamment pour les gens qui n'ont pas les moyens de les payer
- Si le revenu le justifie, c'est normal (pour les revenus faibles donc)
- Pas pour tout : pour l'école et la culture, oui mais certains services doivent rester payants comme les transports. Quoique pour les transports, l'enquêté a vécu dans une ville qui avait mis en place les transports gratuits : cette politique avait globalement des effets positifs, elle favorisait la mobilité. Néanmoins, la gratuité peut favoriser la dégradation des services.
- Tout dépend. Pour les transports ça serait une bonne chose mais après je sais pas

### Idéaliste et irréalisable (6%)

- C'est impossible, on payera toujours soit de manière directe, soit par le biais des impôts (donnant l'impression de gratuité à l'usage) mais rien n'est gratuit. Pourquoi faire payer par impôt des services à des utilisateurs qui ne les utiliseront pas ? si quelqu'un doit prendre le bus, il ne voit pas pourquoi il serait gratuit alors que quand il prend sa voiture ce n'est pas gratuit!
- Rien n'est gratuit, si le coût du service n'est pas répercuté sur un éventuel prix/tarif que payerait l'utilisateur, il serait pris en charge par la commune, et donc par les impôts, et donc de manière indirecte par les citoyens. Au nom d'un principe de solidarité, la participation financière doit cependant être ajustée au revenu du citoyen.
- C'est une utopie mais ça serait une bonne chose. Mais ce n'est pas possible, tout à un coût.

### **Clermont**

#### Pour (9,4%) :

- Cela serait bien pour ceux qui n'ont pas les moyens.
- Y est favorable. Prêt à payer plus d'impôts si d'autres moins bien lotis en profitent
- oui, cela serait bien

#### Contre (50%) :

- Il existe déjà des services gratuits et c'est suffisant
- Ce n'est pas une bonne chose, cela déresponsabiliserait les citoyens. Chaque service à un prix.
- Non pas d'accord, il vaut mieux une participation en fonction des revenus pour un meilleur respect des infrastructures- Aspect symbolique.
- C'est irréalisable si l'on veut des services de qualité. Si les gens ne paient pas ils ne respectent pas.

- Est contre car il y aurait des abus. Les services doivent rester payants pour que les gens se sentent concernés.
- Ce n'est pas réalisable car cela conduirait à l'endettement de la commune
- Pas totalement, il faut au moins un prix symbolique
- Pas favorable, tout service doit avoir un prix
- N'est pas pour. Ce sont des services qui méritent d'être payés. Ils ne sont déjà pas très chers et les plus pauvres ont déjà des aides.
- pas d'accord. Certaines abusent du fait que les crèches/garderies ne sont pas chères pour mettre leurs enfants, alors qu'ils pourraient très bien les garder.
- Pas favorable car susciterait trop d'abus. C'est d'ailleurs souvent le cas à la garderie ou à la cantine (alors que les mères ne travaillent pas).
- Pas favorable, tout le monde doit participer
- Pas favorable, chacun devrait payer en fonction de ce qu'il gagne
- Contre, tout ne peut pas être gratuit
- Pas favorable à la gratuité. Ceux qui en ont besoin bénéficient déjà d'aides.
- Non, il faut mettre un peu la main à la poche, c'est cette euro symbolique qui permet de responsabiliser les gens.

#### Que pour les plus modestes ou pour certains services (25%) :

- Oui pour certains services. Les crèches, notamment, devraient être totalement gratuites.
- Oui mais uniquement pour les personnes aux revenus très modestes.
- Certains services doivent rester gratuits : parcs, terrains de sports, mais transports ou crèches doivent être payants en fonction du revenu.
- Favorable pour les services sociaux et culturels
- Pas favorable, il vaut mieux établir des tarifs dégressifs en fonction des revenus.
- Pas favorable, il vaut mieux établir des tarifs en fonction des revenus de chacun.
- Pas forcément pour, il faut prendre en compte le revenu et établir des barèmes.
- Je pense que ce n'est pas réalisable. Certains ont beaucoup de moyens et peuvent payer, d'autres en ont moins mais on leur fait déjà des tarifs préférentiels. Si gratuité il devait y avoir, cela serait uniquement pour les plus pauvres.

#### Ne savent pas (3,1%)

#### Utopique (12,5%)

- Plutôt pour mais cela paraît utopique
- Idéalement oui, mais en fait cela ferait augmenter nos impôts car il faut bien que quelqu'un paye.
- Ça serait bien mais je me demande qui paiera
- Oui mais cela va nécessairement entraîner plus d'impôts

## **SQY**

#### **Pour 4 personnes sur 34 = 12% : les pour**

- Entièrement d'accord.
- Je suis pour. Ça faciliterait l'accès pour tous. Il y a des gens qui aiment avoir accès aux services ; et même si c'est pas cher, ils n'y vont pas forcément. Si c'est gratuit, ça motive les gens, ça donne une chance à tous.
- Il faut que ce soit gratuit pour tout le monde ou que tout le monde paye le même prix. Les demi-tarifs pour les 5-10 ans, c'est normal car c'est pareil pour tous, indépendamment du revenu.

- Je serais pour parce que c'est ça l'idéal d'un service public, que ça soit traité dans le sens de l'intérêt général et à égalité pour tous. Seuls les élus peuvent contrôler cela.

**Pour 17 personnes sur 34 = 50% : les contre**

- Non c'est pas possible. Il faut que chacun paye pour se sentir un peu responsable. Ce qui est gratuit n'a pas de valeur pour les gens. Il faut que ça leur appartienne sinon c'est dégradé.
- Il faut que la ville vive un peu. Et il ne faut pas trop taxer non plus. Pour les gens qui travaillent (éboueurs), il faut qu'ils soient payés aussi. Il ne faut pas la gratuité, mais que ce soit moins cher.
- Je ne suis pas d'accord car ça déresponsabilise un peu trop les gens. En théorie, je ne suis pas pour. Mais si c'est les gens qui ont vraiment besoin et qu'on dit non, ce ne serait pas bon non plus. Mais il ne faut pas que les gens deviennent dépendants.
- Je suis contre, pour qu'on se rende compte du prix des choses. Faudrait qu'on paye le prix réel et qu'on nous reverse l'équivalent sous forme d'allocations. Bien sûr, je sais qu'il y a une différence entre le rêve et la réalité. Du coup, on pourrait consommer l'argent autrement, et les enfants ne pourraient pas aller à la cantine. Faire payer les services moins cher, c'est le moins pire des systèmes. C'est normal que les gens en difficulté soient aidés. Une société doit être solidaire, sinon ça n'a pas de sens.
- Non. Certains services sont gratuits mais il ne faut pas qu'ils le soient tous. Quand c'est gratuit, c'est dévalorisé. Et ça voudrait dire ramener tout le monde à égalité au niveau le plus bas. C'est normal d'aider ceux qui ont peu de revenus mais ce n'est pas normal si tout est gratuit.
- Je ne suis pas d'accord, car il faut que les gens gardent conscience du coût, pour ne pas dévaloriser la prestation. Ce n'est pas une question de déresponsabilisation.
- Non. Il faut payer même un peu. Pour que les gens sachent que derrière il y a un coût, du personnel. Si c'est gratuit, c'est plus vu de la même manière.
- Je ne suis pas pour, car quand tout est gratuit on perd la notion de valeur. Mais on peut faire des compensations par ailleurs pour aider ceux qui en ont besoin.
- Je ne suis pas pour les choses complètement gratuites car ça a une vertu pédagogique et de responsabilisation de payer un peu, même pas grand-chose. On ne peut pas demander les mêmes efforts à tous bien sûr. On pourrait faire mieux comme répartition, mais il faut bien assumer les coûts à un moment donné. Et ce serait une mauvaise chose d'augmenter les impôts et de rendre tout gratuit, car dans ce cas on ne voit pas où va l'argent.
- Je pense qu'il faut que ce soit en fonction des revenus, mais pas gratuit.
- Peut-être pas tous. Il y a des services communaux dont on a besoin pour bien vivre (transport en commun, école, crèche) mais les salles de sport, tout le monde ne s'en sert pas. C'est un choix. Donc on a de la chance que ça existe. C'est normal de payer un petit abonnement. Ce serait bizarre que tout soit gratuit. Le fait que ce soit payant, ça sensibilise les usagers. Sinon ça devient un droit et il y a plus de dégradations.
- Non parce que les gens ne gagnent pas la même chose. Le quotient familial, c'est bien. Ceux qui n'ont pas d'argent ne payent pas, pour que ce soit équitable.
- La culture devrait être accessible à tous. La gratuité non, il faut payer une petite part pour se rendre compte que ça a un prix. Ici, on ne finance que le sport, la culture est chère. C'est pas normal (sauf la bibliothèque, mais c'est la CA qui l'a financée). Le reste, c'est associatif donc c'est cher.
- Je trouve que le système de répartition actuel est bien. Ceux qui peuvent payer payent. C'est bien. A condition que le système de calcul soit bon.
- Si c'est gratuit on s'en sort pas non plus. Il faut une participation.
- Je suis contre. Il faut qu'on se rende compte que les services rendus doivent être payés par quelqu'un. Sinon ça devient un droit puis un dû. Il faut responsabiliser les gens, même si on

- les aide.
- ce serait pas mal. Mais ça devrait plutôt être en fonction des revenus.

**Gratuit que pour les plus modestes (11 personnes sur /34 = 32%) :**

- Ça dépend pour qui, pour les plus défavorisés, oui.
- Sous certaines conditions, pour les familles en difficulté, pourquoi pas.
- Pour la responsabilisation de l'usager, il faut participer. Une partie de la population en difficulté pourrait avoir la gratuité mais moi je gagne bien ma vie, je peux payer les services.
- Ça peut être bien pour certaines personnes, pour ceux qui ont peu de revenus. Mais pas pour tous.
- Je suis pour. Si t'as des revenus, c'est pas normal mais si t'es pauvre, on t'aide.
- Non parce que c'est en fonction des revenus de chacun. Il faut que ce soit gratuit pour ceux qui n'ont pas les moyens et payant pour les autres.
- Ça pourrait être fait pour les personnes en difficulté, les chômeurs. Mais la gratuité totale c'est illusoire. Si on paye un peu, ça fait un revenu pour la commune. Et puis si c'est gratuit ça conduit à une déresponsabilisation. Donc ça peut être symbolique mais il faut payer.
- Ils ont raison. Ce serait bien pour certaines personnes, les familles nombreuses. Mais je ne suis pas d'accord pour que ce soit pour tout le monde.
- Je ne sais pas. Quand on peut le faire, ça peut aider les faibles revenus. Les autres (ceux qui ont un revenu suffisant) peuvent contribuer.
- L'avantage de la gratuité, c'est qu'on comprend ! C'est plus simple que les remboursements dans tous les sens. (Même si le mécanisme existera toujours derrière). Après, c'est pas tout à fait juste que les gens qui ont les moyens ne payent pas. Je ne suis pas pour la gratuité pour tous, ni pour tous les services. Mais il n'y a pas UNE bonne façon de gérer les services publics locaux.
- Je ne suis pas du tout pour. Sinon on ne sait plus ce qu'on paye et combien ça coûte. Un peu de responsabilisation de la population, c'est bien. On ne sait plus combien coûtent les choses. Un examen médical, on ne sait pas à combien ça revient. Tout ce qui est autour de la scolarité c'est bien que ce soit gratuit. Mais il faudrait savoir combien chaque jeune coûte à l'Etat. On le paye bien quelque part (dans les impôts..), il faudrait éduquer la population, l'afficher quelque part.
- Pas tous les services (2/34 = 6%).
- Pas tous, seulement les services communaux liés à l'éducation, ceux qui sont indispensables. Ce serait génial si tout était gratuit, toute la culture gratuite, mais les impôts locaux seraient trop élevés pour certains. Ce serait impossible de faire une péréquation aussi grande.
- Pour le sport, oui. Et pour favoriser les transport en commun, le vélo (le vélib !) pour l'environnement.

**Question 85 : Etes vous suffisamment informés par votre commune ? Pourquoi ?**

**Albi**

Oui :

- Oui, car de toute façon nous on peut rien y changer. Il faut payer, on paye, voilà. C'est comme ça.
- Je pense, oui, parce qu'il donne des points de comparaison, des informations sur le budget dans le bulletin municipal. Et puis trop d'information nuit à l'efficacité.
- Oui car même si on multipliait l'information, ça n'intéressait pas forcément plus de monde. Quand on veut l'info on va la chercher.



- Oui, le bulletin municipal suffit
- Oui. Parce qu'une personne qui veut s'informer trouvera, ira chercher l'information
- oui, car il faut surtout prendre le temps de s'informer
- Je n'ai pas d'attente à ce niveau là. L'important serait qu'il y ait plus d'efficacité dans le fonctionnement des services publics et moins de déperdition financière
- Oui, le niveau d'information est suffisant car on a la possibilité d'en savoir plus
- Oui. Le déballage de chiffre n'apporte rien de plus. L'important c'est de savoir comment est dépensé le budget.
- Oui. Si j'ai besoin de plus d'informations, je vais les chercher. Il y a assez de choses accessibles à ce niveau là.

#### Non :

- Non car la mairie ne diffuse que peu d'informations sur les budgets et elles sont généralement peu compréhensibles.
- Non, je comprend pas toujours
- Non, car on n'en sait peut-être que la moitié et on ne sait même pas si ces informations sont vrais. Ça ne sert à rien de nous dire des belles phrases pour nous mentir derrière. On aimerait savoir où va l'argent.
- Non dans la mesure où les informations diffusées ne sont pas facilement compréhensibles pour tout le monde. Des informations que les gens ne comprennent pas s'avèrent inutiles.
- Non car il faut avoir la démarche d'aller chercher l'information si on la veut vraiment.
- Non. On devrait informer les citoyens de manière individualisée sur l'évolution des taxes et de la fiscalité. N'informer que par la presse reste aléatoire car tout le monde ne la lit pas quotidiennement. Ainsi certains profitent de l'information alors que d'autres pas. Mais généralement, on ne parle
- Non au niveau mode de calcul et utilisation des recettes fiscales
- Il manque toujours des informations de base... Le rabâchage ne fait pas de mal. Il faudrait être capable de pouvoir expliquer tout ça. Sur la forme : plus de clarté dans les informations diffusées, plus de détail, vocabulaire plus simple.
- Modes de diffusion : guichet unique ou on pose des questions
- Non. Même si les informations sont accessibles, il faut aller les rechercher. Ce n'est pas toujours évident.
- Non, car tout n'est pas justifié (au niveau des taxes, des pourcentages, il n'y a pas toujours de justification : pourquoi on paye ça ou ça ?)

#### **Clermont**

##### Oui (21/32 : 65,6%) :

- Oui par rapport au niveau d'information attendu
- Oui car s'il n'est pas assez informé c'est qu'il ne fait pas la démarche.
- Oui. Trop d'info tue l'info. La seule bonne info vient du conseil municipal.
- Oui, on peut avoir toutes les infos voulues
- Oui
- Oui car les recettes et les dépenses sont notées, ainsi que les projets
- Oui, à condition d'aller chercher l'information
- Oui, il y a suffisamment d'informations disponibles
- C'est suffisant, je ne les lis pas
- Oui, quand on les lit, c'est détaillé et suffisant
- Oui, on trouve les infos si on les veut, il faut juste se pencher sur le sujet
- Oui, c'est complet



- Oui, compte tenu de son intérêt
- Oui, si on fait la démarche de s'informer on trouve toutes les informations nécessaires
- Suffisant si on ne s'y intéresse pas plus que ça
- Oui mais comme on ne s'y intéresse pas on n'en sait pas plus au bout du compte
- Oui
- Oui c'est suffisant quand on se tient informé
- C'est suffisant
- Oui c'est suffisant - on est surinformé, c'est aussi la raison pour laquelle on ne s'y intéresse pas beaucoup. On se ferme aux infos.
- Pour moi, c'est suffisant, et si j'ai besoin d'autre chose je vais chercher moi-même

#### Non (11/32 : 34,4%)

- Pas assez détaillé
- Non. Un compte rendu annuel du budget municipal pour savoir d'où vient et où va l'argent serait le bienvenu.
- Non, aimerait bien recevoir le bulletin municipal.
- Non, il serait important au moment de la distribution des impôts locaux, de préciser la répartition du budget sur un feuillet joint à l'avis d'imposition.
- Non
- Non, il y a trop de langue de bois, c'est incompréhensible pour les non initiés
- Non, on pourrait avoir davantage de transparence
- Non, le citoyen a une idée trop vague de ce qu'il paye et à qui
- Non, on ne sait pas comment sont répartis les budgets. On reçoit un bulletin mais les budgets n'apparaissent pas.
- Non, il n'y a pas assez d'informations. A la mairie on peut lire sur les panneaux d'affichage ce qui est réalisé comme constructions ou projets mais pas comment ils sont financés et combien cela représente en termes de coûts.
- Non. Les explications ne sont pas claires. Le "demain Clermont" est présenté comme un journal mais on n'a pas envie d'aller jusqu'au bout. Il faudrait qu'il soit plus concis et moins compliqué dans les termes. Mais si on veut avoir toutes les infos en cherchant on peut les trouver.

### **SQY**

#### Oui :

- Il y a assez d'informations. Il y en a tellement que je n'ai pas le temps de passer des heures à les lire. Quand ils présentent le budget je pense que c'est sérieux. Je connais des gens qui assistent aux réunions. Et je connais bien le maire de Voisins (j'habitais là-bas avant) j'ai confiance en lui
- Oui. On est bien informé. Moi je vais pas m'informer c'est pour ça. Mais la commune fait bien son travail.
- Moi je ne m'y intéresse pas, mais on est suffisamment informé.
- L'info est gratuite et étayée, si on veut la lire il n'y a pas de problème, il n'y a pas de rétention d'information
- C'est bien fait, une fois par an on a le journal de notre ville, avec 2 pages très bien faites. Info locale. Encore faut-il lire le journal

#### Non :

- On n'est pas bien informé, ils ne nous consultent pas
- Non. Des réunions publiques ce serait intéressant, percutant. Même une ou deux par an, pas

besoin d'en faire beaucoup. Pour annoncer les grandes lignes du budget, les projets pour l'année. Ce qui revient tous les ans, ce n'est pas la peine d'en parler. Mais les grandes lignes exceptionnelles ou les projets ce serait intéressant.

- Pour un citoyen lambda, on a ce qu'on cherche. Quand on cherche quelque chose on doit pouvoir l'avoir. Mais c'est pas d'une grande transparence. On ne nous donne pas l'info. Ou alors c'est trop complexe et on ne s'y intéresse pas, on ne la lit pas.
- Non, tout le monde n'est pas informé car tout le monde ne va pas aux réunions
- On est informé mais sans plus. Les informations sont floues car l'élu est là pour 6 ans et il est jugé à la fin. Pour les logements sociaux, on a quel pourcentage ? 14 % mais ce sont des logements pour étudiants. Il y a une politique d'aide à l'accession à la propriété mais pas d'aide à l'accession au locatif et ils disent qu'ils ont une politique sociale ! On a une seule info de la part du maire et pas d'autre retour. J'ai participé aux municipales et je ne suis pas ressortie avec des vraies infos. C'est très politique, dans le mauvais sens du terme.
- On a des informations sur ce qui est fait mais pas sur le côté financement. (Mais on fait peut-être partie de ceux qui ont le plus d'infos)
- Ce n'est pas suffisant, mais il faudrait peut-être qu'on s'intéresse plus à la vie de la commune. On nous en dit un minimum. Beaucoup de choses doivent se passer derrière le dos des gens.
- Il y a quelques trucs dans le journal local mais c'est flou. C'est très dommage, on n'en sait pas assez.
- C'est difficile de répondre. Je ne suis pas dans une démarche citoyenne très poussée donc j'ai des manques. Il faudrait que j'aie lu l'information pour avoir une connaissance et un jugement. C'est lié à la motivation. En plus la présentation du budget n'incite pas à comprendre le contenu, c'est vague.
- C'est que de la pub et de la propagande, sinon il n'y a pas d'info c'est de l'opacité. c'est insuffisant. C'est pas transparent. Par exemple on a bcp de mal à savoir combien coûte chaque prestation car pour faire quelque chose le maire prend sur différents budgets et dispatche partout sans qu'on sache le cout réel des manifestations. Quand on veut cacher une dépense on l'atomise. La ville dépense bcp d'argent en tableaux numériques interactifs dans les écoles. C'est une lubie du maire, l'avis de personne n'a été demandé. ça absorbe beaucoup d'argent et les gens savent pas combien ça coûte. On pourrait faire autre chose.

### **Question ouverte 86 : Quelles sont les améliorations souhaitables pour mieux informer le citoyen sur la fiscalité locale ?**

#### **Albi**

- Envoyer un journal local par exemple, avec des vrais chiffres informant sur l'utilisation réelle du budget de la commune. Il devrait y avoir plus de transparence à ce niveau là.
- Pas besoin
- Meilleure répartition et utilisation des impôts locaux.
- Plus de transparence autour de leur utilisation.
- Des retours réguliers sur ce qui est réalisé.
- Laisser le choix aux citoyens sur certaines décisions et aménagements qui les concernent directement.
- Plus de communication sur cette thématique, plus de clarté sur les budgets.
- Plus de transparence au niveau des budgets: combien à la commune ? Comment elle utilise son budget ?
- Des réunions peut-être mais je sais pas.
- Il y a des améliorations à faire mais il ne sait pas vraiment lesquelles.

- Diffuser ces informations par la presse peut-être mais elle ne seraient pas forcément lu. Problème du vocabulaire trop compliqué, pas clair et barbant qui ne nous incite pas à nous intéresser à ce genre de chose. Il faudrait un bulletin annuel simple, clair, détaillé et compréhensible.
- Vulgariser ce genre d'informations de manière à ce qu'elles deviennent accessibles/compréhensibles par le plus grand nombre. Elles pourraient prendre la forme d'un document de vulgarisation joint avec les courriers personnalisés (la feuille d'impôts).
- Informer davantage par la presse locale et les revues municipales
- Créer un lieu, un espace téléphonique où les gens pourraient venir s'informer.
- Il n'y a pas forcément d'amélioration à faire à ce niveau là. Tout dépend de l'intérêt des personnes sur ce sujet. Si elles sont intéressées, elles feront l'effort d'aller chercher l'information.
- Il n'y a pas forcément d'amélioration à réaliser puisque si on veut l'information, on la cherche. Il faut peut-être tout de même améliorer l'information qui est diffusée.
- Consacrer de la place dans le bulletin municipal à cette thématique là pour renseigner le citoyen. Rendre disponible ces informations sur Internet via les sites des communes.
- Généralement, on ne parle pas des augmentations d'impôts pour ne pas alerter les citoyens. On ne donne pas volontairement l'information aux gens car la pression fiscale est trop forte. Il faudrait informer les citoyens sur les raisons des éventuelles augmentations pour qu'il puisse comprendre où va s
- Plus de concertation sur les choix de dépenses publiques au niveau local. Plus d'explications sur le mode de calcul. Joindre l'état des recettes et dépenses à la feuille d'impôt plutôt que noyé dans le bulletin municipal.
- Quand on veut l'information, on va la chercher. Sinon le bulletin municipal suffit.
- Pas la peine
- Centraliser peut-être toutes ces informations sur un même site Internet
- Il faut que les citoyens puissent s'informer s'ils le désirent. Mais cette implication doit être réciproque : citoyen doivent s'impliquer et la collectivité aussi pour améliorer l'info. Par le biais d'une ligne téléphonique aussi, par le bulletin municipal (mais de façon claire et détaillée), par la création d'un blog sur Internet...
- Non, pour moi, ça suffit
- Non. Il y a assez de sites Internet et les Mairies ont aussi des informations à ce sujet.
- Il faudrait faire des efforts pédagogique en mettant plus d'explications et plus de transparence au niveau des comptes et des budgets. Ou aussi les réunions publiques mais il faut mettre au courant la population de la tenue de telles réunions.
- Mettre en place des bulletins municipaux plus fréquents
- Des réunions publiques mais il faut à la fois avoir l'information et le temps d'y aller
- Surtout pas par les bulletins : c'est du gaspillage et c'est un support coûteux. Au sinon en noir et blanc. Internet c'est mieux et moins coûteux pour la collectivité
- Une meilleure précision et davantage de régularité dans les informations diffusées. Et de la vulgarisation pour que ces informations soit accessibles et plus pédagogiques.
- Mettre en place une approche plus analytique des choses : clarifier le budget, donner des informations sur comment est utilisé l'argent, en expliquant les proportions.
- Non. Ceux qui veulent en savoir plus vont chercher l'info

### **Clermont**

- Il faudrait détailler ce que paye un foyer par rapport à l'utilisation de nos impôts. Par exemple tant d'euros vont à ce poste et tant d'euros à celui ci.
- NSP

- Connaître le montant total reçu par la commune ; -Rendre plus lisibles les feuilles d'imposition ; -Les frais de gestion ne devraient pas être imputés au contribuable
- Envoyer un courrier/email pour informer régulièrement les administrés de où va l'argent et à quoi il est utilisé.
- Réexpliquer aux contribuables comment est calculée la base imposable. Il faudrait d'ailleurs la revoir.
- Envoi de courrier/email pour informé du budget détaillé.
- Une info nationale sur la fiscalité locale qui serait pédagogique et objective.
- Plus de transparence dans les comptes
- NSP
- Il faudrait que le financement des infrastructures soit mieux expliqué
- Un agent devrait passer à domicile pour expliquer aux gens leurs impôts locaux. Ou bien création de permanences dans les mairies afin d'expliciter les choses.
- Plus d'informations par les médias de proximité à la portée de tout le monde. Un bulletin mensuel plutôt que trimestriel.
- Rappeler les parts allouées aux différents bénéficiaires et ce que la commune a fait avec les taxes locales. Il y a un manque de clarté sur les réalisations.
- NSP
- Pas besoin
- Il faudrait une émission de radio qui informerait les citoyens sur les impôts locaux.
- Pas d'améliorations particulières, le citoyen peut avoir toutes les informations s'il le souhaite.
- Faire un bulletin explicatif clair accompagnant l'avis d'imposition
- NSP
- Tout est là, il suffit de s'y intéresser. Si on suit l'actualité ou si on va au conseil municipal on peut être au courant de tout.
- Recevoir un bulletin ou un bilan dans la boîte aux lettres tous les 6 mois. Ou bien un feuillet recto-verso expliquant où sont passées les taxes perçues par la commune.
- Il faut compléter le bulletin municipal, afficher les budgets à la mairie et faire preuve de davantage de transparence.
- Il faut donner des explications simples car tout est peut être écrit mais cela reste souvent incompréhensible pour les néophytes.
- Proposer des explications plus simples, plus abordables.
- Rendre la fiscalité locale plus aisée à comprendre ; -Éditer des documents plus synthétiques à la portée de tous
- Travail de vulgarisation à effectuer pour susciter l'intérêt des citoyens.
- Ce n'est pas intéressant et même s'il y avait plus d'informations on ne s'y intéresserait pas davantage car c'est trop compliqué.
- NSP
- Tout est expliqué, il suffit de vouloir s'y intéresser
- Il faudrait qu'il y ait des journées d'accueil au Conseil Général ou à la mairie pour que les gens soient davantage encadrés et orientés. Il faut vulgariser les choses pour qu'elles soient comprises par le citoyen moyen.
- NSP
- Je n'ai pas la solution mais je serai ravie que quelqu'un puisse vulgariser l'information, dire stop aux camemberts auxquels personne ne comprend rien!
- NSP

## SQY

- Je ne sais pas si les gens ont tellement envie de savoir. Le bouquin du budget est trop épais, Je ne sais pas si les gens ont tellement envie de savoir. Le bouquin du budget est trop épais, faut aller chercher les informations qui nous intéressent.
- On pourrait présenter des documents plus accessibles au plus grand nombre dans le bulletin municipal.
- Il faudrait dire ce que le maire a fait ce mois-ci. Mieux expliquer ce qui se fait dans la commune et dans les différents quartiers. Dans les journaux, on ne parle pas beaucoup de nous.
- Pas d'amélioration à faire. Si les gens sont ignorants, c'est qu'ils le veulent, comme moi. J'ai confiance que c'est bien, ce n'est pas parce que je m'en fiche. Si je pensais que ça n'allait pas, j'écrirais, je m'intéresserais. Mais je suis très content.
- Ce serait bien d'améliorer, mais comment faire ? Ce serait bien d'avoir 1 bilan par commune des dépenses par grands secteurs et sources de revenus, fait par un organisme indépendant (INSEE ou Etat). Comme ça, ce ne serait pas de la propagande. Au moment où on reçoit les feuilles d'impôts, il faudrait avoir un camembert pour sa commune qui indique ce qu'on a fait de l'argent l'année précédente. Mais il faut que ce soit factuel, objectif. Et qu'on explique pourquoi il y a eu des diminutions, quelles sont les contreparties ? Quels services ont été supprimés ? Sinon c'est facile de baisser les impôts, on ne fait plus rien, on n'entretient plus et puis voilà. C'est démagogique.
- Je ne me considère pas comme mal informé. Si je ne le suis pas mieux, c'est que je ne le veux pas. On pourrait vulgariser, faire en sorte que les informations soient plus lisibles par les gens.
- J'aimerais qu'on puisse avoir un regroupement des budgets communautaire et communal pour voir les parts que payent la commune et la CA. Il faudrait faire un bulletin municipal consacré uniquement à ça avec des explications claires nettes et précises.
- Je ne sais pas s'il faut donner de meilleures infos. Je ne sais pas si ça intéresse les gens. Si les gens sont intéressés, ils peuvent chercher plus d'infos. Pour moi, il n'y a pas de rétention d'informations.
- Une plus grande publication dans le bulletin municipal.
- Ce serait intéressant par exemple quand on va en halte garderie de savoir combien ça coûte par heure en vrai (pas seulement ce que je paye), que ce soit affiché. Mais détailler le budget et ce que coûte chaque habitant à la ville, c'est difficile. Car après on verra plus les injustices. Un couple de retraité paye plus que nous alors qu'on utilise plus les services locaux. Des fois il vaut mieux ne pas trop savoir ce qu'on paye et pourquoi. Les personnes qui font ça elles savent ce qu'elles font, c'est leur métier. Elles font leur possible pour être équitables avec tous. C'est peut-être idéaliste de voir ça comme ça.
- Le mieux, c'est de le faire quand on adresse les feuilles d'impôt. Avoir des choses plus claires, moins détaillées, qu'on ait envie de les lire.
- Je crois que c'est un peu peine perdue. S'intéresser à ses propres comptes c'est déjà la galère (coder et noter toutes ses dépenses, c'est difficile) C'est un domaine un peu trop de spécialistes. Pas facile à expliquer. La page de budget ne veut rien dire. On ne se rend pas bien compte du prix des choses (routes, etc...). C'est difficilement explicable. (je ne vois pas comment on peut faire, comment en faire un feuilleton, le rendre sexy)
- Il faudrait des informations plus régulières (là on a juste le budget une fois par an dans le journal). Quand j'habitais Guyancourt, on a eu un papier qui expliquait, pour 100 € d'impôts payés, ce à quoi ça servait, où ça allait. Ce serait bien d'avoir un truc comme ça. Dans

l'ignymontin<sup>1</sup>, c'est un peu abstrait. Y'a des camemberts pour toute l'année et après on n'en entend plus parler. Ça donne juste quelques idées. Comme mode d'information, il pourrait y avoir des tracts (les réunions, les gens n'y vont pas forcément). En tous cas, il faut qu'il y ait des informations plus fréquentes et plus pratiques.

- On ne peut pas faire grand-chose de plus (il y a déjà des supports papier et Internet). On ne va pas publier les comptes de la mairie ou faire une journée de la fiscalité ! Si les gens s'en foutent, ils s'en foutent !
- C'est quand on paye qu'on doit être informé. Autrement on n'a pas le temps : il faut repérer l'article qui en parle. Ça devrait être comme une facture quand on paye un service. Ce serait plus simple et tout le monde serait averti. Une revue, on n'est pas sûr que tout le monde la lise. Alors que sur la fiche de paye, on est sûr que les gens sont au courant.
- Les réunions, les gens ne se déplacent pas. Ils ne lisent pas les docs qu'on leur donne. Il faudrait que ce soit joint à la feuille d'impôt, au moment où ils reçoivent la feuille, là ils liraient. On pourrait indiquer les ressources de la commune et comment c'est employé. J'aurais beaucoup de choses à dire sur la répartition des subventions, sur la façon dont est employé l'argent (il en faudrait moins pour la sécurité et plus pour la culture et le social). On ne sait pas les choix qui sont faits dans la répartition du budget. C'est choisi par l'équipe municipale en place (donc en fonction de leur électorat).
- Il pourrait peut-être y avoir des brochures plus régulières (dans la boîte aux lettres) avec les projets, et davantage de sondages pour savoir ce que les gens désirent comme amélioration.
- Internet devient le moyen le plus sûr. Donc il faut que le prix d'Internet soit abordable pour tous. Dans la feuille d'impôt, il faut détailler ce qu'on paye, ce à quoi ça correspond exactement et ce qu'on va faire avec (pour motiver les gens). Quand on explique aux gens ce qu'on fait avec l'argent (infrastructures, etc...), ça les motive à payer.
- Que les hommes politiques soient plus honnêtes. Mais la vie est comme ça.
- Il faudrait plus d'informations sur le bulletin municipal. Je lis le bulletin quand j'ai le temps. Si on nous convoque à une réunion, on participe de temps en temps. Une fois par an, ce serait bien.
- Au lieu de présenter que des chiffres, il faudrait présenter l'apport de chacun, combien chaque famille apporte et combien elle coûte. Combien la population coûte à la ville. Quel budget on a accordé pour l'équipement de la population ? (A Voisins les transports sont mauvais mais à Guyancourt et Montigny ça va. Mais Voisins et Magny sont mal placés.)
- Internet et presse ne sont pas utilisés. Ce serait bien de développer ces moyens aussi.
- On pourrait imaginer qu'on puisse consulter sur Internet l'état du budget (si la commune est endettée ou pas). Comme ça, quand on arrive dans une ville, on sait si on doit construire là, si c'est bien géré. Les réunions, on ne se déplace pas. Internet est le bon moyen : ne coûte pas cher, on ne donne pas aux gens s'ils ne veulent pas l'avoir mais si on veut on peut l'avoir. Pour le moment, le site n'est pas super, il y a des progrès à faire.
- Si on recevait un courrier, tout le monde serait obligé de lire.
- On pourrait améliorer en étant plus clair. En séparant bien les budgets de la commune et de la CA. En présentant mieux les projets (et distinguer les annonces et la réalité). Sinon il faut aller à la pêche aux infos.
- Il faudrait des camemberts qui disent combien de pourcents est pour quoi. Répartition des postes de dépenses (entre les différents services) par rapport au revenu global de la commune. Il faudrait des concertations et des comptes-rendus.
- Faudrait utiliser un langage plus courant. Avoir des informations sur comment sont financés les loisirs et les spectacles.
- Il n'y a aucune opposition à Guyancourt. Il faudrait une opposition plus sérieuse, ça mettrait

---

<sup>1</sup> Le journal L'ignymontain est diffusé chaque début de mois par la municipalité de Montigny-le-Bretonneux.

- les choses en lumière. Il y aurait une vraie démocratie qui pourrait fonctionner.
- Sans que ce soit très détaillé (sinon ce serait trop compliqué), il faudrait que les grandes lignes du budget soient distribuées dans les boîtes aux lettres (de manière claire), pour qu'on sache vraiment à quoi ça sert.
  - Des réunions de quartier. Il n'y en a pas dans mon quartier.
  - Il faudrait une présentation du budget moins politique, qui soit neutre, qui présente et définit les choses indépendamment de la mise en valeur d'une politique locale. Il faudrait aussi avoir des éléments de comparaison (avoir les budgets et pourcentages entre différentes villes du coin) comment notre ville se situe ? Pour savoir ce qui va ou pas. Sur Internet, il pourrait y avoir des informations de ce type. Localement c'est difficile car c'est forcément géré par l'équipe en place. Mais au niveau du département et de la région, ça pourrait se faire.
  - Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'améliorations. Il y a des objectifs et des moyens. Souvent on connaît les objectifs (qui sont très terre à terre et n'intéressent pas grand monde). On ne sait pas pourquoi on choisit de faire telle ou telle chose (compte tenu des moyens, objectifs, etc...). Mais c'est compliqué de détailler tout ça. Je ne sais pas s'il y a un moyen d'être bien informé. Le niveau de détail serait trop grand. Les élus rendent des comptes et nous informent mais on leur a donné le pouvoir de faire pendant plusieurs années. Ou alors il faudrait voter pour chaque décision. Mais on ne ferait plus que ça ! S'il faut tout surveiller à chaque fois que les élus lèvent le petit doigt !
  - J'utilise pas trop internet. Mais au niveau communication il devrait y avoir plus d'accent mis sur internet. Les sites, ça rame tout le temps. Pour les travaux qui ont lieu, on ne sait pas toujours qui paye non plus. Faudrait faire savoir ce qui est fait (faire savoir par exemple que tout le centre commercial de SQY est accessible aux handicapés.)
  - Il faudrait une meilleure transparence au moment du vote du budget. Comme la loi LOLF : chiffrer les dépenses par grands domaines de compétences.



## ANNEXE 2 FISCALITE

---

### Abattements de taxe d'habitation

Ils sont accordés pour un montant de base fixé proportionnellement à la valeur locative moyenne (VLM) sur le territoire de la collectivité (commune, communauté ou département), identique donc pour tous les contribuables concernés au même titre par l'abattement, quelle que soit la valeur locative de leur propre habitation. Il représente donc une part relative plus importante de la base des contribuables occupant une habitation à faible valeur locative. Chaque collectivité territoriale ou groupement à fiscalité propre peut voter son propre régime d'abattement, mais en l'absence de délibération, ce sont les abattements décidés par la commune qui s'appliquent aux autres collectivités. Les départements d'outre-mer ont un régime d'abattements spécifiques. Il existe trois types d'abattements en métropole :

- l'abattement obligatoire pour charges de famille. Chacune des deux premières personnes à charge donne obligatoirement droit à un montant d'abattement équivalent à 10 % du montant moyen de la base (sur le territoire de la collectivité concernée), chacune des personnes suivantes donne droit à 15 %. Ces pourcentages peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du conseil de la collectivité. Bien qu'obligatoire, cet abattement n'est pas compensé. Il ne s'applique qu'aux résidences principales.
- l'abattement spécial à la base (facultatif), en faveur des personnes de condition modeste. Cet abattement peut être fixé à un taux de 5, 10 ou 15 %.
- l'abattement général à la base, fixé à 5 %, 10 % ou 15 % par la collectivité. Il ne s'applique qu'aux résidences principales. Ses objectifs sont doubles, d'une part sont exclues les résidences secondaires, ce qui est important dans les communes touristiques, d'autre part il allège la cotisation des valeurs locatives les plus basses.

### Dégrèvement :

Pour réduire la charge de la fiscalité directe locale sur les contribuables, l'État peut leur accorder un dégrèvement. Cette opération se déroule au moment de l'établissement des avis d'imposition durant l'été ou ultérieurement au moment du recouvrement. Elle a donc lieu après la notification des bases d'imposition aux collectivités et de fait ne les concerne en rien : l'État prend intégralement à sa charge le coût des dégrèvements ainsi que le montant des impayés, permettant ainsi aux collectivités d'assurer l'exécution de leur budget.

### Exonérations fiscales facultatives

Décidées par les collectivités locales, elles ne sont pas compensées : il s'agit essentiellement d'exonérations temporaires de taxe professionnelle.

### Exonérations fiscales obligatoires

Contrairement aux dégrèvements, elles interviennent pour réduire les bases d'imposition : les collectivités ne peuvent donc pas leur appliquer des taux ni voter un produit fiscal correspondant. Elles entraînent une perte de recettes fiscales, que l'État compense financièrement (plus ou moins) aux collectivités locales. Ces allocations compensatrices sont notifiées aux collectivités en même temps que les bases d'imposition, afin qu'elles puissent établir leur budget.

Sont concernées, entre autres :

- plusieurs exonérations de taxe professionnelle,
- quelques exonérations en matière de taxe d'habitation,
- des exonérations de longue durée du foncier bâti pour le logement social.

### Fiscalité des syndicats intercommunaux

Les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM) votent un produit global réparti en contributions fiscalisées des communes membres (« produits syndicaux » figurant sur les états 1259 bis). Ils ne votent pas de taux et le produit est réparti entre les contribuables de chaque commune en fonction de sa structure fiscale entre les 4 taxes. C'est pourquoi on considère qu'il ne s'agit pas de fiscalité



propre.

### **Plafonnement à la valeur ajoutée de la taxe professionnelle**

A compter de 2007 est entrée en application la réforme de la Taxe Professionnelle. Elle comprend deux mesures qui limitent le poids de la taxe professionnelle (TP) en privilégiant l'allègement des entreprises les plus taxées et de celles qui investissent. La première pérennise le dispositif temporaire de dégrèvement des investissements nouveaux (DIN) créé en 2004 et en application duquel les investissements intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2005 sont exonérés jusqu'en 2007 de taxe professionnelle. La deuxième mesure rénove le plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée afin de lui rendre son efficacité.

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Elle est établie sur les mêmes bases que le foncier bâti : elle n'est pas due dans les parties du territoire communal qui ne bénéficient pas du service d'élimination des ordures ménagères. La collectivité vote un taux qui peut être modulé par zones de services différents (par exemple, en fonction du nombre de ramassage hebdomadaire). Les usines ne sont pas soumises à la taxe contrairement aux bureaux. Elle peut être répercutée dans les charges locatives.

### **Taxe Foncières (bâti et non bâti)**

Elles sont dues par les propriétaires d'immeubles ou de terrains, quelle que soit leur utilisation (à titre d'habitation ou professionnel) sur la base de la valeur locative cadastrale. Au titre des frais engendrés par la propriété, un abattement de 50 % pour le bâti et de 20 % pour le non bâti est appliqué aux valeurs locatives pour la détermination des bases.

### **Taxe d'habitation**

La taxe d'habitation est due par l'occupant d'un immeuble affecté à l'habitation, que ce soit à titre de résidence secondaire ou de résidence principale, et quelle que soit sa qualité : propriétaire ou locataire. La base brute de cette taxe est égale à la valeur locative cadastrale (Valeur locative brute). Selon les abattements pratiqués, le contribuable acquittera la taxe sur la base de la valeur locative nette des abattements (VLN).

### **Taxe professionnelle**

Elle est due par les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée. La base brute de la taxe professionnelle est déterminée à partir des éléments concernant l'avant-dernière année civile avant la taxation (2007 pour l'ataxation 2009). Elle n'est plus constituée que de trois composantes, auxquelles est appliqué un abattement de 16 % depuis 1987 :

- la valeur cadastrale des locaux passibles d'une taxe foncière (possédés ou loués),
- la valeur locative des équipements et biens mobiliers (possédés ou loués),
- 6 % des recettes des professions libérales employant moins de 5 salariés.

La part salaires qui était de 18 % des salaires a été supprimée en 5 ans de 1999 à 2003. Elle est dorénavant compensée uniquement sur les pertes de 1999. Cette compensation est intégrée dans la dotation globale de fonctionnement depuis 2004.

### **Valeurs locatives cadastrales**

Les valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties constituent l'essentiel des bases brutes des taxes d'habitation et foncières et de la TEOM. Ces valeurs locatives ont été établies par les services cadastraux après consultation des commissions communales ou départementales lors de la révision foncière de 1970 pour les propriétés bâties, et de 1961 pour les propriétés non bâties (1975 dans les DOM). À la date de la révision, elles correspondaient au loyer annuel théorique que devait produire chaque propriété aux conditions du marché. Pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution générale des loyers depuis cette date, elles ont fait l'objet en 1980 d'une actualisation par département et, après 1980, de revalorisations annuelles nationales.

### **Valeur locative brute**

C'est la valeur locative cadastrale avant tout abattement.

**Valeur locative nette**

C'est la valeur locative brute déduction faite des abattements.

**Valeur locative moyenne**

C'est la valeur locative obtenue en divisant le total des valeurs locative brutes (ou les bases brutes totales de la TH) par le nombre de locaux.

## ANNEXE 3 : LE QUESTIONNAIRE

---

### QUESTIONNAIRE PUCA

*Explication de l'enquête: Le cabinet CONJUGUER mène pour le compte du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) organe de recherche du MEEDAT (Ministère environnement et équipement) une étude sur la « citoyenneté fiscale ».*

*Cette recherche concerne notamment la compréhension par les citoyens de leurs impôts locaux, c'est donc le but de l'enquête que nous menons directement auprès des habitants de votre ville.*

*Dans notre esprit, cette recherche devra aboutir à faire partager une meilleure connaissance de la fiscalité locale et à proposer des solutions qui permettraient aux citoyens d'appréhender sans difficulté une matière réputée obscure.*

#### ASPECTS INSTITUTIONNELS

**1 Question ouverte : Selon vous, comment votre ville s'inscrit parmi les structures administratives (ou dans le contexte territorial)?**

**2 relancer éventuellement sur**

*appartenance à une communauté (est-ce connu?)*

*Quel type de communauté \*(de communes, d'agglomération, urbaine...)*

*les relations avec le Conseil Général \*\**

*les relations avec le Conseil Régional \*\*\**

*les relations avec la préfecture*

*\* en fait, les 3 appartiennent à une CA*

*\*\* Albi et Clermont-Ferrand sont chef lieu de département*

*\*\*\* Clermont est chef lieu de région*

---

#### LES IMPOTS LOCAUX

*Parlons, maintenant des impôts locaux comme la taxe d'habitation*

**3 Recevez vous un avis d'imposition (une feuille d'impôts) pour la taxe d'habitation ?**

oui

non

**4 A quelle période de l'année recevez-vous cet avis ?**

**5 Trouvez vous la lecture de votre feuille d'impôts:**

Pas d'avis  
Plutôt aisée  
Plutôt difficile

**6 Pourquoi ?**

<b>6</b>	<b>Jugez vous les explications fournies sur la feuille par les services fiscaux?</b>	Suffisantes	Insuffisantes					
<b>7</b>	<b>Avez-vous recours à une aide extérieure ou à des sites web explicatifs?</b>	oui	non					
<b>8</b>	<b>Finalement payez vous la Taxe d'habitation ?</b>	oui	non					
<b>9</b>	<b>sinon, Pourquoi ?</b>							
<b>10</b>	<b>sinon, savez-vous si vous êtes exonéré et le cas échéant pourquoi ?</b> <i>vous êtes RMIste</i> <i>autres raisons</i>							
<b>11</b>	<b>si oui, êtes vous mensualisé ( pour la taxe d'habitation)?</b>							
<b>12</b>	<b>si oui, pouvez dire approximativement le montant annuel?</b>	moins de 100€ entre 100 et 300 € entre 300 et 600€ entre 600 et 1000€ plus de 1000€	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>					
<b>13</b>	<b>Savez-vous si vous bénéficiez d'abattements pour la taxe d'habitation ?</b>							
<b>14</b>	<b>si oui, lesquels ?</b>	<i>abattement à la base</i> <i>abattement pour charge de famille</i> <i>abattement spécial</i> <i>abattement handicapé</i>	oui non oui non oui non oui non					
<b>15</b>	<b>toujours si oui, savez vous quel en est l'effet réducteur ?</b>	moins de 10% de 10 à 20% de 20 à 30% plus de 30%	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>					
<b>16</b>	<b>Savez-vous si vous bénéficiez de dégrèvements ?</b>							
<b>17</b>	<b>si oui, savez vous quel en est l'effet réducteur ?</b>	moins de 10% de 10 à 20% de 20 à 50% plus de 50%	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>					
<b>18</b>	<b>Depuis 2 ans, la redevance télévisuelle apparaît sur l'avis d'imposition de la taxe d'habitation.</b> <i>Comment distinguez vous les deux taxes ?</i>	<i>aisément</i> <i>difficilement</i> <i>n'avait pas remarqué</i>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>					
<b>19</b>	<b>Selon vous, quelle proportion représente la redevance télévisuelle dans le total acquitté ?</b>	moins de 25% de 25 à 50% plus de 50%	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>					
<b>20</b>	<b>selon vous, sur quelle base est calculée votre taxe d'habitation ?</b>	<i>vos revenus</i> <i>le loyer de votre logement</i> <i>la valeur de vente de votre logement (valeur vénale)</i> <i>une évaluation faite par l'administration</i> <i>NSP</i>	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>					



**21 Selon vous, qui décide des taux de la taxe d'habitation ?**

<i>l'État</i>	oui	non
<i>Le conseil régional</i>	oui	non
<i>Conseil Général</i>	oui	non
<i>Conseil municipal</i>	oui	non
<i>Conseil communautaire</i>	oui	non

**pour quel bénéficiaire ?**

<i>Votre ville</i>	<input type="text"/>
<i>Votre agglomération/communauté</i>	<input type="text"/>
<i>Votre département</i>	<input type="text"/>
<i>Votre région</i>	<input type="text"/>
<i>L'État</i>	<input type="text"/>

**22 Quels sont les autres impôts locaux directs que vous acquittez?**

<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	oui	non
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	oui	non
<i>Taxe professionnelle</i>	oui	non
<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	oui	non

**pour quel bénéficiaire ?**

<i>Votre ville</i>	<input type="text"/>
<i>Votre agglomération/communauté</i>	<input type="text"/>
<i>Votre département</i>	<input type="text"/>
<i>Votre région</i>	<input type="text"/>
<i>L'État</i>	<input type="text"/>

**23 Par rapport à la fiscalité des communes limitrophes, estimez vous que la fiscalité de votre commune est plutôt:**

élevée	<input type="text"/>
moyenne	<input type="text"/>
basse	<input type="text"/>

**24 Quelles sont les communes de votre agglomération qui selon vous sont plutôt moins imposées ?**

**25 Quelles sont les communes de votre agglomération qui, selon vous, sont plutôt plus imposées ?**

**26 Selon vous, quelles seraient les améliorations à faire en termes de justice fiscale ?**

**LES AUTRES TAXES LOCALES**

**27 Outre les 4 taxes principales (TH, TFB, TFNB et TP) connaissez vous d'autres impôts locaux ?**  
si oui , lesquels ?

**28 Lesquels payez-vous ?**

- 29 Notamment, payez vous une taxe sur l'électricité ?**
- |                                       |     |     |     |
|---------------------------------------|-----|-----|-----|
| <i>une taxe sur l'électricité ?</i>   | NSP | oui | non |
| <i>une redevance sur l'eau?</i>       | NSP | oui | non |
| <i>une redevance d'assainissement</i> | NSP | oui | non |
- 30 et parmi les autres impôts payez-vous ?**
- |                                |     |     |
|--------------------------------|-----|-----|
| <i>l'impôt sur le revenu ?</i> | oui | non |
| <i>la TVA</i>                  | oui | non |
| <i>l'ISF</i>                   | oui | non |
| <i>La CSG</i>                  | oui | non |
- 31 Avez-vous vérifié si vous bénéficiez du "bouclier fiscal"?**
- (rappel : remboursement des impôts payés au-delà de 50% du revenu)*
- |  |     |     |
|--|-----|-----|
|  | oui | non |
|--|-----|-----|

#### UTILISATION DES IMPOTS ET BUDGET

- 32 Selon vous, quel est le niveau du budget de votre commune ?**
- |  |                |
|--|----------------|
|  | moins de 10M€  |
|  | de 10 à 50M€   |
|  | de 50 à 100M€  |
|  | plus de 100 M€ |
- 33 Selon vous, quelle est la proportion des impôts locaux dans le total ?**
- |  |             |
|--|-------------|
|  | 10%         |
|  | de 10 à 30% |
|  | de 30 à 50% |
|  | plus de 50% |
- 34 Selon vous quelles sont les autres recettes les plus importantes de la commune ?**
- 35 Selon vous, votre commune est elle plutôt ? :**
- |         |                      |
|---------|----------------------|
| Riche   | <input type="text"/> |
| Moyenne | <input type="text"/> |
| pauvre  | <input type="text"/> |
- 36 Selon vous, quels sont les facteurs qui influencent le plus la situation financière d'une commune ?**
- notez de 1 (influence peu) à 5 (influence beaucoup)*
- |   |                      |
|---|----------------------|
| son endettement   | <input type="text"/> |
| l'existence de logements sociaux nombreux                           | <input type="text"/> |
| l'existence de nombreuses entreprises                               | <input type="text"/> |
| l'ampleur des subventions et dotations versées par l'État           | <input type="text"/> |
| l'ampleur de la taxe professionnelle                                | <input type="text"/> |
| l'importance des subventions et dotations versées par la communauté | <input type="text"/> |

#### SITUATION DANS L'AGGLOMÉRATION

- 37 Selon vous, les communes limitrophes sont-elles plutôt ?**
- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| plus riches que la vôtre | <input type="text"/> |
| comme la vôtre           | <input type="text"/> |
| plus pauvre que la vôtre | <input type="text"/> |
- 38 En un mot, pensez vous que votre agglomération (ou la Communauté) est plutôt:**
- |         |                      |
|---------|----------------------|
| Riche   | <input type="text"/> |
| Moyenne | <input type="text"/> |
| pauvre  | <input type="text"/> |
- 39 Selon vous, les ressources sont-elles bien réparties entre les communes**
- notez de 1 (pas du tout) à 5 (absolument)*
- |                      |
|----------------------|
| <input type="text"/> |
|----------------------|
- 40 Selon vous, diriez-vous que les communes de votre agglomération**
- |                        |
|------------------------|
| ne sont pas solidaires |
| sont un peu solidaires |
| sont très solidaires   |

**41 Selon vous, comment cette solidarité s'exprime-t-elle ?**

**par exemple**

services identiques pour tous les habitants	oui/non	NSP
Tarifs identiques pour tous les habitants	oui/non	NSP
<b>autres modes de solidarité</b>		

**42 Selon vous, cette solidarité doit elle s'appliquer ?**

en dehors de l'agglomération  
en dehors de la France (ex PVD)

**LES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**43 Parmi les services publics locaux suivants, lesquels utilisez-vous ? Ou votre famille utilise ?**

notez de 0 (pas d'utilisation) (utilise mais peu satisfait du service) à 5 (utilise et très satisfait du service)

	Utilisé		note
Crèche/halte garderie	oui	non	
Écoles maternelle/ primaire	oui	non	
Collège et/ou lycée	oui	non	
Cantine	oui	non	
Bibliothèque	oui	non	
École de musique ou des beaux-arts	oui	non	
Salle de spectacle/ Zénith/ théâtre	oui	non	
Piscine	oui	non	
Gymnase	oui	non	
Terrain de sport	oui	non	
Jardin public	oui	non	
Transports	oui	non	

**44 Selon vous, comment sont financés ces services dans votre commune ?**

- 1 essentiellement par les usagers (tarifs, prix d'entrée...)
- 2 essentiellement par des subventions communales, donc par l'impôt
- 3 à part égale entre subventions et tarifs
- 4 NSP

Crèche/halte garderie	
Écoles maternelle/ primaire	
Collège et/ou lycée	
Cantine	
Bibliothèque	
École de musique ou des beaux-arts	
Salle de spectacle/ Zénith/ théâtre	
Piscine	
Gymnase	
Terrain de sport	
Jardin public	
Transports	

**45 A votre connaissance, votre commune utilise-t-elle le critère du revenu pour pondérer les tarifs ?**

(on parle aussi de Quotient familial (revenu/nombre de personnes au foyer) ou QF) oui non

**46 Selon vous, la politique menée (Quotient familial ou pas) vous semble-t-elle normale ?**

oui non



47 Certains prônent la gratuité des services communaux, qu'en pensez vous ?

**INFORMATION FINANCIÈRE**

48 Comment êtes vous informé par votre commune concernant la fiscalité et les budgets?

<i>Bulletin municipal</i>	oui	non
<i>Réunions</i>	oui	non
<i>Presse quotidienne régionale (PQR)</i>	oui	non
<i>Presse nationale</i>	oui	non
<i>Revue spécialisée et laquelle</i>	oui	non
<i>Télévision et notamment France 3</i>	oui	non
<i>Radio locales</i>	oui	non
<i>France bleue</i>	oui	non
<i>Internet</i>	oui	non
<i>Tracts</i>	oui	non

49 Est-ce suffisant ? Pourquoi ?

50 Quelles sont les améliorations souhaitables pour mieux informer le citoyen sur la fiscalité locale ?

Réponse:

**QUI ETES VOUS ?**

51 Dans quelle commune habitez vous?

52 Votre logement est-il une maison individuelle ou un appartement en collectif ?

53 Etes vous locataire ou propriétaire?

54 Votre tranche d'âge

30-40
40-50
50-60
+ de 60

55 Votre tranche de revenu annuel

-de 15K €
entre 15K€ et 25 K€
entre 25K€ et 60K€
+ de 60K€

56 Votre CSP?

ouvrier
employé
cadre moyen
profession libérale
cadre supérieur dans le public
cadre supérieur dans le privé
chef d'entreprise

57 Etes vous marié ? Combien de personnes vivent dans votre foyer ? Ascendants/enfants

58 Avez-vous des enfants ? Combien ?

59 Avez-vous des relations personnelles avec un membre élu du conseil municipal/communautaire/départemental/régional ?

60 Avez-vous des relations personnelles avec un membre fonctionnaire du personnel municipal/communautaire/départemental/régional ?

61 Comment définiriez vous votre intérêt pour la chose publique ?

indifférent  
intéressé  
très intéressé  
impliqué

62 Participez vous à des associations municipales ?

63 Avez-vous des remarques ou quelque chose à rajouter?

64 Votre nom et adresse pour des raisons de déontologie technique (ne seront ni utilisés ni publiés)

***Merci pour votre temps et votre collaboration dans la réalisation de cette enquête...***